

VERDI



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'OULCHY-LE-CHATEAU

Diagnostic agricole

Dossier version Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 septembre 2026

La Présidente


Marina CARETTE



VERDI Conseil
80 rue de Marcq - BP 49
59 441 Wasquehal Cedex
Tél : 03.28.09.92.00

Grille de Révision

1	29/02/2024	Elaboration du diagnostic agricole	L. BLONDEEL	F. BOURDIN
2	06/08/2024	Corrections du diagnostic agricole	F. BOURDIN	F. BOURDIN
Indice de révision	Date	Commentaires	Rédigé par.	Vérifié et validé par.

1.1.4.1-Diagnostic agricole

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Communautaire en date du : 30 septembre 2026

Sommaire

1. ELEMENTS DE CADRAGE	6
1.1 OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC AGRICOLE.....	6
1.2 METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC AGRICOLE	6
2. L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE.....	8
2.1 PRESENTATION	8
2.2 TYPOLOGIES DES CULTURES	10
2.3 DEMARCHES DE VALORISATION	15
2.4 DEMARCHES DE DIVERSIFICATION	19
3. DIMENSION HUMAINE.....	21
3.1 STATUT JURIDIQUE DES EXPLOITATIONS	21
3.2 AGE DES EXPLOITANTS ET PERSPECTIVES DE TRANSMISSION	22
4. DIMENSION ECONOMIQUE	23
4.1 DIMENSION DES EXPLOITATIONS	23
4.2 L'EMPLOI AGRICOLE	25
5. DIMENSION FONCIERE	27
5.1 LA CONSOMMATION D'ENAF	27
5.2 L'EVOLUTION DE LA SAU	28
5.3 LES TYPOLOGIES D'IMPLANTATIONS DES EXPLOITATIONS	30
5.4 L'ACCES AUX PARCELLES	32
6. EVOLUTION DES EXPLOITATIONS	33
6.1 LES BESOINS D'EXTENSION	33
6.2 LES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION ENVISAGEES	34
7. SYNTHESE.....	36

ANNEXES 37

ANNEXE 1 : LEXIQUE	38
ANNEXE 2 : RESEAUX ET ASSOCIATIONS EN LIEN AVEC LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION	39
ANNEXE 3 : LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DANS L'INSTALLATION DES JEUNES EXPLOITANTS ...	41
ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRE AGRICOLE	43
ANNEXE 5 : PRESENTATION DES REUNIONS DE LANCEMENT DU DIAGNOSTIC AGRICOLE	45
ANNEXE 6 : CARTES DU DIAGNOSTIC AGRICOLE.....	72

Table des figures

Figure 1. Cartographie des grandes unités paysagères de l'Aisne	8
Figure 2. Extrait du Recensement Général Agricole	9
Figure 3. Cartographie de l'occupation du sol sur la CCCOC.....	9
Figure 4. Cartographie des OTEX sur la région Hauts-de-France – Source : RGA 2020	10
Figure 5. Cartographie des OTEX sur la CCCOC – Source : RGA 2020	11
Figure 6. Graphique de la répartition des natures de cultures sur le territoire.....	11
Tableau 1. Effectif par catégorie de cheptels, source : Agreste	12
Figure 7. Cartographie du recensement général parcellaire sur le territoire de la CCCOC en 2020.....	13
Figure 8. Graphique des différentes cultures inscrites au RGP sur le territoire en 2020.....	13
Figure 9. Cartographie du recensement général parcellaire sur le territoire de la CCCOC en 2010.....	14
Figure 10. Graphique des différentes cultures inscrites au RGP sur le territoire en 2010.....	14
Figure 11. Part de la surface agricole en agriculture biologique dans la surface agricole utile (%) 2020 et Nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique en 2022 – Source : Observatoire des Territoires	15
Tableau 2. Exploitations en agriculture biologique selon Agreste	15
Figure 12. Cartographie de l'aire géographique de l'IGP Volailles de la Champagne.....	16
Figure 13. Cartographie de l'aire géographique de l'IGP Ile de France.....	17
Figure 14. Cartographie de l'aire géographique de l'IGP « Haricots de Soissons ».....	18
Tableau 3. Activités de diversification des exploitations selon les données Agreste	19
Tableau 4. Activités de diversification existantes recensées.....	20
Figure 15. Activités de diversification existantes recensées.....	20
Figure 16. Graphiques de la répartition des statuts juridiques des exploitations sur la CCCOC et dans l'Aisne.....	21
Figure 17. Répartition des exploitants ayant répondu au questionnaire selon leur tranche d'âge	22
Figure 18. Graphiques de la répartition des dimensions des exploitations sur la CCCOC et dans l'Aisne.....	23
Figure 19. Production brute standard (PBS) moyenne en 2020 (milliers d'euros standard) – Source : Agreste.....	24
Figure 20. Évolution de la production brute standard (PBS) entre 2020 et 2010 (%) – Source : Agreste	24
Figure 21. Part des emplois dans l'agriculture (%) – Source : Observatoire des Territoires	25
Figure 22. Part des emplois agricoles en 2014 et 2020 (par rapport au nombre d'emplois total sur le territoire) – Source : INSEE	25
Tableau 5. Evolution de la main d'œuvre – Source : Agreste	26
Tableau 6. Evolution du volume de travail – Source : Agreste	26
Tableau 7. Vocation des espaces consommés sur la période 2011- 2020.....	27
Source : Observatoire de l'artificialisation https://mondiagnosticartificialisation.beta.gouv.fr/	27
Figure 23. Surface Agricole Utilisée (SAU) (ha) en 2020 et Evolution de la SAU entre 2010 et 2020 - Source : Observatoire des Territoires.....	28

Figure 24. Evolution de la Surface Agricole Utilisée – Source : Agreste	28
Figure 25. Evolution du nombre d'exploitations – Source : Agreste	29
Figure 26. Recensements agricoles 1970 – 2020, source : Agreste.....	29
Figure 27. Exemple d'exploitation isolée du tissu urbain -Commune de Vierzy.....	30
Figure 28. Exemple d'exploitation proche d'habitations – Commune de Cramaille	31
Figure 29. Exemple de localisation de problématiques d'accès à Billy-sur-Ourcq.....	32
Figure 30. Cartographie des projets d'extension évoqués lors des enquêtes	33
Tableau 8. Projets de diversification recensés au global dans le cadre des entretiens et les questionnaires	34
Figure 31. Cartographie des activités de diversification envisagées, source : entretiens avec les exploitants	34
Figure 32. Localisation du projet d'écologie à Oulchy-le-Château	35

1. ELEMENTS DE CADRAGE

1.1 OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC AGRICOLE

Depuis la loi d'orientation agricole de 2006, le diagnostic agricole, est une composante du diagnostic général élaboré dans le cadre des PLU. Son objectif est d'apporter des éléments suffisants pour contribuer à la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ainsi qu'à la délimitation et au règlement du PLUi.

Le diagnostic vise donc à faire état des caractéristiques actuelles de l'agriculture du territoire et à en identifier les enjeux. C'est le point de départ de la construction du projet.

Aussi, dans la mesure où le document d'urbanisme est amené à définir à l'échelle parcellaire les différents zonages applicables sur le territoire et les règles qui s'y appliquent, le diagnostic agricole est également appelé à identifier les éléments permettant cette définition et notamment la localisation des exploitations agricoles, les bâtiments soumis à des règles spécifiques (RSD, ICPE), les modalités d'accès aux parcelles, les projets de diversification envisagés.

1.2 METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC AGRICOLE

Le diagnostic agricole est réalisé **à partir des données bibliographiques (INSEE, Agreste...) et des enquêtes menées auprès des exploitants agricoles du territoire**. Certaines données du recensement Agreste sont en effet soumises au secret statistique et sont alors manquantes, d'où l'intérêt de les compléter avec les données recueillies directement auprès des exploitants.

1.2.1 Méthode d'enquête auprès des exploitants agricoles du territoire

Un questionnaire individuel (Cf. Annexe 4) a été envoyé à l'ensemble des exploitants agricoles du territoire à la suite de 2 réunions d'information (Cf. Présentation diffusée lors de ces réunions **en annexe 5**) venant leur préciser les objectifs de la démarche et l'enjeu des questions posées. Les agriculteurs étaient invités à répondre aux questions et à renvoyer le questionnaire par mail. Le questionnaire était accompagné d'un support cartographique pour localiser certaines informations.

Les données demandées portaient sur :

- Les caractéristiques principales de l'exploitation : taille de l'exploitation, localisation des terres exploitées, adresse, nature des cultures, l'accès à la parcelle, une éventuelle activité de diversification.
- Les caractéristiques juridiques et servitudes : statut juridique de l'exploitation (EARL, SCEA, ...), les périmètres de protection liés à la production (ICPE, RSD, ...).
- Les perspectives de l'exploitation : âge de l'exploitant, les perspectives de transmission et recherche d'un repreneur, les besoins d'extension identifiés, des éventuels projets ou de conversion, les activités de diversification envisagées.

Des entretiens individuels ont par suite été organisés en complément du questionnaire. Ces entretiens ont permis de réaborder la démarche du PLUi et réexpliquer les objectifs de l'enquête agricole. Ils ont aussi été l'occasion de compléter les données des questionnaires par des données cartographiques précises et ont permis de localiser spatialement certains projets.

Les éléments suivants ont ainsi été cartographiés :

- Les bâtiments d'exploitations ;
- Les bâtiments concernés par une réglementation (ICPE/RSD) ;
- Les accès aux parcelles à préserver ;
- Les activités de diversification existante ;
- Les activités de diversification envisagées ;
- Les besoins d'extension.

1.2.2 Taux de réponses

43 questionnaires ont été retournées et 28 entretiens ont été menés sur une journée le 25 janvier 2024.

Les questionnaires et les entretiens ont permis d'avoir des informations sur 53 exploitations agricoles (sur 104 exploitations recensées par l'Agreste), soit 51% des exploitations.

1.2.3 Elaboration de cartographies

Des cartographies sont jointes au diagnostic agricole. Elles compilent des informations issues des questionnaires et des entretiens avec les agriculteurs mais aussi du Porter à Connaissance de l'état pour les périmètres ICPE, des repérages des bâtiments agricoles réalisés sur la base de photos aériennes et enfin des informations issues des entretiens menées auprès des communes au démarrage de la démarche du PLUi.

Les informations cartographiées sont présentées dans le modèle de légende ci-après :

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

 50m

 Installations Classées pour la
Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès

 Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Méthanisation

 Hébergements

 Agrivoltaïsme

 Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Hébergements

 Méthanisation

 Agrivoltaïsme

 Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

2. L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE

2.1 PRESENTATION

Le territoire de la communauté de communes comprend **19 276 hectares de surface agricole utile** sur les 26 communes qui la composent. Cette surface agricole représente 83 % de la superficie globale du territoire.

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

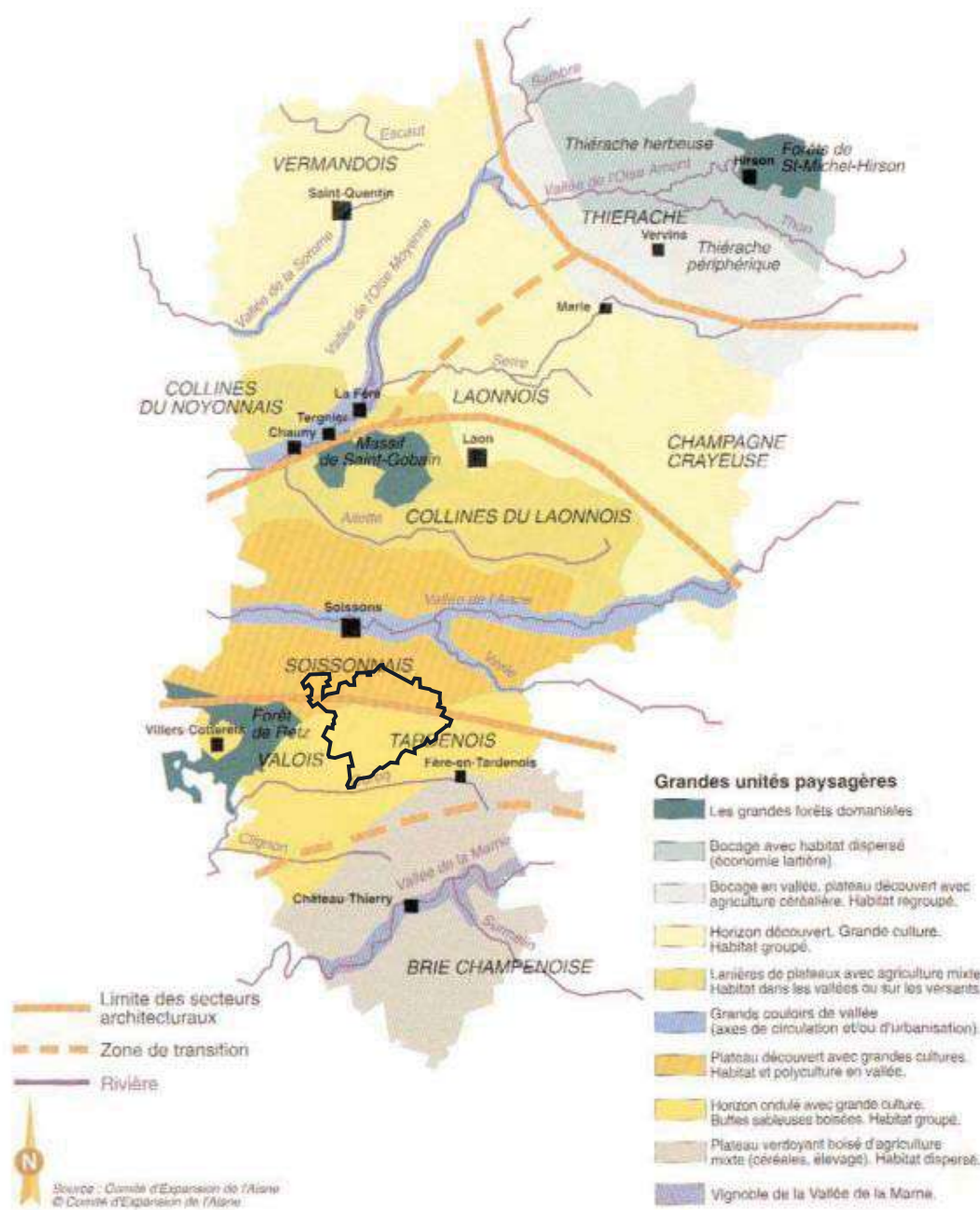


Figure 1. Cartographie des grandes unités paysagères de l'Aisne

La Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château se situe au sein d'une région agricole de grandes cultures et de grands plateaux au Nord et d'un paysage ondulé avec grandes cultures également au Sud.

D'après le RGA (Recensement Général Agricole) 2020, 104 exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire ont été identifiées soit une baisse de 1.9 % par rapport à 2010.

2010	2020	évolution
106	104	-1,9 %
19 239	19 276	0,2 %

Figure 2. Extrait du Recensement Général Agricole

L'occupation du sol témoigne en effet de la grande part d'espaces agricoles sur le territoire.

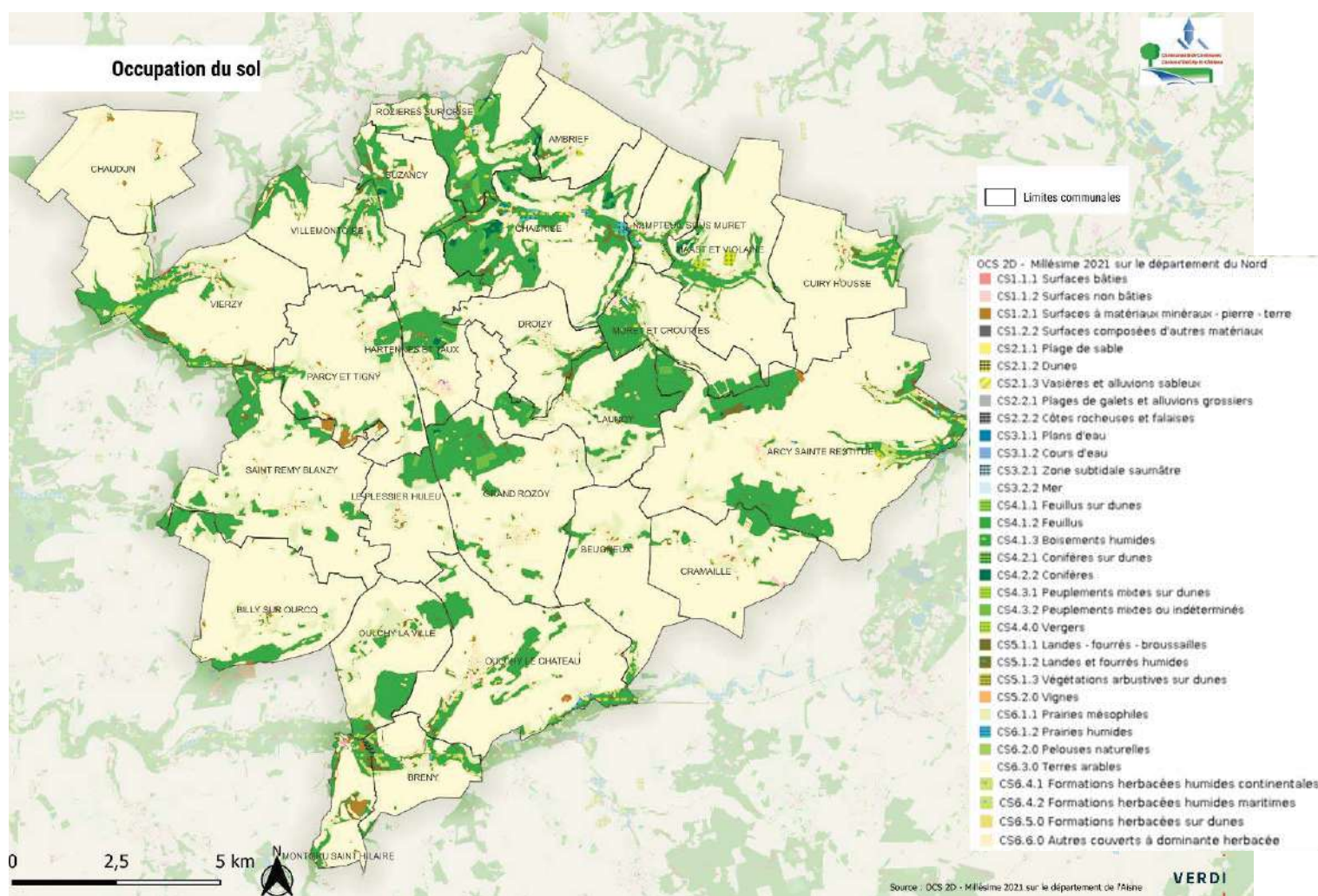


Figure 3. Cartographie de l'occupation du sol sur la CCCOC

2.2 TYPOLOGIES DES CULTURES

L'agriculture des Hauts-de-France est très diverse. On distingue deux bassins d'élevage laitier au niveau de l'Avesnois et du Boulonnais. Le reste du territoire est principalement dédié aux grandes cultures ou à la polyculture-élevage.

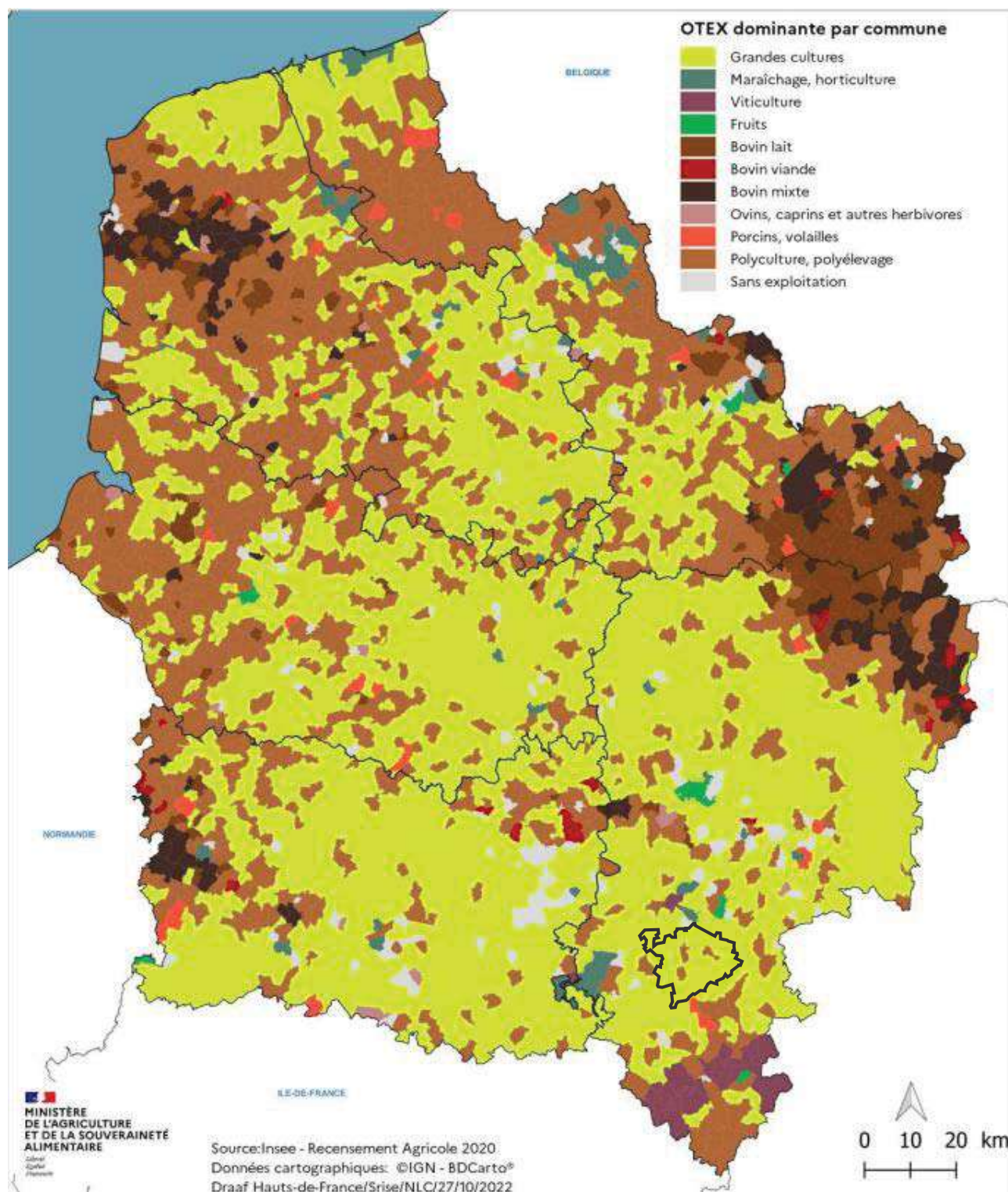


Figure 4. Cartographie des OTEX sur la région Hauts-de-France – Source : RGA 2020

D'après le RGA de 2020, l'Orientation Technico-Economique (OTEX) dominante sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château est orientée en grandes cultures. On retrouve cependant de la polyculture/polyélevage au niveau des communes d'Hartennes-et-Taux, de Muret-et-Crouettes et Le Plessier-Huleu. Enfin, les communes de Droizy et de Saint-Rémy-Blanzy sont orientées en céréales et/ou oléo protéagineux.

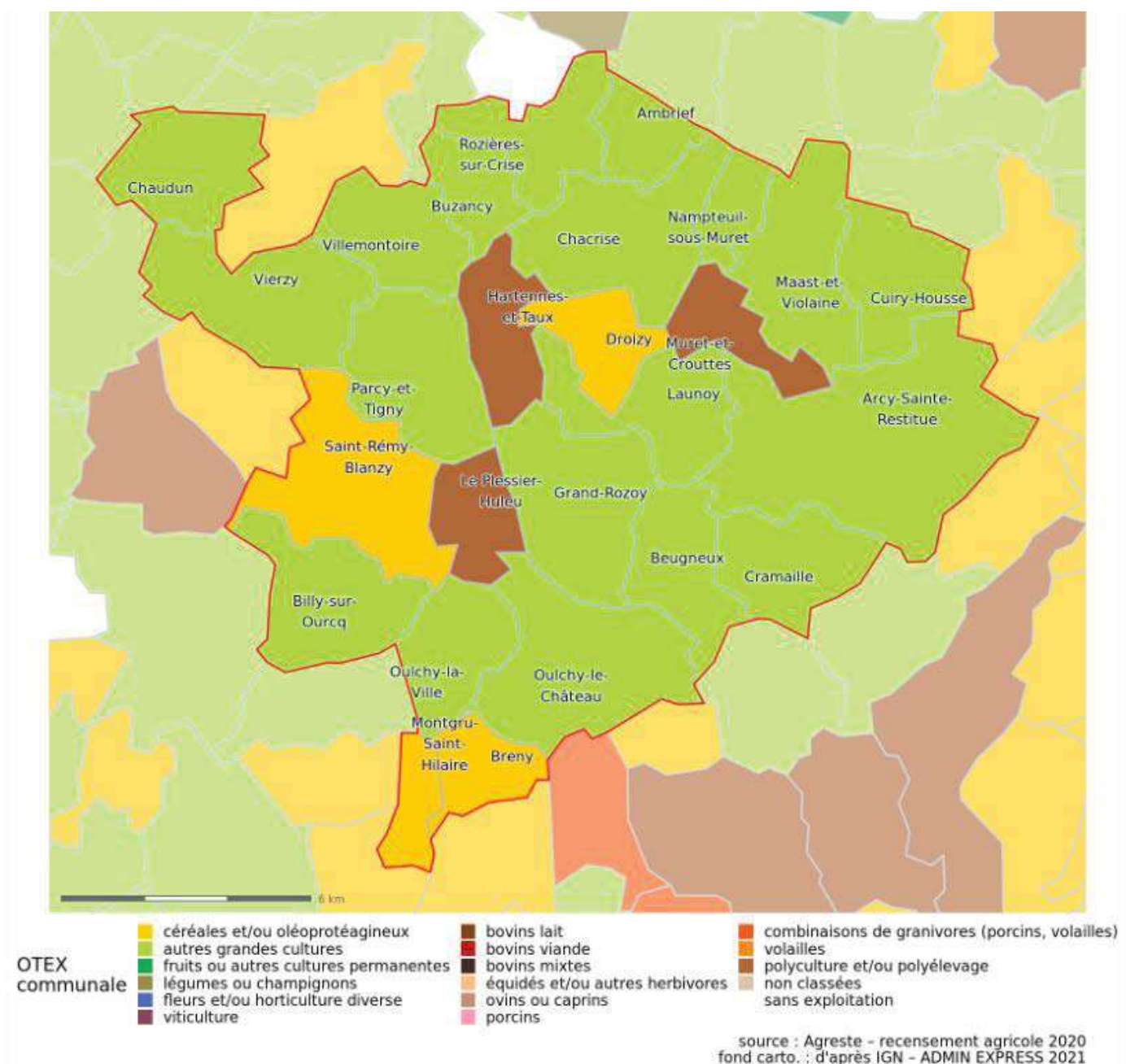


Figure 5. Cartographie des OTEX sur la CCCOC – Source : RGA 2020

58% des exploitations agricoles ayant répondu aux questionnaires sont en grandes cultures et 30% en polyculture et/ou polyélevage.

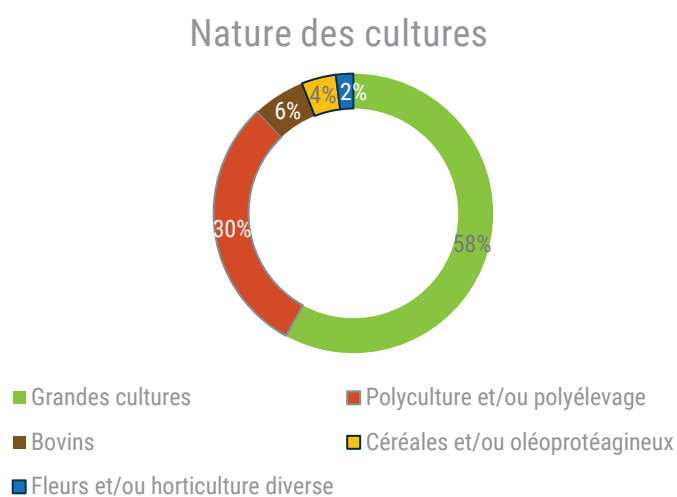


Figure 6. Graphique de la répartition des natures de cultures sur le territoire

	Exploitations en ayant		cheptel (têtes)		cheptel (UGB)	
	2010	2020	2010	2020	2010	2020
Total ensemble du cheptel	31	26	–	–	3 935	3 662
Total bovins	24	17	3 201	3 728	2 656	3 101
vaches laitières	8	4	415	329	602	477
vaches allaitantes	18	13	818	913	736	822
Total ovins	4	s	267	104	44	17
brebis mères laitières	0	0	0	0	0	0
brebis mères allaitantes	4	s	234	100	40	17
Total caprins	0	s	0	s	0	s
chèvres	0	s	0	s	0	s
Total équins	s	s	s	s	s	s
juments selle	0	s	0	s	0	s
juments lourdes	0	0	0	0	0	0
Total porcins	s	s	s	s	s	s
truies mères	s	s	s	s	s	s
Total volailles	4	3	33 760	s	372	s
poules pondeuses d'œufs de consommation	s	s	s	s	s	s
poulets de chairs et coqs	s	s	s	s	s	s
lapines mères	0	0	0	0	0	0
apicultures (nombre de ruches)	3	s	47	s	–	–

Tableau 1. Effectif par catégorie de cheptels, source : Agreste

Le Recensement Général Parcellaire (RGP) est un système d'information géographique représentant les îlots cultureux (ensemble de parcelles contiguës appartenant à une même exploitation) et, depuis 2015, les parcelles des exploitants se déclarant à la Politique Agricole Commune (PAC).

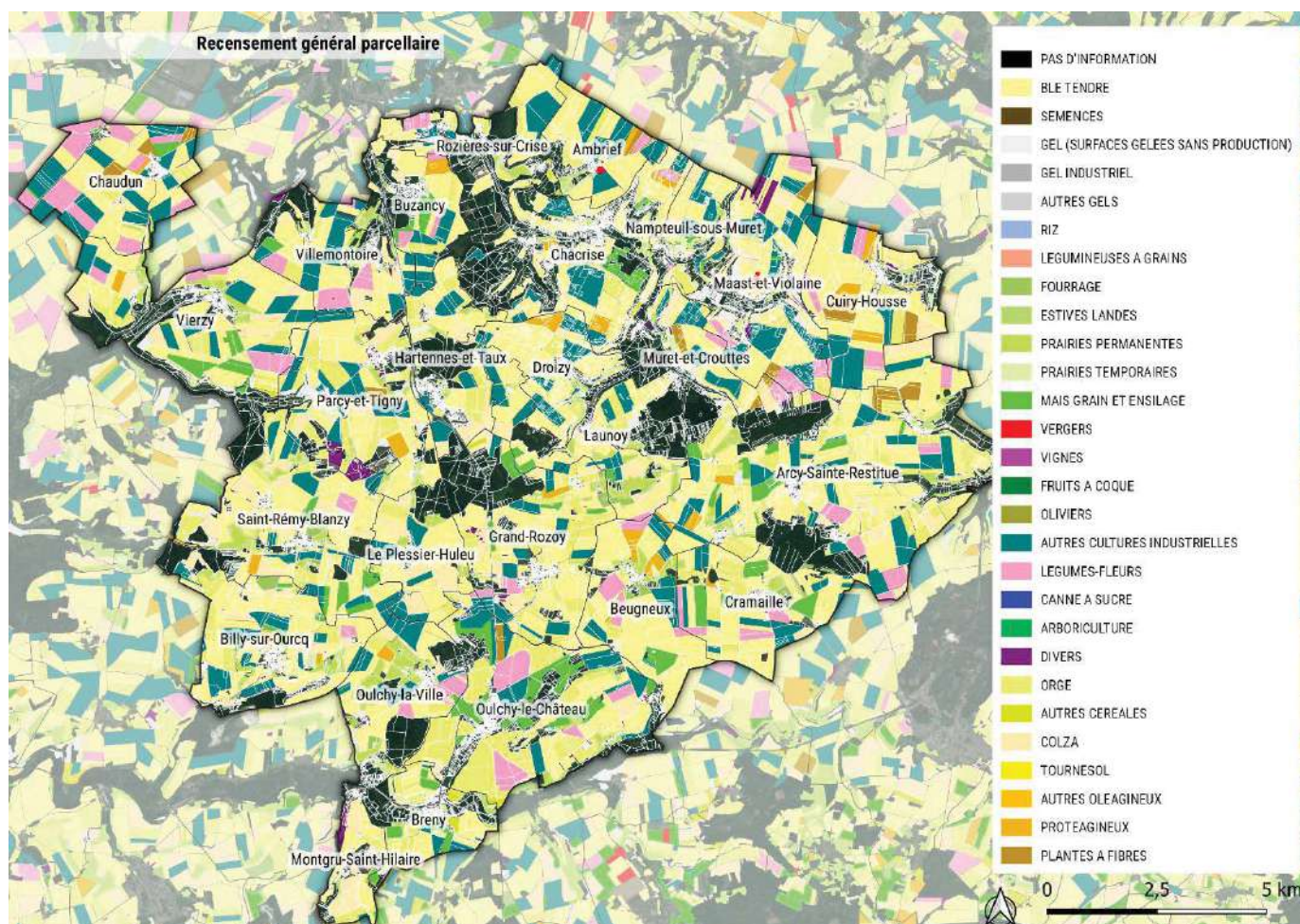


Figure 7. Cartographie du recensement général parcellaire sur le territoire de la CCCOC en 2020

Cultures inscrites au RGP

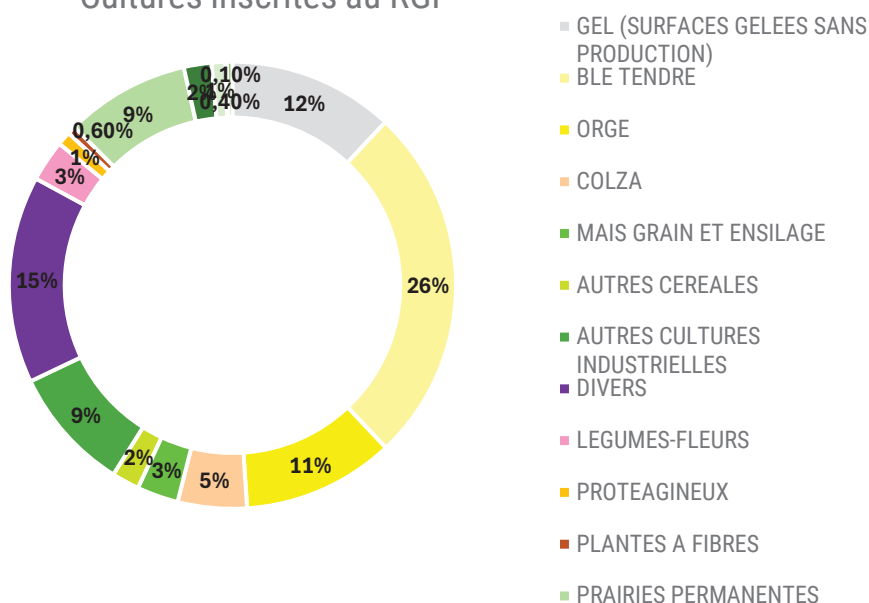


Figure 8. Graphique des différentes cultures inscrites au RGP sur le territoire en 2020

Le Recensement Général Parcellaire a permis de mettre en lumière 18 765 ha inscrits à la PAC dont 7 785 ha de blé tendre en 2020. A titre de comparaison, la carte et le graphique présentés ci-après présentent les cultures inscrites en 2010. On relève notamment que le blé était davantage cultivé en 2010 ainsi que le colza et le gel du surface moins présent.

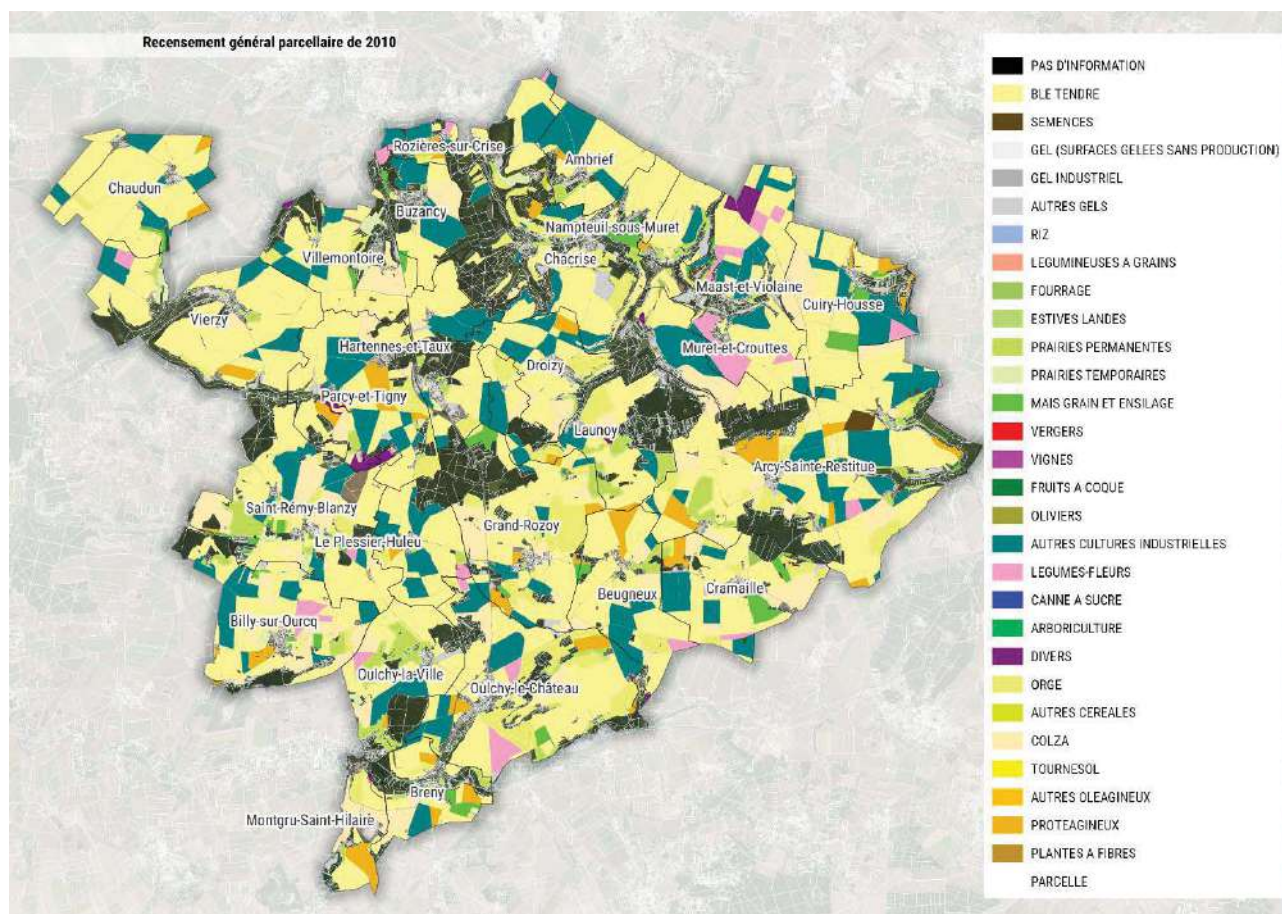


Figure 9. Cartographie du recensement général parcellaire sur le territoire de la CCCOC en 2010

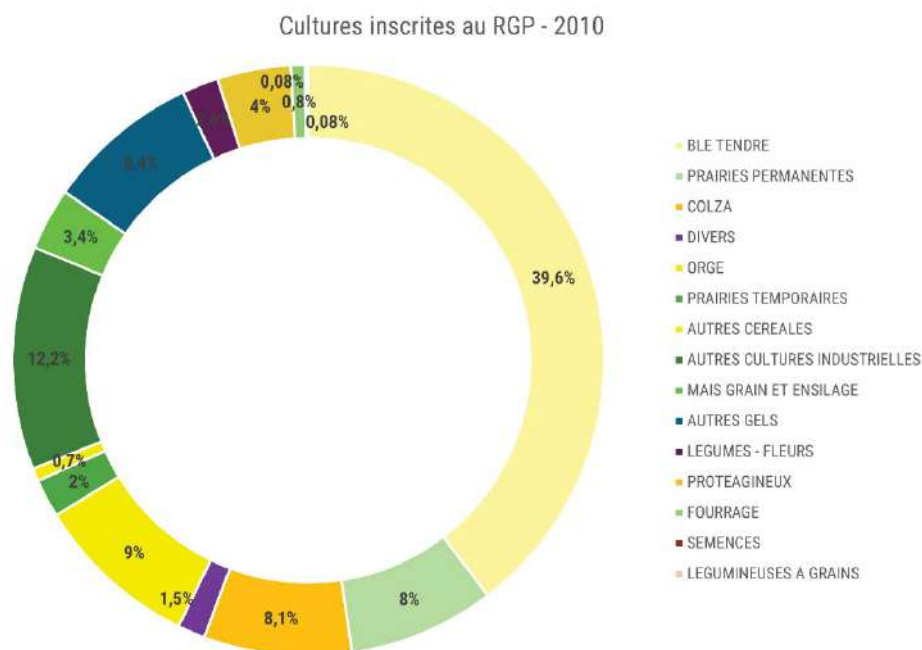


Figure 10. Graphique des différentes cultures inscrites au RGP sur le territoire en 2010

2.3 DEMARCHES DE VALORISATION

2.3.1 Un territoire peu développé en agriculture biologique

L'agriculture biologique garantit un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les règles qui encadrent ce mode de production sont les mêmes dans toute l'Union européenne et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences. D'après les données Agreste, 6 exploitations sont recensées en agriculture biologique (5,8%) sur le territoire contre 221 sur l'Aisne 4,9%) et 1 193 sur la région des Hauts-de-France (5,1%).

La part des exploitations en agriculture biologique sur le territoire est donc légèrement supérieure à celle du département et de la région et semble en progression.

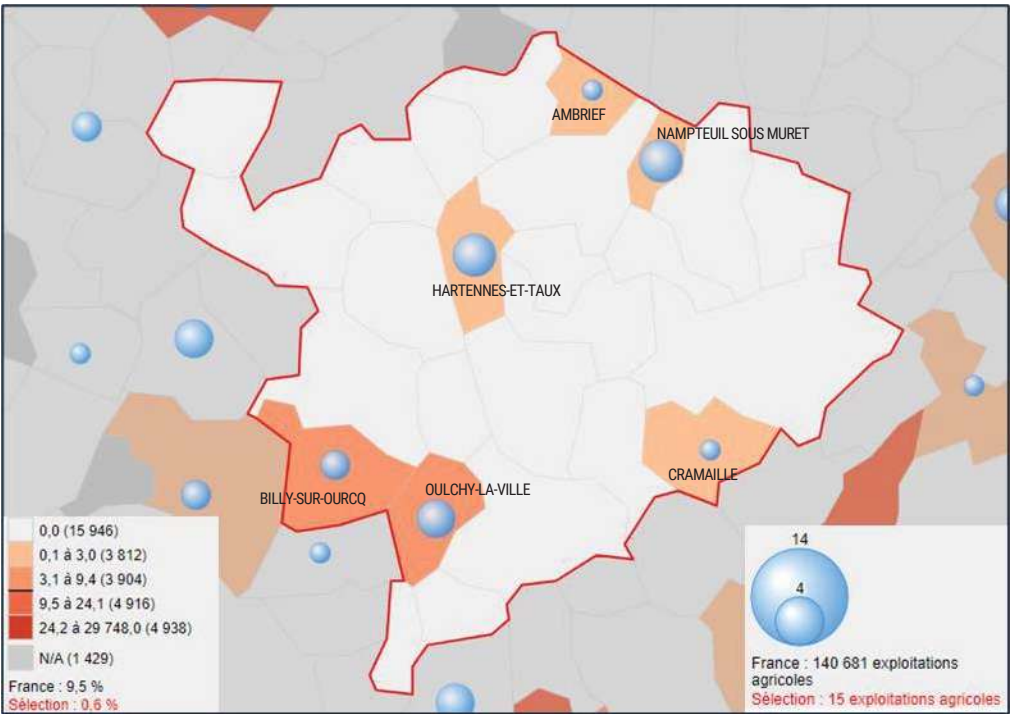


Figure 11. Part de la surface agricole en agriculture biologique dans la surface agricole utile (%) 2020 et Nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique en 2022 – *Source : Observatoire des Territoires*

	Exploitations en agriculture biologique	
	2010	2020
Hauts-de-France	1,4%	5,1%
Aisne	0,9%	4,9%
CCCOC	S*	5,8%

*s : secrétisé

Tableau 2. Exploitations en agriculture biologique selon Agreste

Sur les 43 questionnaires remis, une exploitation agricole a indiqué être actuellement en agriculture biologique à Oulchy-la-Ville, une autre exploitation envisage une conversion en Agriculture de Conversion des Sols et 22 exploitations n'envisagent aucune conversion en agriculture biologique. Les autres n'ont pas répondu à la question.

2.3.2 Des démarches de qualité

L'indication Géographique Protégée (IGP) identifie un produit dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. L'IGP protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

Le territoire est concerné par 3 IGP

L'IGP « Volailles de la Champagne » couvre les 26 communes du territoire.

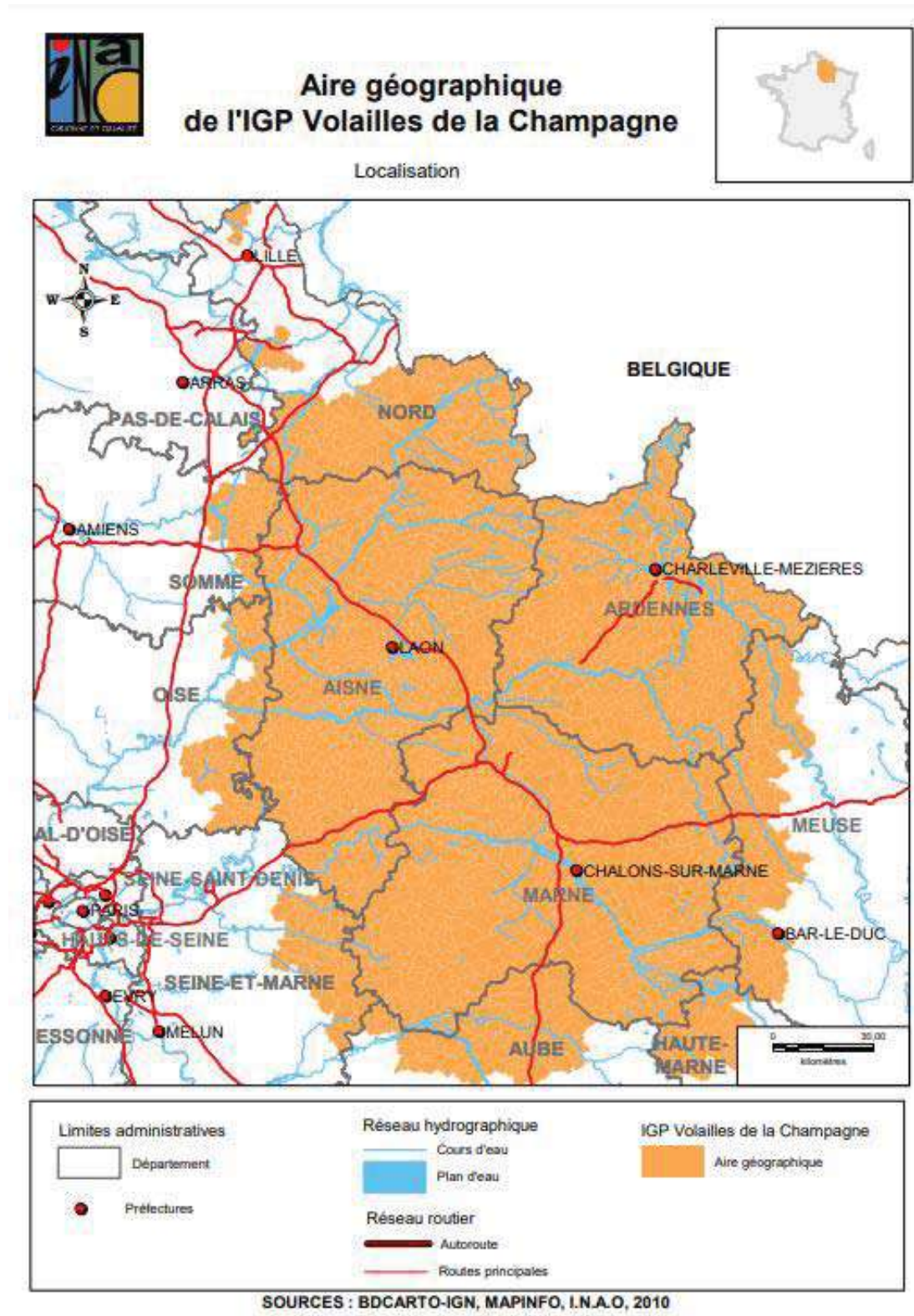


Figure 12. Cartographie de l'aire géographique de l'IGP Volailles de la Champagne

L'IGP Vins « Ile de France » qui couvre toutes les communes hormis Billy-sur-Ourcq, Brény, Montgru-Saint-Hilaire et Oulchy-la-Ville (source : PAC).

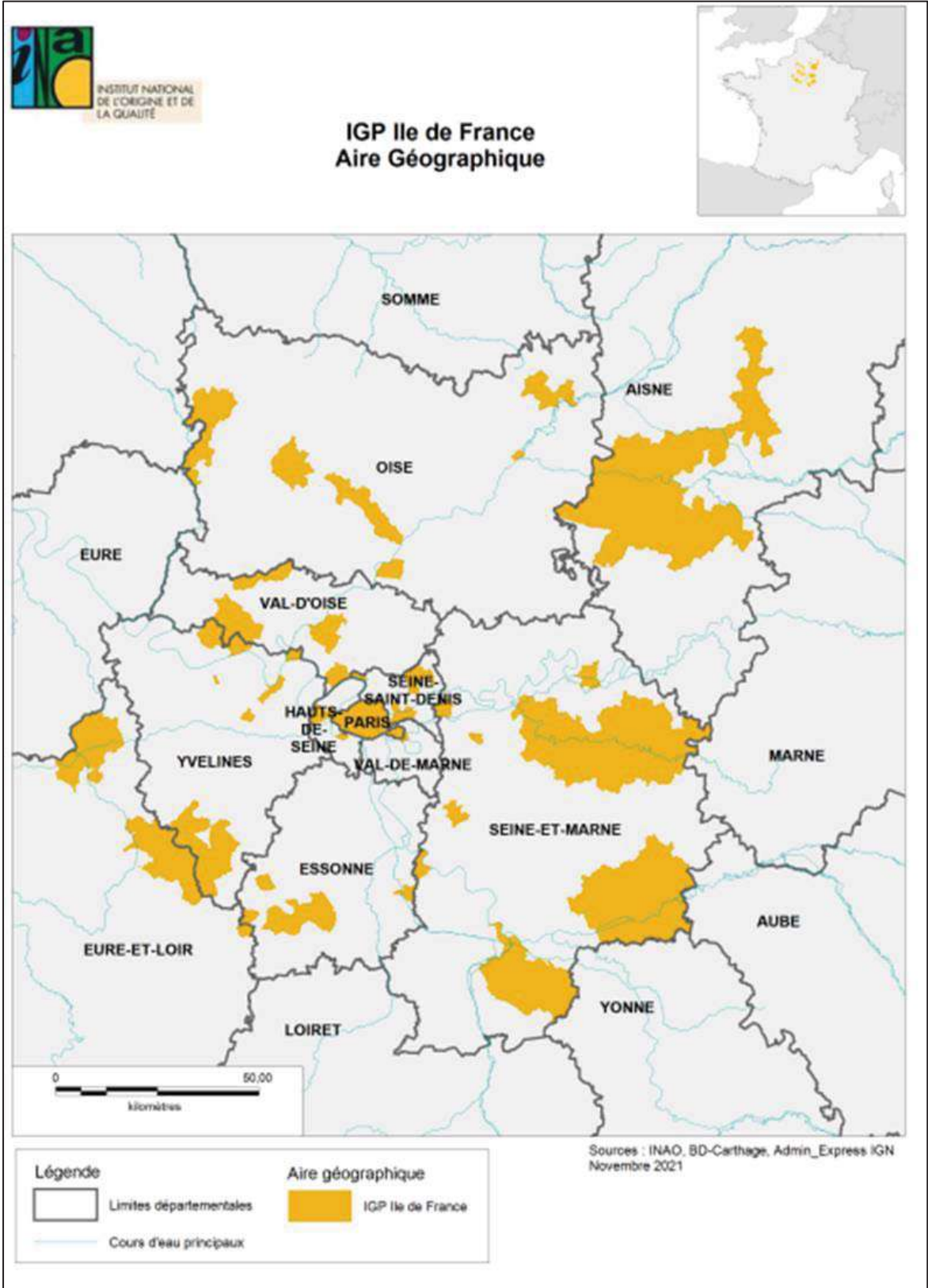


Figure 13. Cartographie de l'aire géographique de l'IGP Ile de France

L'IGP « Haricot de Soissons » qui couvre l'ensemble de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château. Cette IGP a été reconnue en juin 2023.

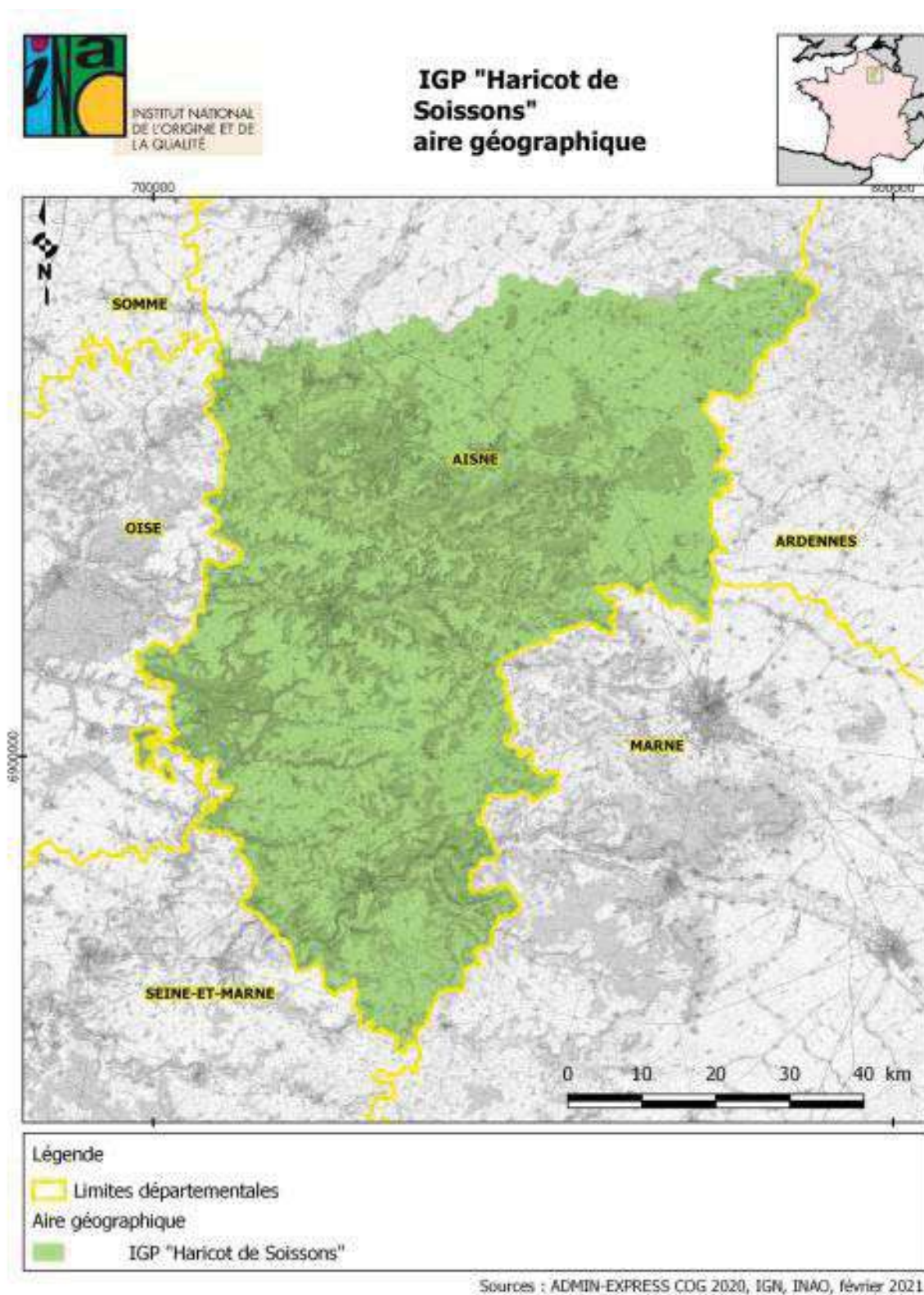


Figure 14. Cartographie de l'aire géographique de l'IGP « Haricots de Soissons »

Selon les données Agreste, aucun exploitant du territoire n'était concerné par une culture en IGP en 2020. Depuis la reconnaissance de l'IGP du Haricot de Soissons en 2023, 3 à 4 exploitants seraient concernés permettant la valorisation de cette production.

2.4 DEMARCHES DE DIVERSIFICATION

La diversification est l'ensemble des activités réalisées avec les moyens humains, matériels ou patrimoniaux de l'exploitation agricole générant un revenu supplémentaire.

Les raisons qui poussent les agriculteurs à se diversifier peuvent être multiples : complément de revenu, meilleure maîtrise des aléas de production, etc.

Le tableau ci-dessous présente les activités de diversification du territoire selon les données Agreste. On remarque qu'elles sont proportionnellement assez présentes comparé à l'échelle régionale et départementale à l'exception de l'hébergement touristique.

	Tourisme - Hébergement -Loisirs	Energie renouvelable (pour la vente)	Vente directe (hors vin)
CCCCOC en 2010	4	6	6
CCCCOC en 2010	3,8%	5,7%	5,7%
CCCCOC en 2020	s	7	17
CCCCOC en 2020	s	6,7%	16,3%
Aisne en 2020	1,8%	3,9%	8,5%
Hauts de France en 2020	2,4%	3,2%	13,6%

s : secrétisé

Tableau 3. Activités de diversification des exploitations selon les données Agreste

Les questionnaires ont permis de relever que 18 exploitants ont des activités de diversification existantes, certains ayant une seule activité de diversification, d'autres plusieurs (par exemple : vente à la ferme et méthanisation).

Les activités de diversification recensées sont présentées dans le graphique ci-après. Elles concernent en premier lieu l'énergie avec des dispositifs de méthanisation. L'hébergement touristique est peu présent. 3 logements locatifs ont été recensés en complément dans le cadre des entretiens.

Dans les activités « autres », notons une activité de serrurerie, ou encore deux pépinières.

Activités de diversification	Nombre	Communes concernées
Hébergements touristiques	2	Ambrief et Beugneux
Vente à la ferme	3	Chaudun, Maast-et-Violaine et Oulchy-la-Ville
Méthanisation	6	Arcy-Sainte-Restitue, Chaudun, Oulchy-le-Château et Vierzy
Autres	4	Arcy-Sainte-Restitue, Launoy et Beugneux

Tableau 4. Activités de diversification existantes recensées

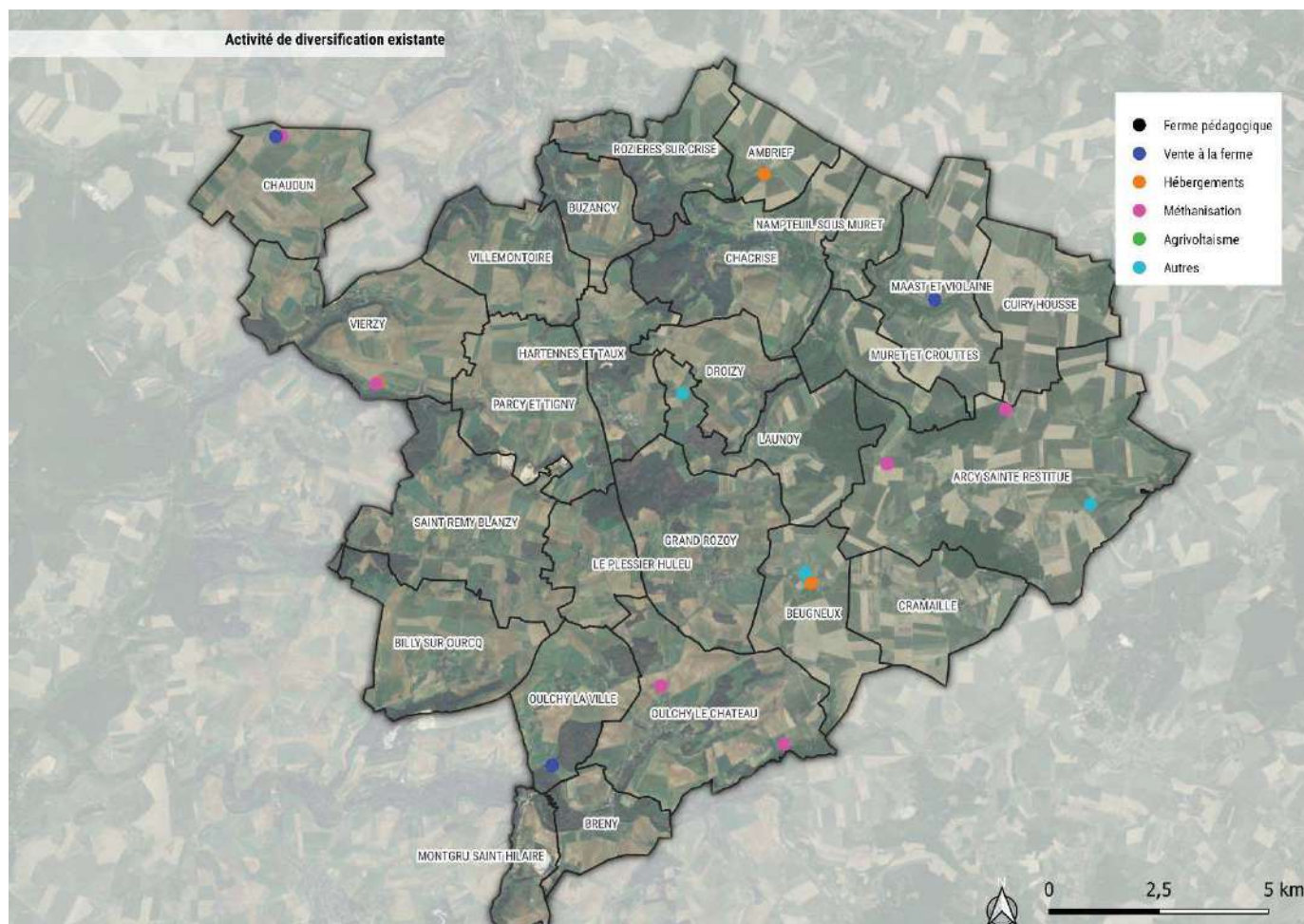


Figure 15. Activités de diversification existantes recensées

3. DIMENSION HUMAINE

3.1 STATUT JURIDIQUE DES EXPLOITATIONS

Il existe deux grandes familles de statut d'exploitation : exploitation individuelle ou exploitation sociétaire. Ce statut peut évoluer tout au long de la vie d'une exploitation.

Au sein de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château on retrouve des exploitations individuelles, des EARL, des SCEA, des GAEC et des SARL.

Deux formes sociétaires dominent :

- **L'EARL (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée)**, qui offre l'avantage de pouvoir être constituée par une seule personne tout en dissociant le patrimoine privé du patrimoine professionnel.
- **Le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)**, qui offre une transparence juridique, sociale et fiscale et se compose d'au moins deux associés sur une même structure.

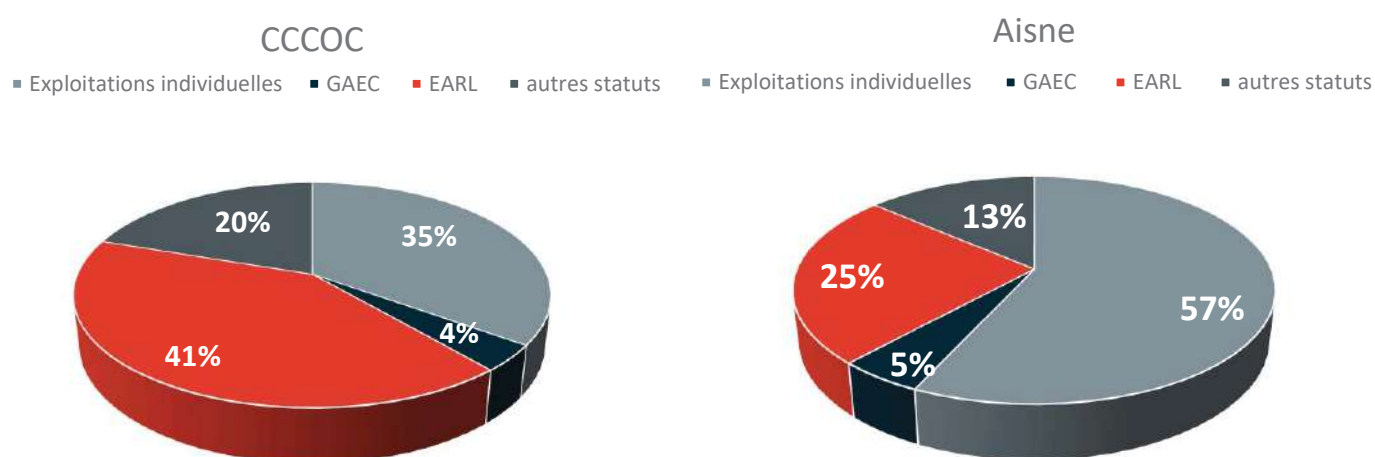


Figure 16. Graphiques de la répartition des statuts juridiques des exploitations sur la CCCOC et dans l'Aisne

Sur le territoire de la CCCOC, près de 44% agriculteurs sont en forme sociétaire et 35% en exploitations individuelles (35%). La part d'exploitation individuelle est ainsi moins importante que sur le département (57%).

3.2 AGE DES EXPLOITANTS ET PERSPECTIVES DE TRANSMISSION

Selon l'Agreste, en 2020, 19 exploitations sont gérées par un chef de plus de 60 ans (sur 104 soit 18%).

Selon l'Agreste, sur les 19 exploitations gérées par un chef de plus de 60 ans, 3 exploitants n'envisageaient pas de départ dans l'immédiat, 6 envisageaient une reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers et 9 ne savaient pas comment envisager le devenir de leur exploitation.

Dans le cadre des questionnaires, 11 exploitants ont indiqué qu'ils avaient une perspective de transmission familiale.

Le graphique ci-après présente la répartition par âge de ceux ayant répondu au questionnaire.

Parmi les 51 à 60 ans ayant répondu, 5 ont une perspective de transmission et 9 non. Parmi les 4 exploitants de plus de 60 ans ayant répondu, tous ont une perspective de transmission.

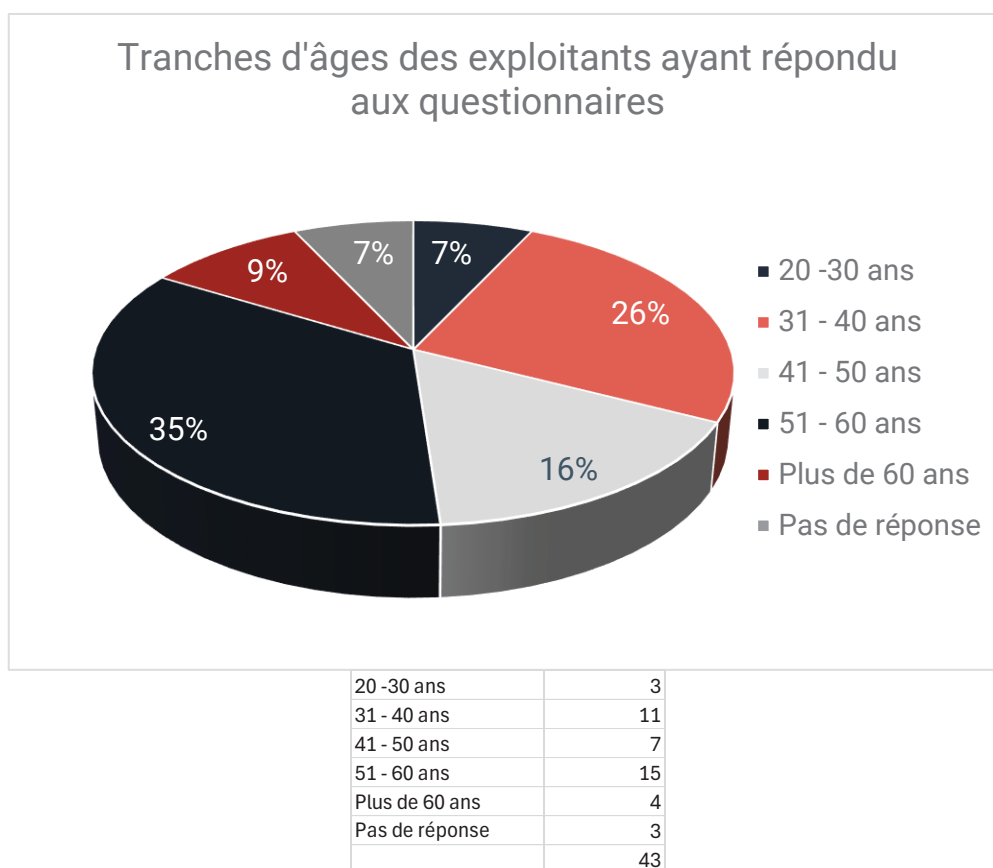


Figure 17. Répartition des exploitants ayant répondu au questionnaire selon leur tranche d'âge

4. DIMENSION ECONOMIQUE

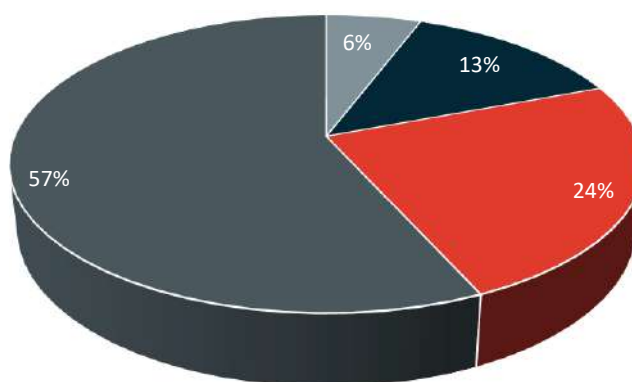
4.1 DIMENSION DES EXPLOITATIONS

« Sur la base des coefficients de PBS (Production Brute Standard), les exploitations sont classées selon trois classes :

- Les petites exploitations, dont la PBS est inférieure à 25 000 euros ;
- Les moyennes exploitations, dont la PBS est comprise entre 25 000 et moins de 100 000 euros ;
- Les grandes exploitations, dont la PBS est supérieure à 100 000 euros » - Source : Agreste

CCCOC en 2020

■ Microexploitations ■ Petites exploitations ■ Moyennes exploitations ■ Grandes exploitations



Aisne en 2020

■ Microexploitations ■ Petites exploitations ■ Moyennes exploitations ■ Grandes exploitations

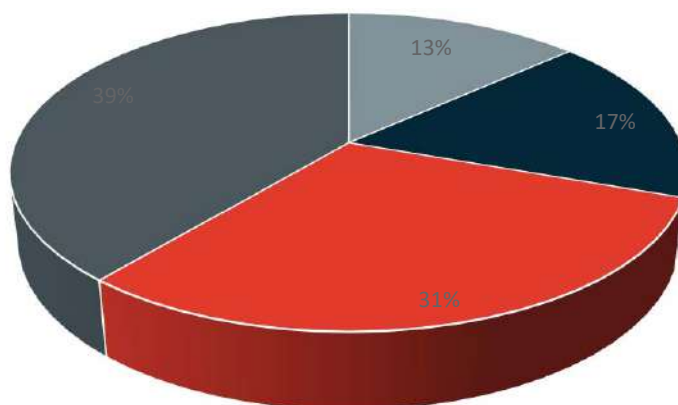


Figure 18. Graphiques de la répartition des dimensions des exploitations sur la CCCOC et dans l'Aisne

On retrouve sur le territoire de la CCCOC une majorité de grandes exploitations (57%). La part de grandes exploitations est supérieure à celle de l'Aisne (39%).

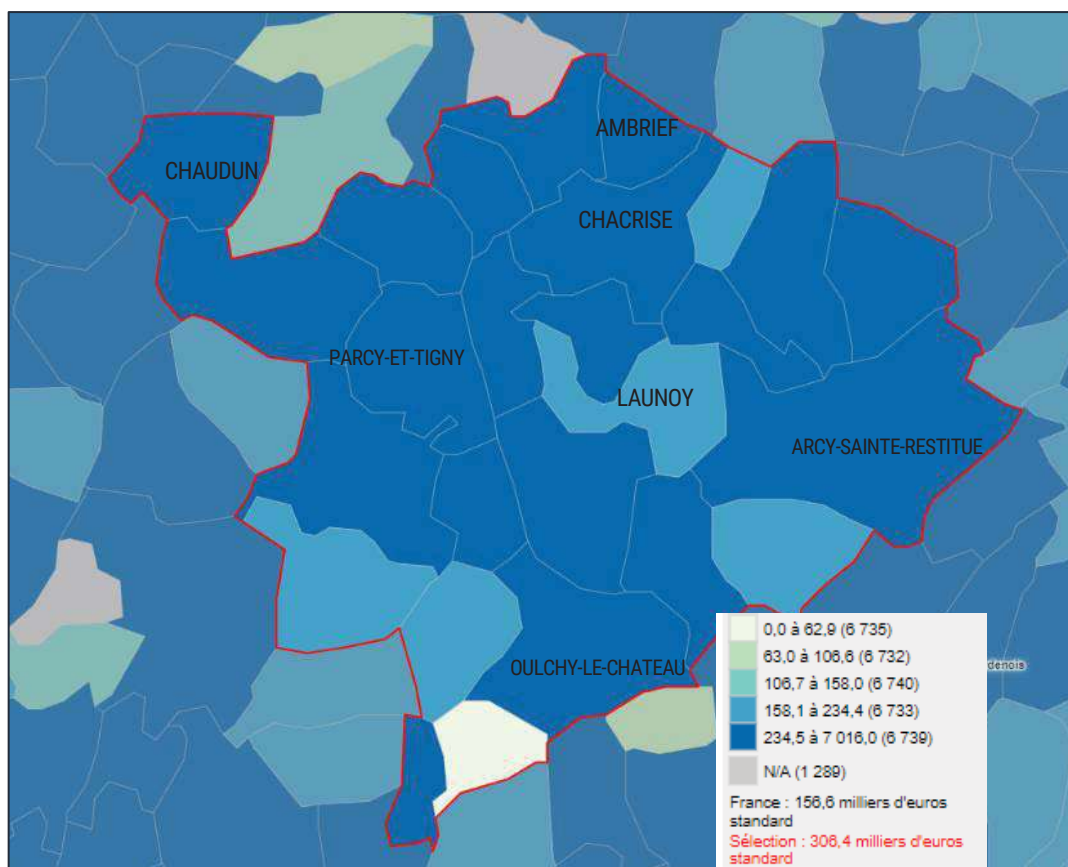


Figure 19. Production brute standard (PBS) moyenne en 2020 (milliers d'euros standard) – Source : Agreste

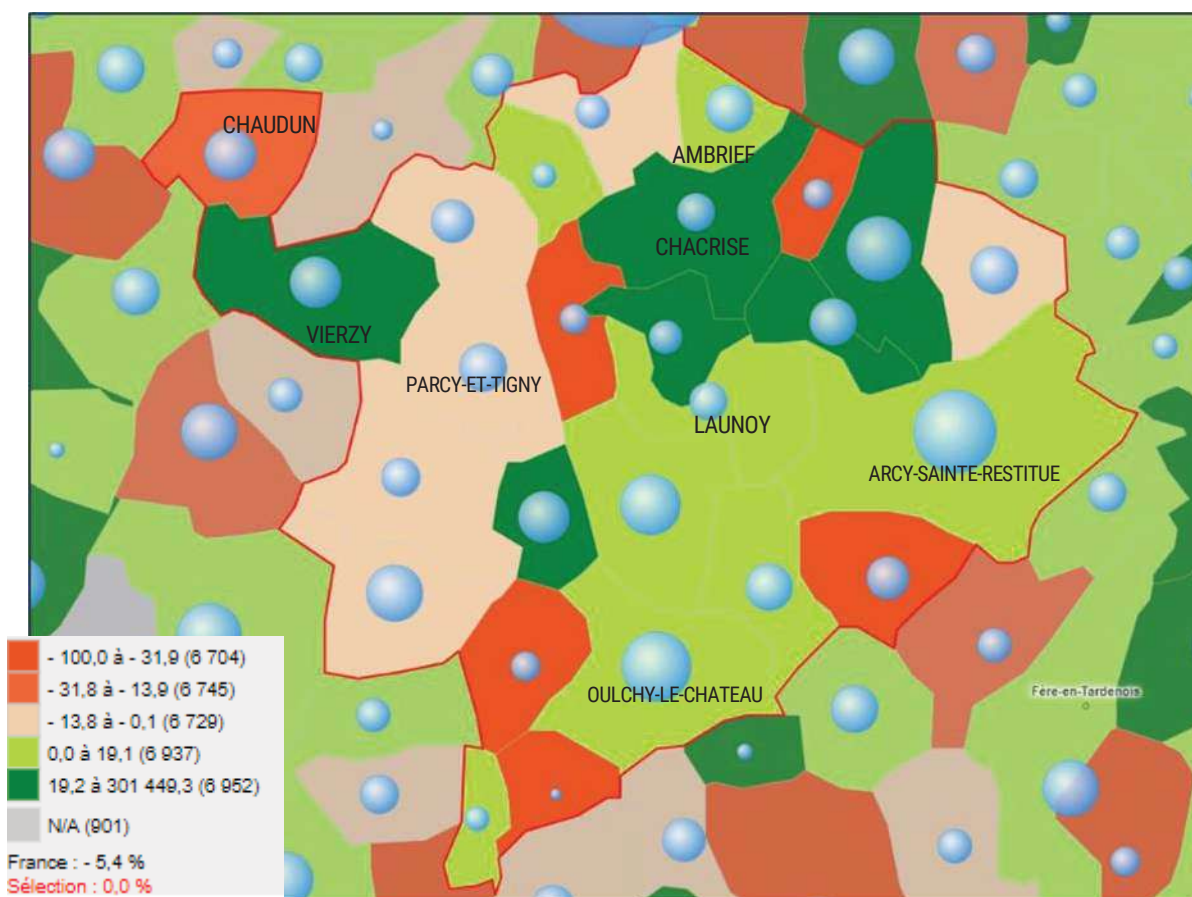


Figure 20. Évolution de la production brute standard (PBS) entre 2020 et 2010 (%) – Source : Agreste

4.2 L'EMPLOI AGRICOLE

L'agriculture est un secteur d'activité qui représente environ 15% des emplois du territoire contre 4.6% à l'échelle du département de l'Aisne.

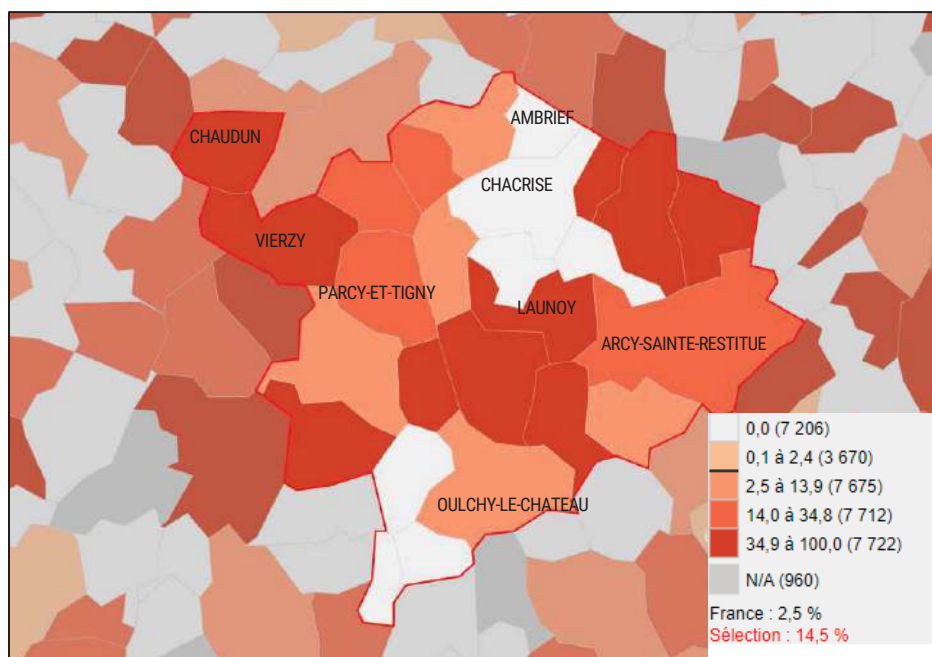


Figure 21. Part des emplois dans l'agriculture (%) – Source : Observatoire des Territoires

Part des emplois agricoles en 2014 et 2020 (par rapport au nombre d'emploi total sur le territoire)

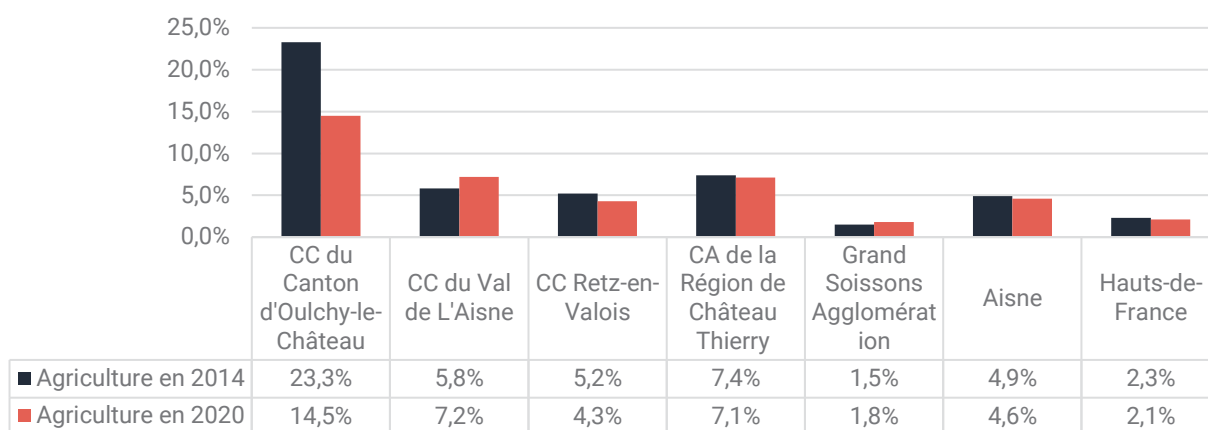


Figure 22. Part des emplois agricoles en 2014 et 2020 (par rapport au nombre d'emplois total sur le territoire) – Source : INSEE

On constate néanmoins que cette part a connu une baisse importante depuis 2014, passant de 23% à 15%. Ce recul est également observé sur les territoires de comparaison à l'exception de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne et de l'Agglomération du Grand Soissons.

La main d'œuvre est également en recul sur le territoire, passant de 402 actifs en 2010 à 256 actifs en 2020, une tendance qui s'illustre par un recul marqué du nombre de saisonniers et de salariés occasionnels qui est passé de 149 en 2010 à 42 en 2020. Cette baisse se lit également en volume d'heure de travail à l'exception de la main d'œuvre familiale.

	CCCCC		Aisne	Hauts-de-France
	Nombre d'actifs		Evolution	Evolution
	2010	2020		
Main d'œuvre total	402	256	-36%	-23%
Chefs d'exploitations, coexploitant	132	121	-8%	-9%
Main d'œuvre familial	37	20	-46%	-57%
Salariés permanents	84	73	-13%	5%
Sous-total main d'œuvre permanente	253	214	-15%	-15%
Saisonniers et salariés occasionnels	149	42	-72%	-30%

Tableau 5. Evolution de la main d'œuvre – *Source : Agreste*

	Volume de travail (ETP)		
	2010	2020	Évolution
Main d'œuvre totale	218	178	-18%
Chefs d'exploitations, coexploitants	108	96	-11%
Main d'œuvre familiale	11	12	9%
Salariés permanents	76	62	-17%
Sous-total main d'œuvre permanente	195	171	-12%
Saisonniers et salariés occasionnels	23	7	-69%

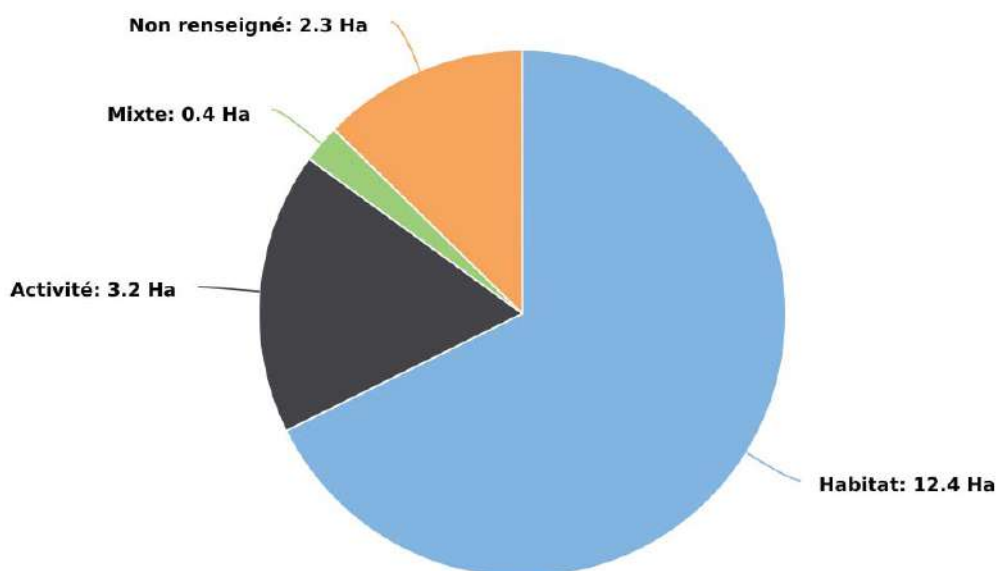
Tableau 6. Evolution du volume de travail – *Source : Agreste*

5. DIMENSION FONCIERE

5.1 LA CONSOMMATION D'ENAF

La raréfaction du foncier est un enjeu à prendre en compte dans le développement de l'activité agricole. C'est la raison pour laquelle le SCOT « Préconise des niveaux de densité urbaine et des objectifs de renouvellement urbain sur les bourgs et villages, afin de préserver l'outil de travail des agriculteurs ».

Sur le territoire, la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers du 01/01/2011 au 31/12/2020 représente pour CC du Canton d'Oulchy le Château une surface de 18,39 hectares.



Habitat	12,4	67,8%
Mixte	0,4	2,2%
Activité	3,2	17,5%
Non renseigné	2,3	12,6%
	18,3	100%

Tableau 7. Vocation des espaces consommés sur la période 2011- 2020

Source : Observatoire de l'artificialisation <https://mondiagnosticartificialisation.beta.gouv.fr/>

La loi Climat et Résilience adoptée le 22 août 2021 fixe par ailleurs des objectifs nationaux de lutte contre la consommation d'ENAF, il s'agit :

- D'atteindre le "zéro artificialisation nette des sols" en 2050,
- avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2031) par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

Ainsi, pour respecter la tendance générale fixée par la loi, **la consommation d'espaces entre 2021 et 2031 devrait tendre vers une surface de 9,2 hectares maximum**. La loi Climat et Résilience définit la consommation d'espaces comme "la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné". Il s'agit donc de la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés.

Précisons enfin que sur l'année 2021 5,9 ha ont été consommés, soit 3,1 ha à vocation d'activité et 2,2 ha à vocation d'habitat.

5.2 L'EVOLUTION DE LA SAU

Selon la définition de l'INSEE, la Surface Agricole Utilisée (SAU) est : « une statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...) ».

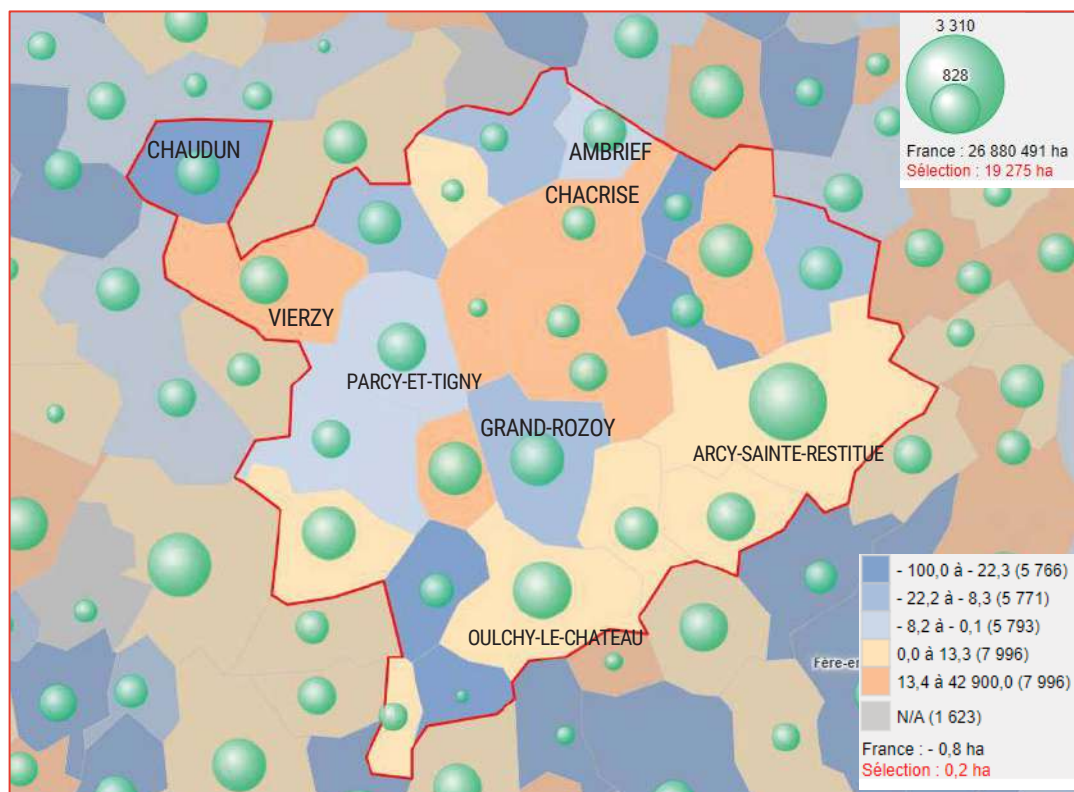


Figure 23. Surface Agricole Utilisée (SAU) (ha) en 2020 et Evolution de la SAU entre 2010 et 2020 - *Source* : Observatoire des Territoires

La surface agricole intercommunale est de 19 276 ha soit environ 83% de la surface totale. La Surface Agricole Utilisée est en légère augmentation entre 2010 et 2020 puisqu'elle gagne 37 ha sur cette même période et ce dans un contexte où 18,39 ha d'ENAF ont été consommés entre 2011 et 2020.

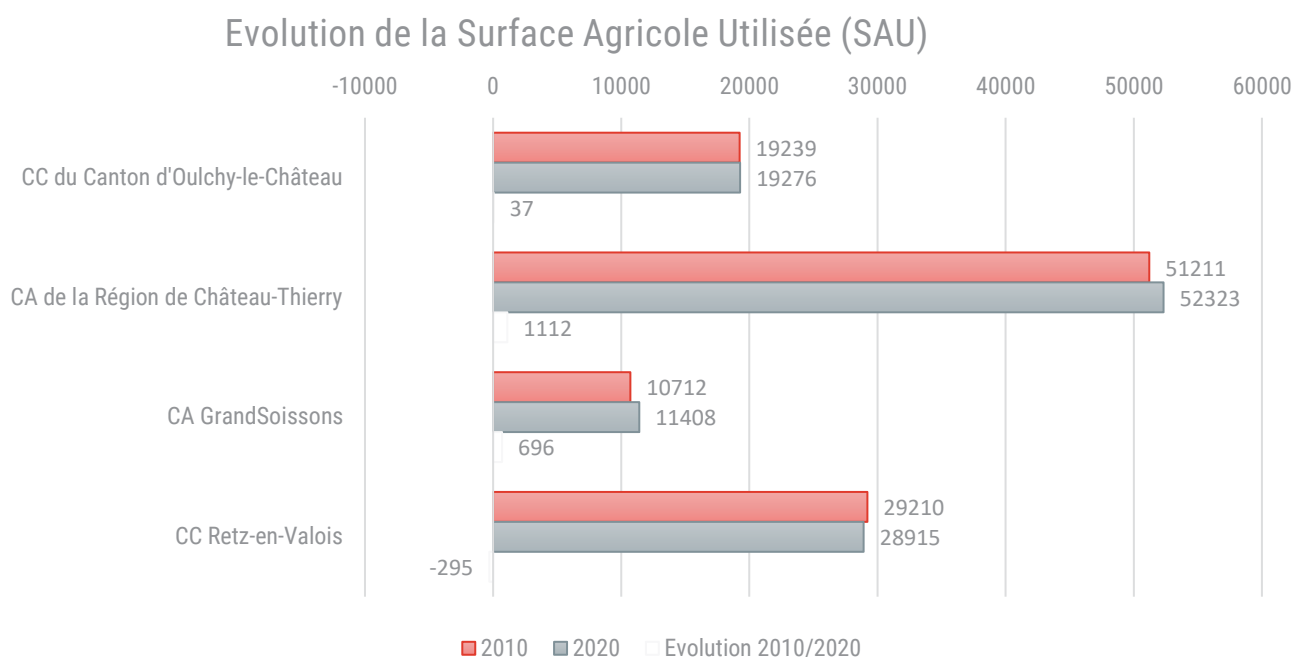


Figure 24. Evolution de la Surface Agricole Utilisée - *Source* : Agreste

Sur le territoire, la Surface Agricole Utilisée moyenne des exploitations est de 185.4 ha soit une SAU moyenne supérieure à la moyenne nationale (69 ha).

Parallèlement à l'augmentation de la SAU entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations sur la même période connaît une faible diminution de -1.9%, la communauté de communes a perdu deux exploitations sur 10 ans. La diminution du nombre d'exploitations se retrouve sur l'ensemble des territoires hormis sur l'Agglomération du Grand Soissons.

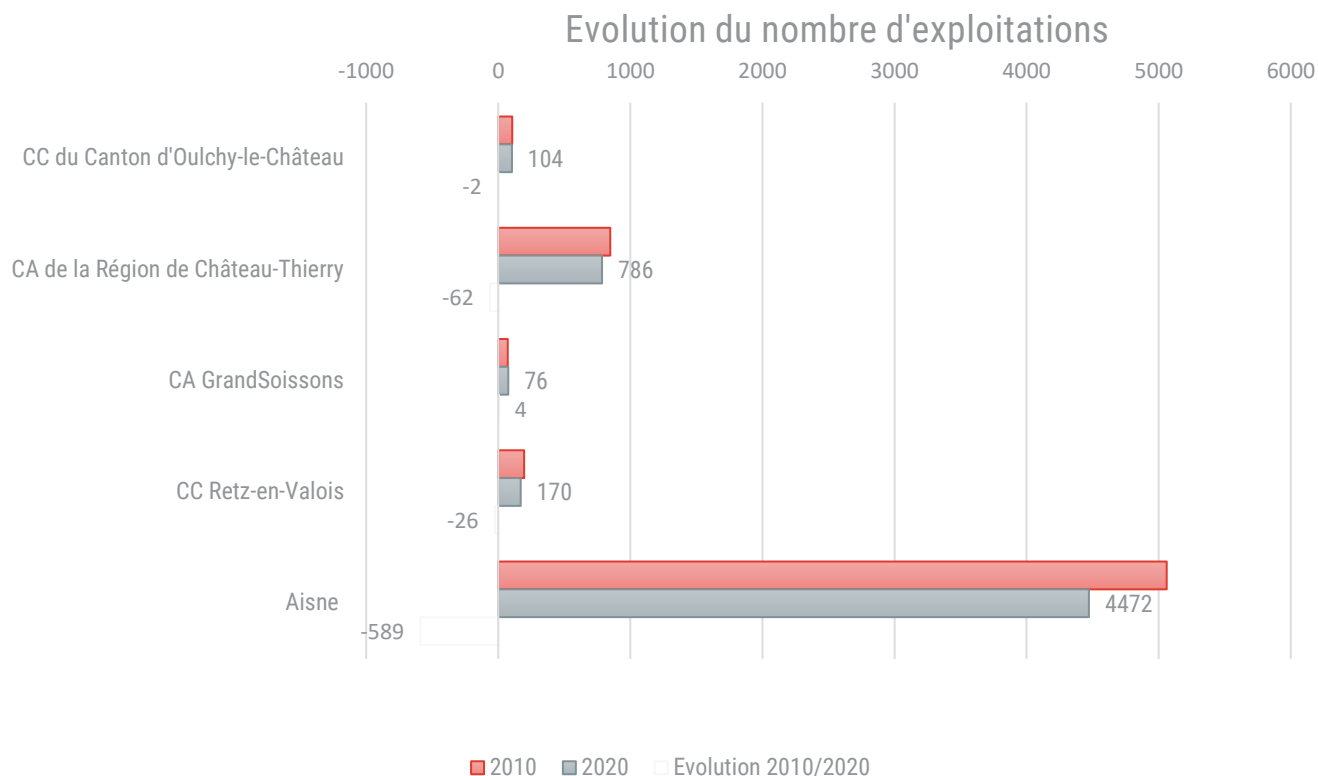


Figure 25. Evolution du nombre d'exploitations – *Source: Agreste*

Ainsi, la tendance depuis une cinquantaine d'années est une baisse du nombre d'exploitations et une progression de la SAU.

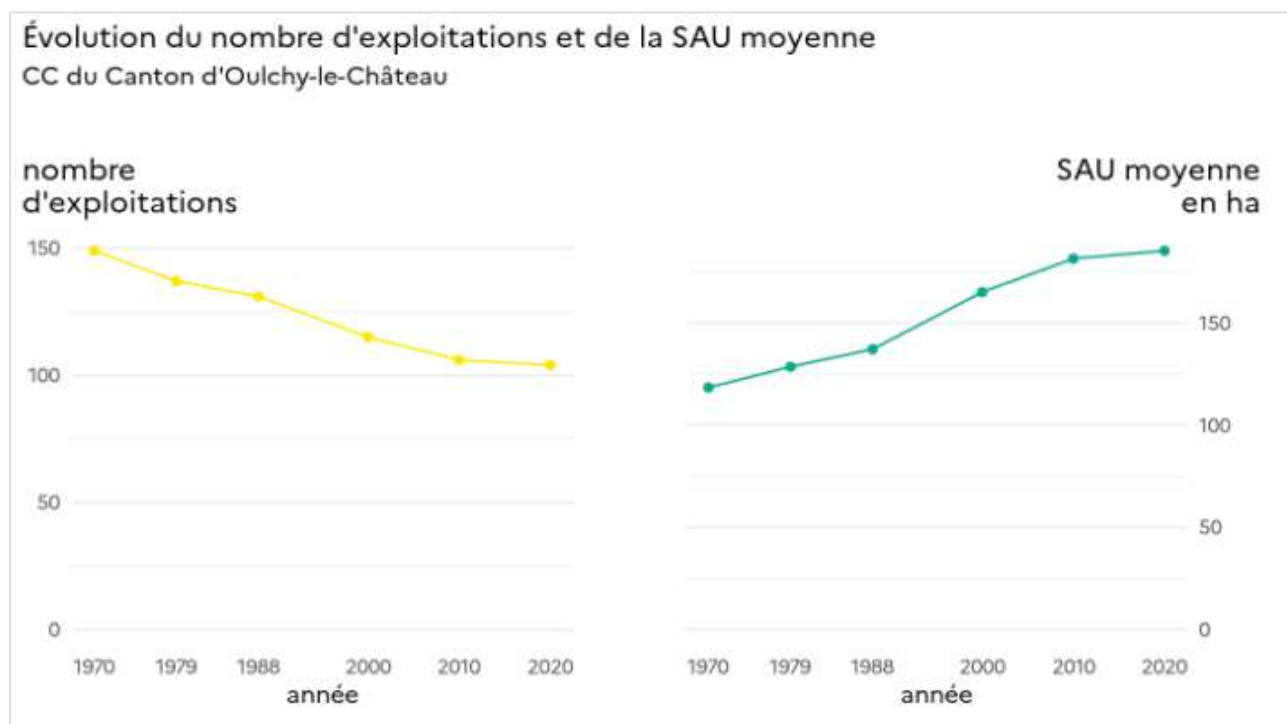


Figure 26. Recensements agricoles 1970 – 2020, source : Agreste

5.3 LES TYPOLOGIES D'IMPLANTATIONS DES EXPLOITATIONS

5.3.1 Le point sur le principe de réciprocité

Selon le type d'élevage et la taille du cheptel, deux types de réglementation s'appliquent : les élevages relevant du Régime Sanitaire Départemental (RSD) ou des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Ces réglementations définissent des règles de recul à respecter entre les bâtiments agricoles et ceux occupés par des tiers.

- 50 m de recul pour les élevages au RSD
- 100 m de recul pour les élevages ICPE

Neuf ICPE ont été repérées dans le cadre des entretiens et 19 ICPE ont pu être localisées grâce au Porter à Connaissance, soit un total de 28 ICPE localisées. (*Précision : le PAC de l'Etat précise l'adresse mais pas précisément le bâtiment concerné par la réglementation*).

L'article L.111-3 du Code Rural interdit toute implantation de bâtiment classé à proximité de constructions à usage d'habitation ou recevant du public. En conséquence, tout projet de construction est également refusé à proximité des bâtiments classés : c'est la **règle de réciprocité**.

5.3.2 Les types d'implantation du bâti agricole

Deux cas de figure se présentent sur le territoire :

Cas n°1 : Les bâtiments agricoles isolés au sein de la plaine agricole



Figure 27. Exemple d'exploitation isolée du tissu urbain -Commune de Vierzy

Avantages :

- Le caractère fonctionnel de l'exploitation et les possibilités d'extension
- Des sites non concernés par le principe de réciprocité, les problématiques de circulations agricoles et des conflits de voisinage

Sur les 9 ICPE repérés lors des entretiens, aucun n'intercepte de bâtis non agricoles. De plus, 10 ICPE ont été repérées sur la base du PAC (19 ICPE) comme se situant à une distance suffisamment éloignée des habitations (le périmètre de 100 mètres est respecté).

Cas n°2 : Les bâtiments agricoles gagnés par des zones urbanisées suite au développement de l'habitat linéaire

Figure 28. Exemple d'exploitation proche d'habitations – Commune de Cramaille

Avantages :

- Une localisation favorable aux activités de vente directe à la ferme ou d'accueil

Risques :

- Le développement des bâtiments agricoles rendu difficile notamment lors de la mise en œuvre du principe de réciprocité des bâtiments d'élevage
- Des difficultés potentielles de circulation agricole (déplacements liés à l'exploitation, l'accessibilité aux parcelles, ...)

Neuf ICPE reprises du PAC ont leur périmètre de 100 m qui vient intégrer des habitations sur les communes de Beugneux, Billy-sur-Ourcq, Brény, Chacrise, Cramaille, Le Plessier-Huleu, Nampsteuil-sous-Muret et Saint-Rémy-Blanzy.

5.4 L'ACCÈS AUX PARCELLES

L'accès aux parcelles agricoles peut être une problématique pour les agriculteurs. Sur les 53 exploitations enquêtées, 32 ont indiqué ne rencontrer aucune difficulté d'accessibilité. Cependant, 5 exploitations ont indiqué rencontrer des difficultés d'accès. Par exemple, la Ferme de Cravançon à Cramaille a des problématiques liées à l'axe menant à la ZAC du Plateau. A Billy-sur-Ourcq, un exploitant a noté des problématiques liées aux passages fréquents de véhicules dans son exploitation qui est privée.

11 accès ont été signalés comme à conserver dans le cadre des entretiens.

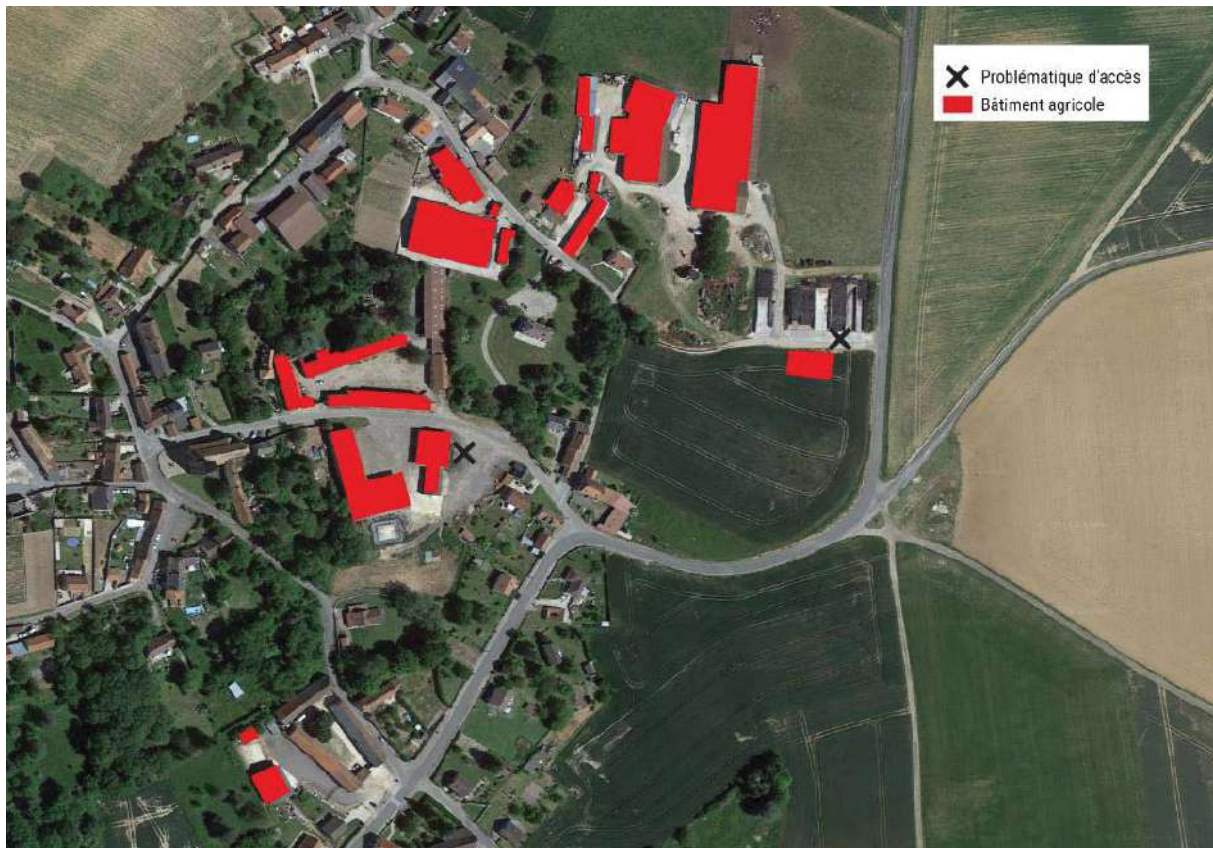


Figure 29. Exemple de localisation de problématiques d'accès à Billy-sur-Ourcq

6. EVOLUTION DES EXPLOITATIONS

6.1 LES BESOINS D'EXTENSION

Les entretiens ont permis de constater qu'une grande majorité des exploitations agricoles ont un besoin d'extension. Parmi les ICPE repérées, un besoin d'extension a été identifié dans un périmètre de 100 m sur la commune de Brény.

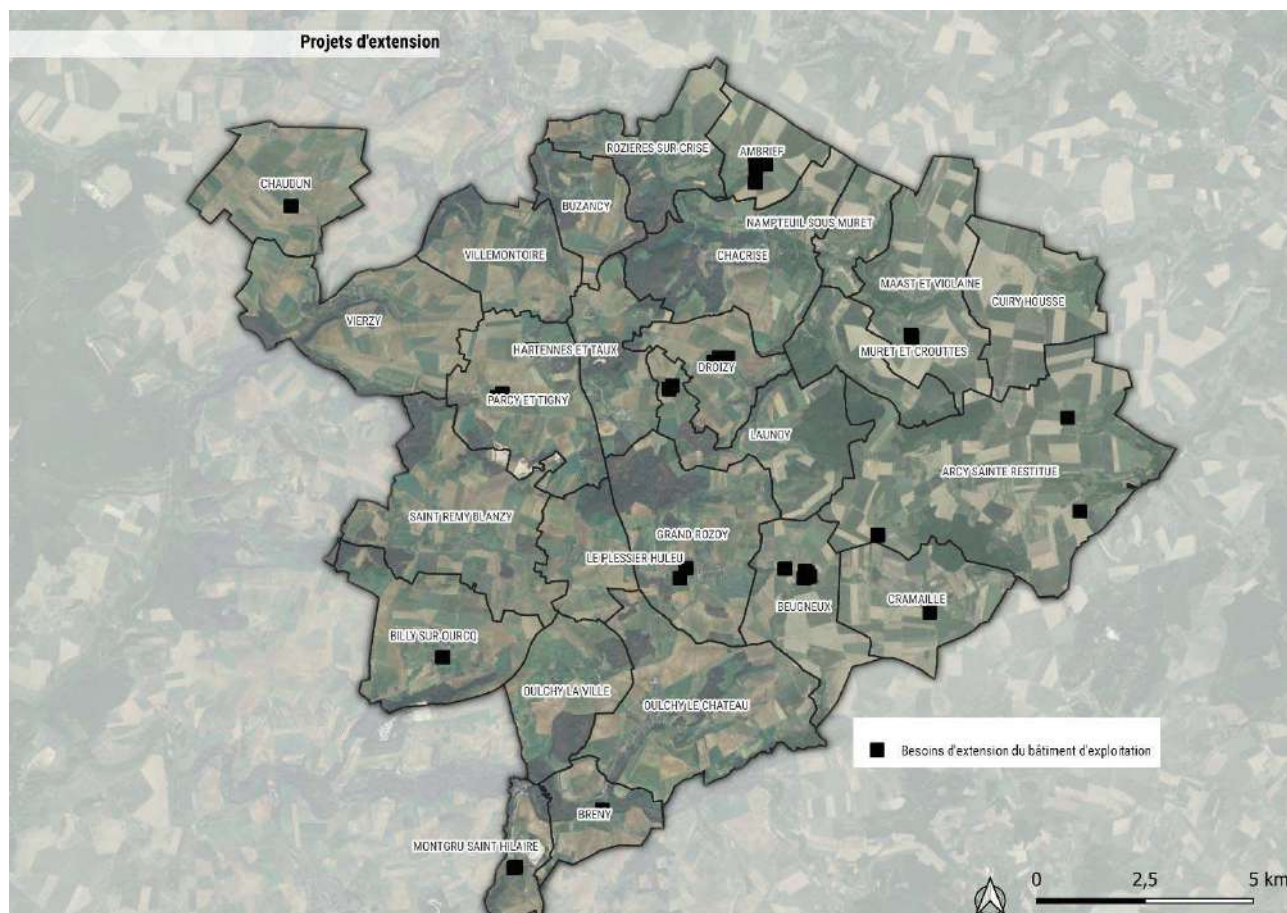


Figure 30. Cartographie des projets d'extension évoqués lors des enquêtes

6.2 LES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION ENVISAGEES

La diversification a été définie au chapitre 2.4 du présent rapport.

Le tableau ci-dessous présente les activités de diversification envisagées sur la base des questionnaires et entretiens. A noter que certains exploitants envisagent plusieurs activités de diversification.

Activités projetées	Nombre	Communes concernées
Photovoltaïsme	3	Chaudun, Saint-Rémy-Blanzy et Oulchy-la-Ville
Agrivoltaïsme	19	Ambrief, Arcy-sainte-Restitue, Beugneux, Breny, Chaudun, Cramaille, Launoy, Oulchy-le-Château, Parcy-et-Tigny, Grand-Rozoy, Vierzy, Le Plessier-Huleu, Oulchy-la-Ville, Vierzy Montgru-Saint-Hilaire et Hartennes-et-Taux
Fermé pédagogique	1	Chaudun
Hébergements touristiques	22	Chaudun, Vierzy, Montgru-Saint-Hilaire, Rozières-sur-Crise, Arcy-Sainte-Restitue, Beugneux, Oulchy-le-Château, Maast-et-Violaine, Ambrief et Parcy-et-Tigny
Vente à la ferme	4	Chaudun, Breny, Billy-sur-Ourcq et Masst-et-Violaine
Méthanisation	5	Saint-Rémy-Blanzy, Chaudun et Montgru-Saint-Hilaire
Eolien	1	Chaudun
Oeunotourisme	1	Parcy-et-Tigny

Tableau 8. Projets de diversification recensés au global dans le cadre des entretiens et les questionnaires

Les activités de diversification envisagées sont présentées sur les cartographies par commune en annexe ; ci-dessous figura la carte globale. Seules les activités de diversification recensées dans le cadre des entretiens avec les exploitants sont présentées. Les activités projetées issus des questionnaires n'ont en effet pas pu être cartographiée faute d'information précise sur leur localisation.

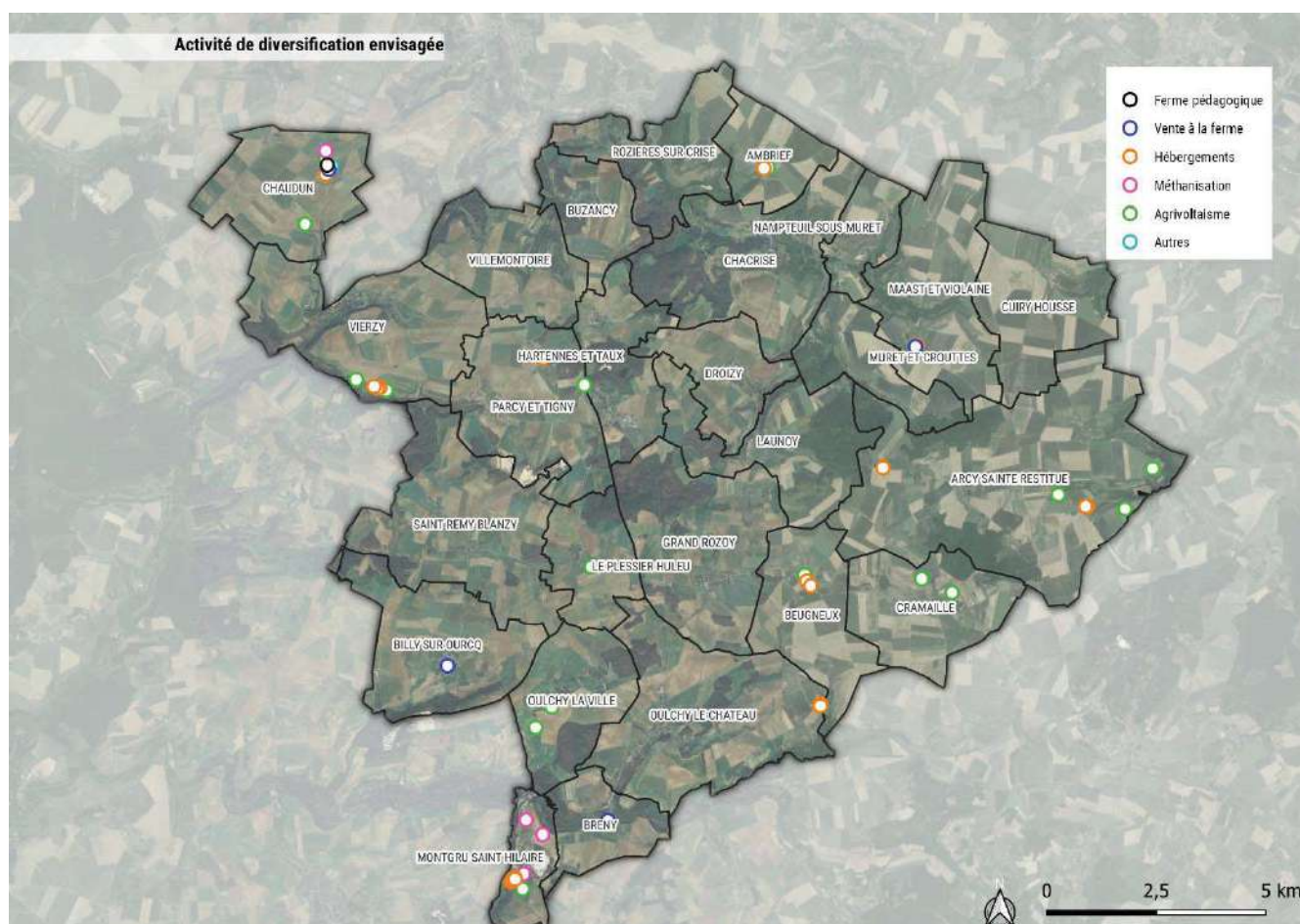


Figure 31. Cartographie des activités de diversification envisagées, source : entretiens avec les exploitants

Ainsi, 22 bâtiments agricoles ont été repérés comme pouvant potentiellement changer de destination pour de l'hébergement touristique. Cette volonté correspond à des projets plus ou moins concrets, certains souhaitant simplement que leurs bâtiments soient repérés au cas où ce changement serait nécessaire dans les 10 ans à venir.

Cette information sera particulièrement utile au moment d'établir les documents règlementaires puisque, selon le code de l'urbanisme, le règlement du PLUi doit désigner les bâtiments qui en zone agricole peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination sera soumis, en zone agricole, à l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). A noter que si le bâtiment agricole est classé en zone U en raison de son positionnement dans le village, cette identification ne sera pas nécessaire ; la zone U accueillant une mixité de destinations de constructions, le bâtiment pourra changer de destination sans compromettre l'activité agricole.

Un exploitant à Oulchy-le-Château a aussi le projet de développer des écolodges sur une parcelle d'environ 6,5 ha. La réflexion sur ce projet est menée avec Aisne Tourisme.



Figure 32. Localisation du projet d'écolodge à Oulchy-le-Château

Ensuite, ce sont les projets relatifs au développement des énergies renouvelables qui sont le plus souvent envisagés avec en premier lieu l'agrivoltaïsme. Si ces projets peuvent avoir des impacts positifs sur le plan énergétique et financier à travers les revenus complémentaires qu'ils génèrent, leur réalisation de manière non planifiée pose aussi question vis-à-vis de l'évolution des paysages de la Communauté de communes.

7. SYNTHÈSE

ATOUTS

- L'occupation du sol témoigne de la grande part d'espaces agricoles sur le territoire (19 276 hectares de surface agricole utile soit 83% de superficie totale du territoire)
- Un pilier de l'activité économique : l'agriculture représente 15% des emplois du territoire
- 3 aires de protection IGP

FAIBLESSES

- Un important recul de l'emploi agricole

OPPORTUNITÉS

- Le PLUi permettra de tenir compte du fonctionnement des exploitations agricoles au sein des communes (11 accès ont par exemple été signalés comme à préserver dans le cadre des entretiens, 9 ICPE reprises ont leur périmètre de 100 m qui vient intégrer des habitations sur les communes de Beugneux, Billy-sur-Ourcq, Brény, Chacrise, Cramaille, Le Plessier-Huleu, Nanteuil-sous-Muret et Saint-Rémy-Blanzy)
- Des démarches et des projets de diversification : hébergement touristique, développement d'énergies renouvelables, vente directe...
- Une étude en cours pour la définition de zones préférentielles de développement pour les projets d'énergies renouvelables.

MENACES

- Des perspectives de transmission incertaines malgré un faible recul du nombre d'exploitations ces dernières années (Parmi les 51 à 60 ans ayant répondu au questionnaire, 5 ont une perspective de transmission et 9 non).
- La consommation des terres agricoles en lien avec le développement de l'urbanisation (18,4 ha d'ENAF ont été consommés entre 2011 et 2020).
- L'évolution des paysages en lien avec un développement non planifié des projets d'énergies renouvelables.

LES PREMIERS ENJEUX

- Maintenir l'espace agricole comme composante du paysage et identité du territoire
- Préserver les espaces agricoles par une modération de la consommation foncière d'espaces agricoles
- Tenir compte de la fonctionnalité des exploitations (proximité entre les bâtiments d'exploitation, les zones cultivées, les zones d'habitat...)
- Intégrer les déplacements agricoles dans la conception des aménagements urbains
- Favoriser la diversification de l'activité agricole permettant un complément de revenus pour les agriculteurs en l'articulant avec les autres enjeux du territoire :
 - Le développement du tourisme et de l'hébergement touristique ;
 - Le développement et le maintien d'une offre commerciale de proximité via la valorisation de la vente directe et des circuits courts ;
 - La valorisation des paysages et des patrimoines.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LEXIQUE

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Nombre d'exploitations agricoles : Nombre total d'exploitations qui ont leur siège sur la commune concernée. On appelle exploitation, toute unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie...) et de gestion courante indépendante.

OTEX : L'orientation technico-économique des exploitations (OTEX) est tirée de la PBS (voir définition ci-après)

PBS : la production brute standard (PBS) décrit un potentiel de production des exploitations. La contribution de chaque surface ou cheptel à la PBS permet également de classer les exploitations selon leur orientation technico-économique (OTEX). Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. Elle permet également de classer les exploitations selon leur taille : les petites ont une PBS inférieure à 25 000 euros, les moyennes une PBS comprise entre 25 000 et moins de 100 000 euros, les grandes atteignent ou dépassent 100 000 euros.

RGA : Recensement Général de l'Agriculture

RPG : Registre Parcellaire Graphique

RSD : Régime Sanitaire Départemental

SAU : surface agricole utilisée par les exploitations qui ont leur siège sur la commune concernée. Ces exploitations peuvent utiliser des surfaces sur la commune mais aussi hors de la commune. L'ensemble des terres est ramené au siège de l'exploitation.

ANNEXE 2 : RESEAUX ET ASSOCIATIONS EN LIEN AVEC LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

- **ARVD**

L'Association Régionale des Vendeurs Directs de produits laitiers (ARVD) est une association régionale d'éleveurs laitiers vendant en direct leurs produits transformés

Leur démarche a pour but d'assurer au client de consommer un produit de qualité fabriqué à la ferme. Les producteurs sont ainsi assurés de vendre un produit de qualité, d'être aidé à la mise en conformité des ateliers et, ils bénéficient d'une promotion des produits laitiers fermiers grâce aux supports de communication de l'association (panneau à l'entrée de la ferme, panneau affichage de prix, sachets bretelles, dépliants, étiquettes ...). Une charte encadre les pratiques des adhérents.



- **Bienvenue à la Ferme**

Bienvenue à la ferme est un réseau national animé à l'échelle départementale par les Chambres d'Agriculture destiné à promouvoir l'offre des agriculteurs en termes de produits fermiers, de séjours, de restauration et d'activités de loisirs. Il est composé de près de 6500 agriculteurs adhérents qui s'engagent à respecter les chartes de qualité encadrant chacune des activités.



- **Gîtes de France**

Gîtes de France est un réseau, une marque et un label d'hébergements chez l'habitant en France et en Europe qui contribue à la valorisation du patrimoine et de l'environnement rural. C'est le premier réseau européen d'accueil chez l'habitant, avec 4 000 propriétaires, 58 000 hébergements dont 44 500 gîtes ruraux et 10 500 chambres d'hôtes.



- **Accueil paysan**

Accueil Paysan est une association qui rassemble des paysans et des acteurs ruraux, qui en prenant appui sur leur activité agricole ou leur lieu de vie mettent en place un accueil touristique, pédagogique et social dans le but de continuer à vivre décemment sur leurs terres.

Les fondements éthiques d'Accueil Paysan mettent en avant l'engagement des paysans dans un mode de production privilégiant la qualité, évoluant vers des pratiques culturelles non polluantes, avec une dimension particulière de l'accueil, dans la qualité des relations humaines, égalitaires et conviviales.



- **Le Savoir vert**

Le Savoir vert compte aujourd'hui plus de 134 agriculteurs au niveau du Nord Pas de Calais. Ils accueillent des enfants dans un but pédagogique afin de leur faire découvrir la ferme et l'environnement agricole. Des classes ou des groupes sont accueillis par journée ou demi-journée par le biais d'une convention avec l'éducation nationale.

Les objectifs sont donc de différents ordres :

- offrir aux enfants un contact avec la nature à travers l'activité agricole ;
- proposer un support pédagogique et une collaboration étroite aux enseignants pour réaliser leurs projets pédagogiques en rendant les enfants actifs ;
- encourager la diversification des exploitations.



- ***Campus vert***

Campus vert est la fédération des associations des fermes d'accueil en chambres d'étudiants. Ce réseau permet de mettre en relation des agriculteurs souhaitant maintenir et valoriser leur patrimoine et aménageant des studios dans d'anciens bâtiments de leurs corps de ferme et des étudiants qui recherchent une bonne qualité de vie et de travail à des prix modérés.

Cette opération participe ainsi au désengorgement du marché locatif urbain tout en apportant un dynamisme supplémentaire aux territoires périurbains. Le Campus Vert développe des studios dans un périmètre maximal de 20 minutes autour des villes étudiantes.



ANNEXE 3 : LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DANS L'INSTALLATION DES JEUNES EXPLOITANTS

• ***Soutien à l'installation***

Il existe différentes aides afin de favoriser l'installation de porteurs de projet et des repreneurs :

- Du côté des aides nationales, il y a la Dotation Jeune Agricole et le prêt bonifié Jeunes Agriculteur. Ces aides sont attribuées aux jeunes de moins de 40 ans ayant la Capacité Professionnelle Agricole (niveau de qualification professionnelle requis) et un projet d'installation viable.
- Du côté des aides régionales, il y a l'Aide Régionale au Projet d'Installation Agricole (APIA) et le prêt Programme Régional à la Création et à la Transmission (PRCTA). L'APIA est accordée à des porteurs de projet de moins de 40 ans et pas de diplôme agricole de niveau IV. Le prêt PRCTA est un prêt d'honneur à taux 0% accessible à tout porteur de projet ne pouvant pas bénéficier des aides nationales.

Dans le Nord-Pas de Calais, depuis le 1er janvier 2011, près de 550 installations ont bénéficié des aides nationales.

• ***Accompagnement des exploitants agricoles***

L'accompagnement personnalisé et notamment le Plan de Professionnalisation Personnalisé est obligatoire pour être éligible à ces différentes aides.

Depuis le 1er janvier 2011, la Chambre d'Agriculture assure les activités liées à l'installation et à la transmission des exploitations agricoles. Est confiée à la Chambre d'agriculture l'information individuelle et collective sur des questions d'installation-transmission, la tenue du Répertoire Départemental à l'installation, la gestion des Déclarations d'Intention de Cessation d'Activité, la participation à l'instruction des dossiers d'installation.

L'objectif est d'accompagner les agriculteurs dans leur démarche d'installation et de tout mettre en œuvre afin que leur projet aboutisse.

Le Point Info Installation est un guichet unique présent dans chaque département. Il a pour objectif d'apporter un service à tous les porteurs de projet en agriculture, qu'ils soient demandeurs ou non des aides de l'Etat ou des collectivités.

Ce Point Info Installation est l'interlocuteur privilégié tout au long du parcours d'installation qui :

- accueille les porteurs de projet afin qu'ils accèdent à tout type d'information sur l'installation ;
- informe sur les aspects liés à une première installation (réglementation, démarches, formalités) ;
- renseigne sur les conditions d'éligibilité aux aides à l'installation de l'Etat et aux aides à l'installation du Conseil Régional ;
- participe à la mise en œuvre du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) ;
- oriente le candidat vers les structures les plus à même de l'aider à élaborer son projet ;
- aide le candidat à compléter son autodiagnostic.

Les jeunes installés sont également suivis en accompagnement à titre individuel avec les conseillers spécialisés de la Chambre d'agriculture ou en accompagnement collectif au sein des GEDA.

• ***Accompagnement dans la recherche de repreneurs***

Les Chambres d'Agriculture accompagnent les cédants d'exploitation pour la recherche d'un repreneur ou d'un associé.

Cet accompagnement comprend :

- une phase d'information téléphonique permettant de répondre aux questions simples que se pose le cédant ;

- pour aller plus loin : un conseil et un suivi personnalisés.

Plusieurs solutions sont disponibles au travers ce conseil personnalisé :

- réalisation d'un diagnostic comprenant un descriptif détaillé de l'outil de production (bâtiment, matériel, cheptel, foncier...) ainsi qu'une aide à l'évaluation de la valeur économique de reprenabilité de l'exploitation ;
- proposition de formation pour aborder l'ensemble des aspects juridiques, sociaux et fiscaux d'une transmission (baux ...), mais également humain (projet de vie après la retraite) ;
- inscription au répertoire départemental installation ;
- mise en relation avec un repreneur ou un associé potentiel pour échanges directs ;
- accès aux mesures financières permettant de faciliter les installations hors cadre familial.

ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRE AGRICOLE

La Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château a lancé la démarche d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal par une délibération du Conseil Communautaire en date du 7 décembre 2022. Le bureau d'études VERDI Conseil a été missionné pour l'accompagner cette démarche.

Ce document PLUi sera notamment amené à définir à l'échelle parcellaire les différents zonages applicables (agricole, naturelle, urbain...) sur le territoire et les règles qui s'y appliquent et ce en cohérence avec le projet de territoire qui sera défini. Dans le cadre de l'élaboration de ce document, la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château réalise un diagnostic agricole afin de dresser un état des lieux de l'activité, de ses évolutions à venir et de ses enjeux de développement. Cette démarche constituera un outil d'aide à la décision pour une meilleure prise en compte de l'activité agricole lors de l'élaboration du projet et sa traduction dans les documents règlementaires du PLUi.

Dans ce cadre, nous vous invitons à répondre (même partiellement) à ce questionnaire qui sera exploité pour enrichir le diagnostic. Des cartes sont jointes afin de vous permettre d'annoter les informations demandées ; celles-ci peuvent comporter des premières informations récoltées dans le cadre d'entretiens menés auprès des communes.

Nom et prénom :

CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION

- Taille de l'exploitation en SAU (ha) :
- Localisation des terres exploitées, en particulier proches du village (parcelles concernées) :
- Adresse de l'exploitation :
- Nature des cultures :
- Si élevage :
 - le type d'élevage (vaches laitières, allaitantes, ovins, poules, porcs, ...) :
 - le nombre approximatif de bêtes :
 - si la ferme est classée (ICPE) :
- Avez-vous des difficultés d'accès à vos parcelles, si oui, où ?
- Activité de diversification existante (Ferme pédagogique, vente à la ferme, hébergements, énergies, autres (précisez) :

CARACTERISTIQUES JURIDIQUES ET SERVITUDES

- Structure juridique de l'exploitation (EARL, SCEA, GFA) :
- Est-ce que l'exploitation est concernée par une des réglementations suivantes :
 - RSD (Règlement Sanitaire Départemental) ?
 - ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) ?

Merci de reporter le ou les bâtiments concernés sur le plan à titre indicatif en précisant la réglementation concernée.

PERSPECTIVES DE L'EXPLOITATION

- Age de l'exploitant :
- Perspective de transmission et recherche d'un repreneur ?
- Besoins d'extension identifiés :
 - Des bâtiments d'exploitation ?
 - De la surface pour exploitation ?
- Projets nouveaux ou de conversion :
 - Conversion envisagée de modes de cultures ? (bio, autre)
 - Abandon de certaines activités, développement de nouvelles ?
- Activité de diversification envisagée : Ferme pédagogique, vente à la ferme, hébergements, méthanisation, agrivoltaïsme, autres (précisez) :

A noter que dans la zone agricole, les changements de destination sont réglementés. C'est au règlement du PLUi de désigner les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination sera soumis, en zone agricole, à l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Merci de reporter la localisation de l'activité sur le plan à titre indicatif.

ANNEXE 5 : PRESENTATION DES REUNIONS DE LANCEMENT DU DIAGNOSTIC AGRICOLE



Elaboration du PLU intercommunal de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château

Réunion de lancement du diagnostic agricole
05.12.2023

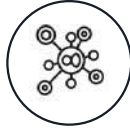
| Ordre du jour



- 1. Contexte et objectif de la démarche PLUI et du diagnostic agricole**
- 2. Méthodologie d'élaboration du PLUi et intégration de la thématique agricole**
- 3. Les enjeux du questionnaire agricole**

Temps d'échanges et suite de la démarche ...

1. Contexte et objectif de la démarche PLUI et du diagnostic agricole



Un document stratégique

- Le PLUi est un document d'urbanisme qui définit et organise le développement et l'aménagement du territoire pour les 10-15 prochaines années.



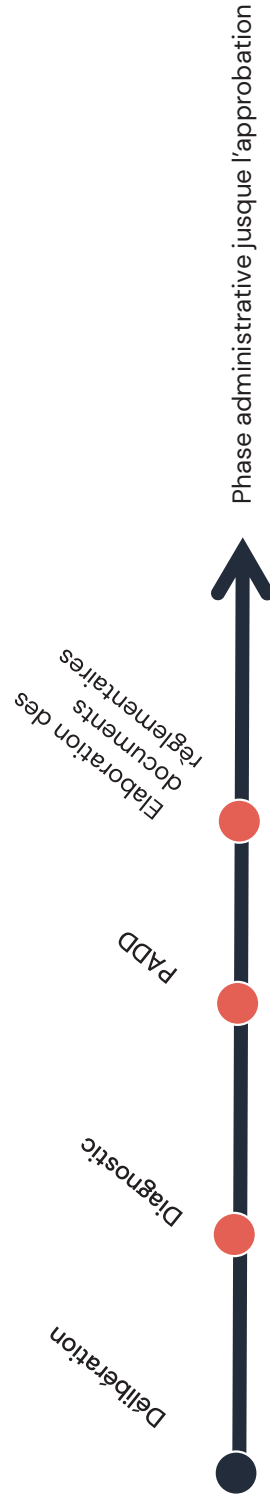
Un outil réglementaire

- Le PLUi réglemente le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée et sert de document de référence pour la délivrance des autorisations (permis de construire, ...)



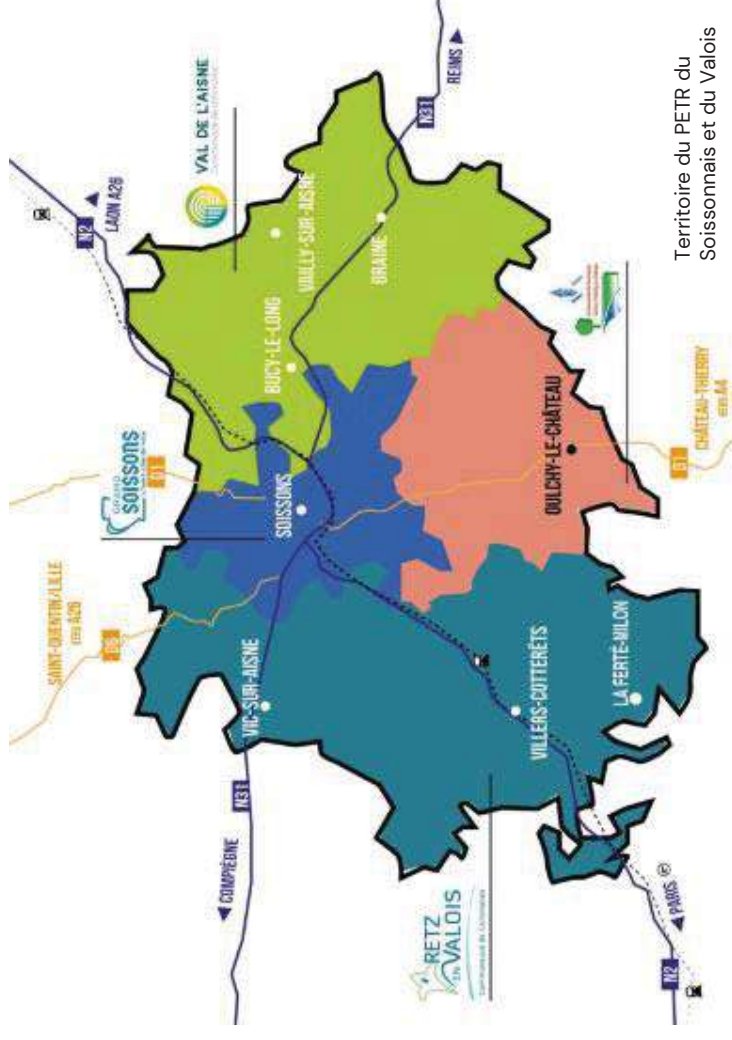
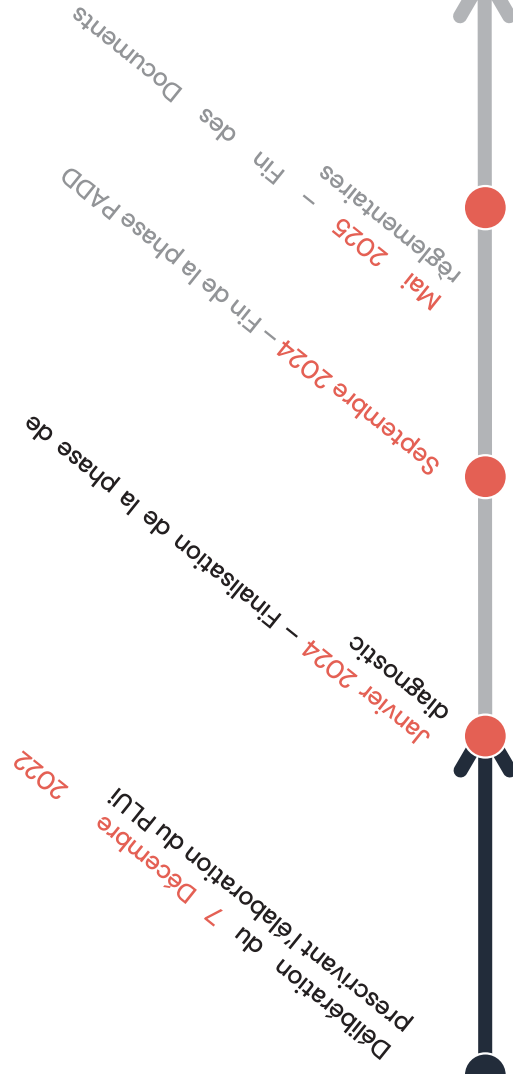
COMPOSITION

- 1 **rapport de présentation** avec un diagnostic, un état initial de l'environnement, la justification des orientations de projet et de leur traduction réglementaire, l'évaluation environnementale.
- 1 **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**
- 1 **règlement écrit et ses documents graphiques (plans de zonage)**
- Des **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** par secteur de projet ou thématique
- **Des annexes**



Contexte de la démarche

- La CC du Canton d'Oulchy-le-Château est déjà couverte par un SCOT approuvé le 17 décembre 2014.
- Un nouveau SCOT PCAET (Schéma de Cohérence Territoriale et Plan Climat Air Énergie Territorial) du Soissonnais et du Valois est lancé parallèlement à l'échelle du pôle d'équilibre territorial et rural du Soissonnais et du Valois qui comprend 4 EPCI et 164 communes.
- La démarche PLUi est en phase d'élaboration de son diagnostic. Le document devra être compatible avec le SCOT.



Les objectifs du SCOT en vigueur sur la thématique agricole



« **Maintenir les activités agricoles** » Premier objectif de l'axe 2 du PADD pour « Favoriser un développement économique » avec les orientations suivantes :

- Préconiser des niveaux de densité urbaine et des objectifs de renouvellement urbain sur les bourgs et villages, afin de préserver l'outil de travail des agriculteurs.
- Préserver des espaces agricoles fonctionnels (proximité entre les bâtiments d'exploitation et les zones cultivées, maintien des circulations et accès vers les sièges d'exploitations).
- Favoriser la diversification de l'activité agricole à l'instar de la mise en oeuvre d'hébergements touristiques ou l'orientation vers des cultures maraichères favorisant les circuits courts.
- Encourager le développement et l'optimisation des filières de formation liées à l'activité agricole (antenne sur la Communauté de Communes).



Un objectif maximal de **consommation** des **espaces naturels et agricoles** fixé par le SCOT de l'ordre de **30 ha** à l'horizon 2030 (à destination d'habitat) et **27 ha** (à destination d'activités).

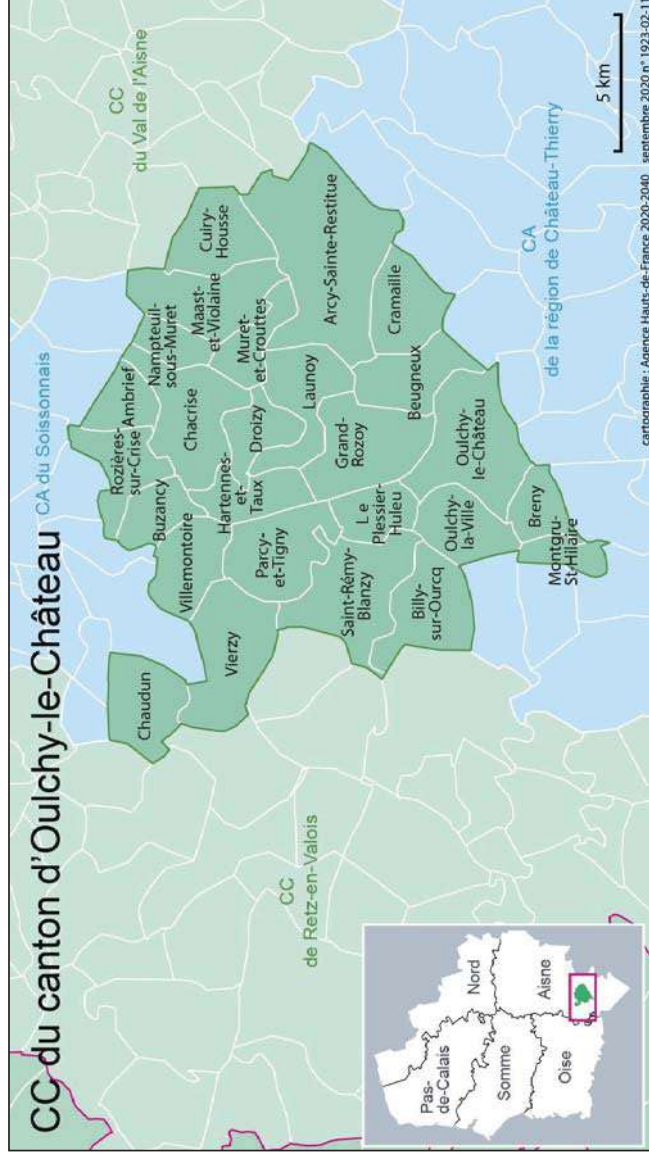
Les grands objectifs du PLUi

VERDI



Objectifs affichés dans la délibération du 7 décembre 2022

- Se doter d'un nouvel outil de planification à l'échelle de la CCOC.
- Définir un projet de territoire partagé par l'ensemble des élus.
- Préserver et affirmer l'identité rurale du territoire.
- Organiser le développement du territoire en tenant compte de la volonté des élus de chaque commune.
- Satisfaire aux obligations réglementaires en adaptant les règles d'urbanisme aux réalités économiques, environnementales et sociales du territoire.
- Anticiper l'avenir économique du territoire en menant une politique de réserve foncière stratégique.



- 26 communes
- 5 615 habitants
- 23 263 ha
- SAU en 2020 : 19 276 ha (83% du territoire)

Pourquoi un diagnostic agricole ?

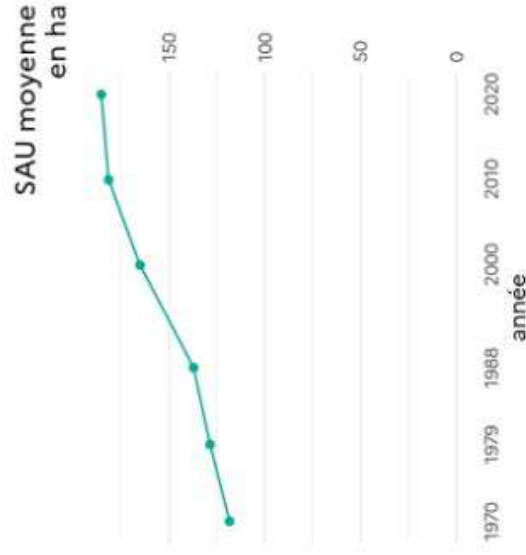
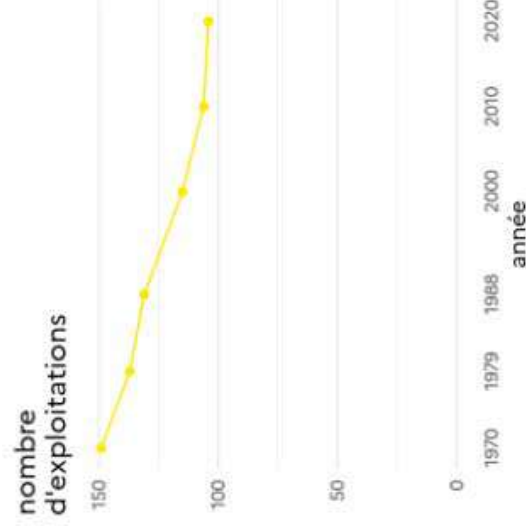
VERDI



- Une obligation réglementaire introduite par la loi d'orientation agricole de 2006 et fixée par la loi LAAF de 2014.
- Une connaissance partagée du territoire et des problématiques du monde agricole.

Des premières données issues du recensement agricole (source : Agreste) ...

- 104 exploitations recensées en 2020

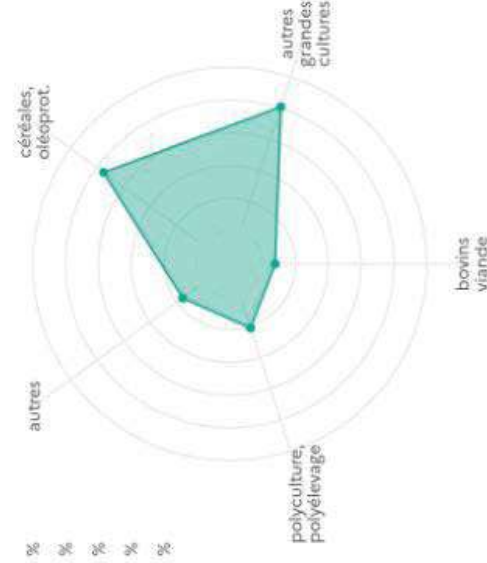


source : Agreste - recensements agricoles 1970-2020

Orientation technico-économique
CC du Canton d'Oulchy-le-Château
Répartition en nombre



La statistique, l'évaluation et la prospective
du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation



→ ... Des données qu'il est nécessaire de compléter dans le cadre d'un diagnostic partagé qui sera une base de travail tout au long de l'élaboration du document PLUi.

2. Méthodologie d'élaboration du PLUi et intégration de la thématique agricole

Phase 1 : Diagnostic territorial et état initial de l'environnement

VERDI

Une approche multi thématiques :

- L'approche paysagère : comprendre le socle de l'intercommunalité.
- L'environnement.
- L'approche socio-économique : comprendre les dynamiques autour de l'habitat, de l'économie, de équipements, de la mobilité...
- Le volet foncier : capacité de densification (contexte ZAN).
- Le diagnostic agricole.

→ Analyser les atouts, faiblesses, opportunités, menaces du territoire. En ressortir les enjeux, les partager, les hiérarchiser.

Des réunions d'échanges prévues avec notamment la rencontre des 26 communes.

Un diagnostic en cours avec par exemple des premières données sur la consommation d'espaces

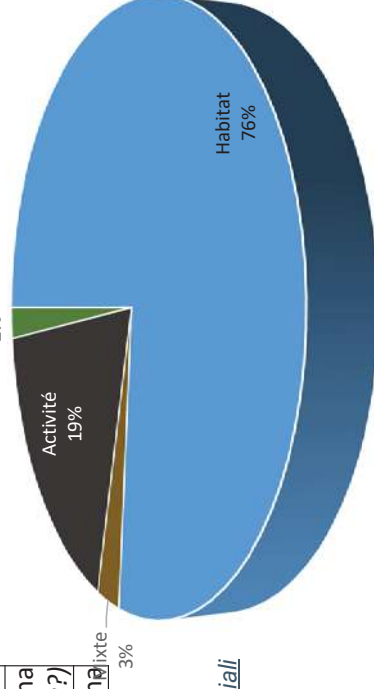
+15,9 ha consommés entre 2011 à 2020. (ou 18,4 ha?)

+1,6 ha de consommation d'espaces moyenne par an entre 2011-2020.

Habitat	12 ha
Mixte	0,4 ha
Activité	3 ha
Route	0,3 ha
Non renseigné	0,2 ha
	(ou 2,3 ha?)
	15,9 ha
	Mixte 3%

Espaces consommés à vocation :

Route
2%

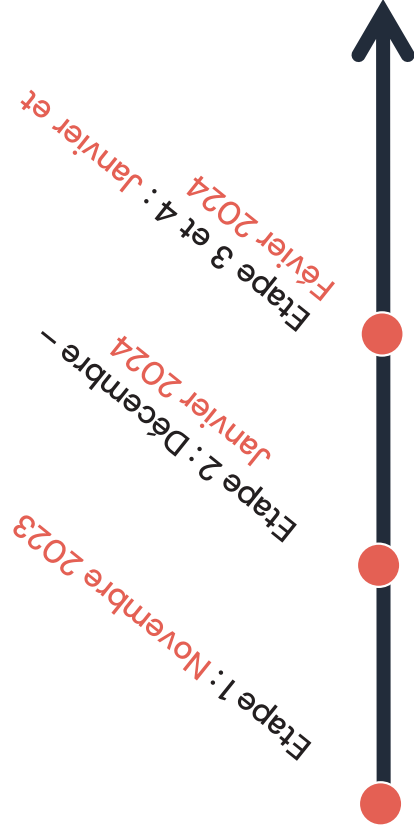


Source : Observatoire de l'artificialisation
<https://mondagnosticartificialisation.beta.gouv.fr/>
Données d'évolution des fichiers fonciers produits et diffusés par le Cérema

30 ha de terres agricoles, naturelles et forestières avaient été consommées entre 2000 et 2010 (source : SCOT CCCOC)

Zoom sur la méthodologie du diagnostic agricole en 4 étapes

- **Etape 1 : Travail préparatoire**
 - Recherche et analyse de données de cadrage sur le territoire.
 - Analyse des premières données récoltées dans le cadre des entretiens.
 - Envoi de questionnaires aux agriculteurs.
- **Etape 2 : Réalisation de l'état des lieux** (Recueil d'informations de terrain et traitement)
 - 2 réunions d'information avec les agriculteurs sur la méthodologie (Ce jour).
 - 4 réunions d'entretiens collectifs à l'échelle de regroupements de plusieurs communes (Objectif : confirmer/compléter les informations recueillies dans le cadre des questionnaires et prendre connaissances des éléments de diagnostic).
- **Etape 3 : Traitement et analyse des données**
- **Etape 4 : Restitution de l'étude agricole**
 - Echanges avec les élus et les principaux acteurs du territoire pour disposer d'un état des lieux partagé de l'agriculture du territoire (1 comité de pilotage) et remise du rapport.



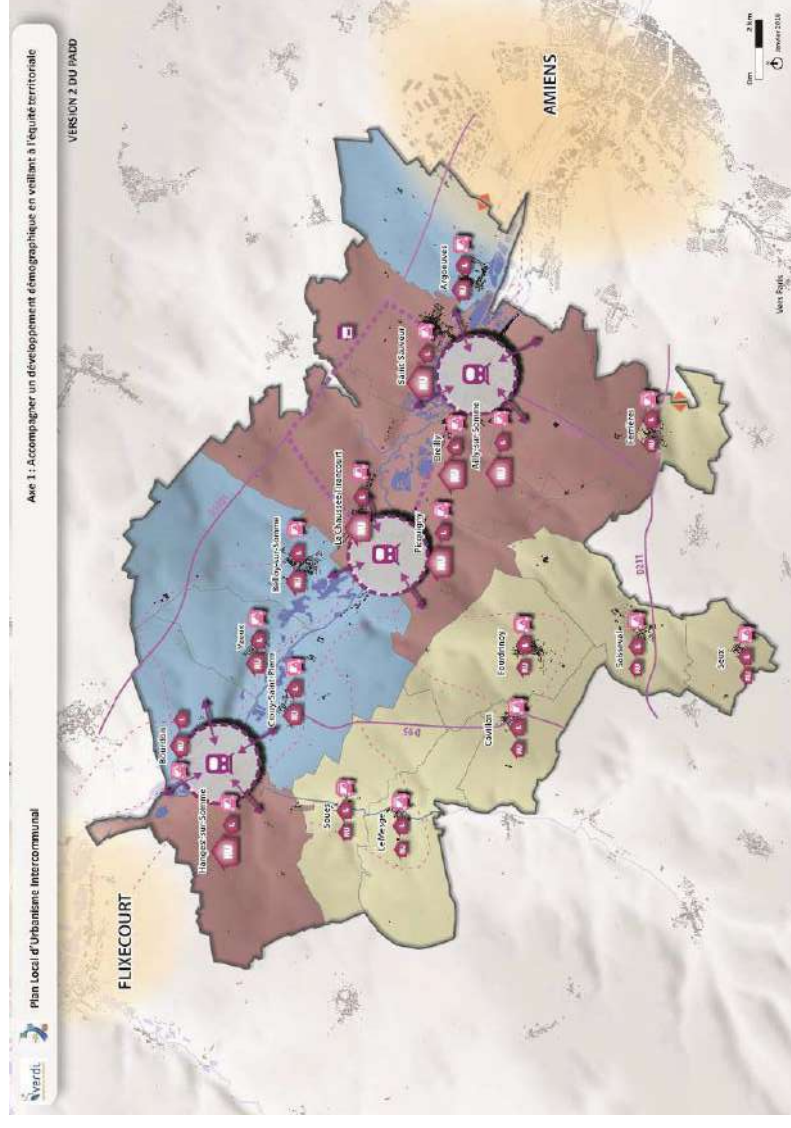
Phase 2 : Définition du PADD

Le PADD, la colonne vertébrale du PLUi :

- La construction de scénarios + analyse de leurs points forts et faibles.
- La production des orientations générales du projet.
- **La rédaction des objectifs de modération de la consommation foncière (Objectif ZAN).**

LIVRABLES

- Les scénarios de développement.
- Le PADD et sa déclinaison en orientations générales.
- Dossier des incidences environnementales.
- Projet de délibération rendant compte du débat en Conseil Communautaire.



Zoom sur les objectifs de modération de la consommation d'ENAF et le ZAN

VERDI



Selon le code de l'urbanisme, « Le PADD fixe des **objectifs chiffrés** de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ».



Objectif national fixé par la loi :

- Atteindre le "**zéro artificialisation** nette des sols" en 2050,
- avec un objectif intermédiaire de **réduction de moitié de la consommation** d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2031) par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

Loi adoptée le 22 août
2021

Temporalité 1 de la Loi Climat

Temporalité 2 de la Loi Climat

Objectif conso. /2 à minima

Objectif « 0 » artificialisation



2 notions définies dans la loi Climat et résilience :

La consommation d'espaces : "la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné". Il s'agit donc de la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés.

L'artificialisation : "l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage".

Zoom sur les objectifs de modération de la consommation d'ENAF et le ZAN

VERDI



Avec aussi **la loi du 20 juillet 2023** pour vise à faciliter la mise en œuvre des objectifs du ZAN.

Parmi ses principales mesures :

+1ha

Reconnaissance du droit à 1 hectare pour chaque commune

Pour les PLUi prescrits, arrêtés ou approuvés avant le **22 août 2026**

La garantie est fixée à un hectare pour la première tranche de 10 ans (2021-2031).



Cette surface minimale peut être mutualisée à l'échelle intercommunale.

Le PLUi devra être compatible avec les documents supérieurs : SRADDET et SCOT.

Phase 3 : Traduction réglementaire du Projet – le plan de zonage

Zonage / règlement :

- Définition d'un zonage au format CNIG + un règlement.

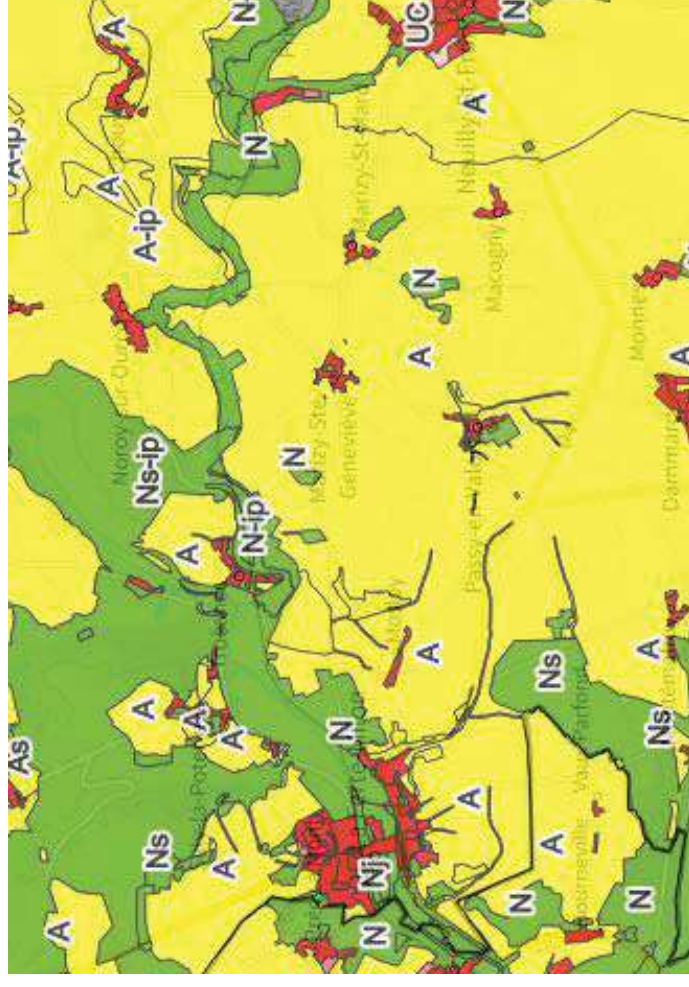
Des réunions d'échanges prévues avec notamment 26 rencontres communales et 5 ateliers géographiques (ou sectoriels)

Nota : Des espaces agricoles majoritairement classés en zone A mais qui peuvent être aussi classés en zone N, s'il y a un enjeu de protection des ressources, de prise en compte des risques ...

Article R151-25 du code de l'urbanisme :

« Peuvent être autorisées en zone N :

1° **Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole** et forestière, ou au stockage et à l'entretien de matériel agricole par les coopératives d'utilisation de matériel agricole agréées au titre de l'article L. 525-1 du code rural et de la pêche maritime ; ... »



Carte plan de zonage sur la CC Retz-en-Valois – Extrait du Géoportail de l'urbanisme

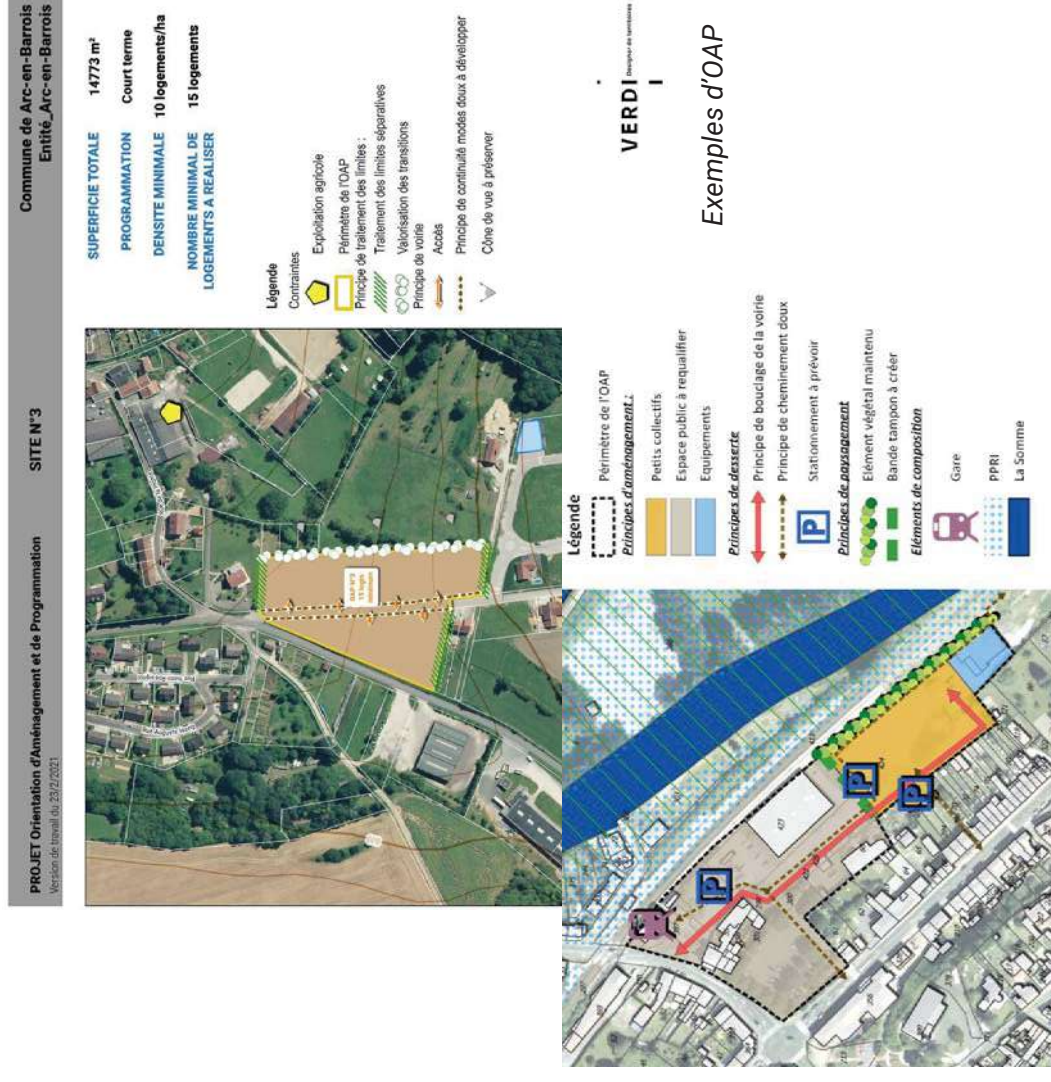
Phase 3 : Traduction réglementaire du Projet – les OAP

Les OAP

- A l'interface entre démarche de planification et urbanisme opérationnel.
- Définissent les conditions d'aménagement des zones à enjeux.
- Approche patrimoniale dans l'élaboration des OAP.
- **3 types d'OAP :**
 - Les OAP patrimoniales et thématiques.
 - Les OAP sectorielles.
 - Les OAP de secteur d'aménagement.
- **Notre offre comprend la réalisation de 6 OAP.**
- **Approfondissement de la définition des Orientations par une rencontre individuelle des communes concernées.**

LIVRABLES

- Zonage au format SIG.
- Règlement.
- Annexes réglementaires.
- Lexique PLUi.
- Justification réglementaire du projet PLUi.
- Cahiers d'OAP thématiques et sectorielles.
- Notice, faisant le lien entre les orientations du PADD et leur déclinaison au site d'OAP.



Phase 4 : Phase administrative

VERDI

- **Mise en forme du dossier arrêt projet :**
 - Finalisation des pièces du dossier.
 - Justification des choix pour le PADD et le dispositif réglementaire.
 - Compilation des annexes.
- **Consultation des services**, dont CDPENAF, CDNPS et autorité environnementale.
- **Enquête publique.**
- Prise en compte des remarques + évolution du PLUi.
- Mise en forme du dossier d'approbation.
- **Approbation du PLUi.**
- Contrôle de légalité du PLUi.

AVIS DES COMMUNES	
Remarques	Réponses de la CCMA
Commune de BANCOURT La commune de BANCOURT a acheté une parcelle N° A1 pour une surface de 37a 50ca en vue de vendre un terrain pour construire des habitations. L'acte de Maître BONDUEL précise que cette parcelle doit être reprise dans le PLUi, ce qui n'est pas entièrement fait dans le PLUi.	<p>La Commission Urbaine valide la demande de la commune d'augmenter la zone 1AUA afin de couvrir l'intégralité de la parcelle 37A.</p> <p>Le cas échéant, il serait opportun de mettre en zone 1AUA également les parcelles situées de l'autre côté de la rue Lallier.</p> <p>A noter tout de même que la superficie de la parcelle dépasserait alors les 5 000m² de zone AU octroyés à Bancourt.</p> 
Commune de BULLECOURT Avis défavorable au motif que certaines parcelles constructibles deviennent non constructibles dans le nouveau PLUi.	<p>Le zonage a été élaboré conformément aux dernières lois d'urbanisme sur la limitation de l'étalement urbain (loi Grenelle, loi ALUR, loi LAMF...). Afin de freiner la consommation des terres agricoles et préserver les espaces naturels.</p> <p>Pas de modification prévue.</p>
Commune de COUBELLES-LE-COMTE - Concernant la zone urbanisation et le plan de zonage, le pourcentage serait à rehausser par rapport à des villages similaires comme SAINT-LEGER ou EVILLES. - Concernant l'éolien : est-ce la CCMA ou la commune qui reste compétente pour définir les zones d'implantations de parcs éoliens ? - Il y a une disjonction entre la zone à urbaniser par rapport à la taxe foncière. - Trop de centralisation sur les bourgs centraux et pas assez de généralisation comme	<p>Les remarques sur la concentration de l'urbanisation et du développement urbain sur les centres bourgs ne s'inscrivent pas dans la stratégie de développement de l'habitat de l'EPCL.</p> <p>Pas de modification prévue.</p>

LIVRABLES

- Tableau d'analyse des avis des PPA + enquête publique.
- Pour l'arrêt projet : Constitution de 1 dossier PLUi au format numérique (PDF et modifiable) + 1 dossier au format CNIG et le rapport de conformité du Geoportail de l'Urbanisme.
- Pour l'enquête publique : Constitution de 1 dossier PLUi au format numérique (PDF et modifiable).
- Pour l'approbation : Constitution de 1 dossier PLUi au format numérique (PDF et modifiable) + 1 dossier au format CNIG et le rapport de conformité du Geoportail de l'Urbanisme.

Des temps de concertation prévues avec la population

- **Echanges et co-construction** : réunions publiques, ateliers participatifs, concertation numérique, registre



- **Information et communication** : articles, notes, mise en ligne d'informations, exposition temporaire



Planning de la mission

Phase		Durée de la mission
PHASE 1	Diagnostic territorial, Etat Initial de l'Environnement et enjeux	8 mois Juin 2023 à Janvier 2024
	Diagnostic agricole	Novembre 2023 à Février 2024
PHASE 2	PADD	8 mois Février 2024 à Septembre 2024
PHASE 3	Traduction réglementaire du projet	8 mois Octobre 2024 à Mai 2025
PHASE 4	Phase administrative	12 mois Juin 2025 à Mai 2026
PHASE 5	Evaluation environnementale en continu	24 mois Juin 2023 à Mai 2025
PHASE 6	Assistance à la concertation avec les habitants et à la collaboration avec les communes	24 mois Juin 2023 à Mai 2025

3. Les enjeux du questionnaire agricole

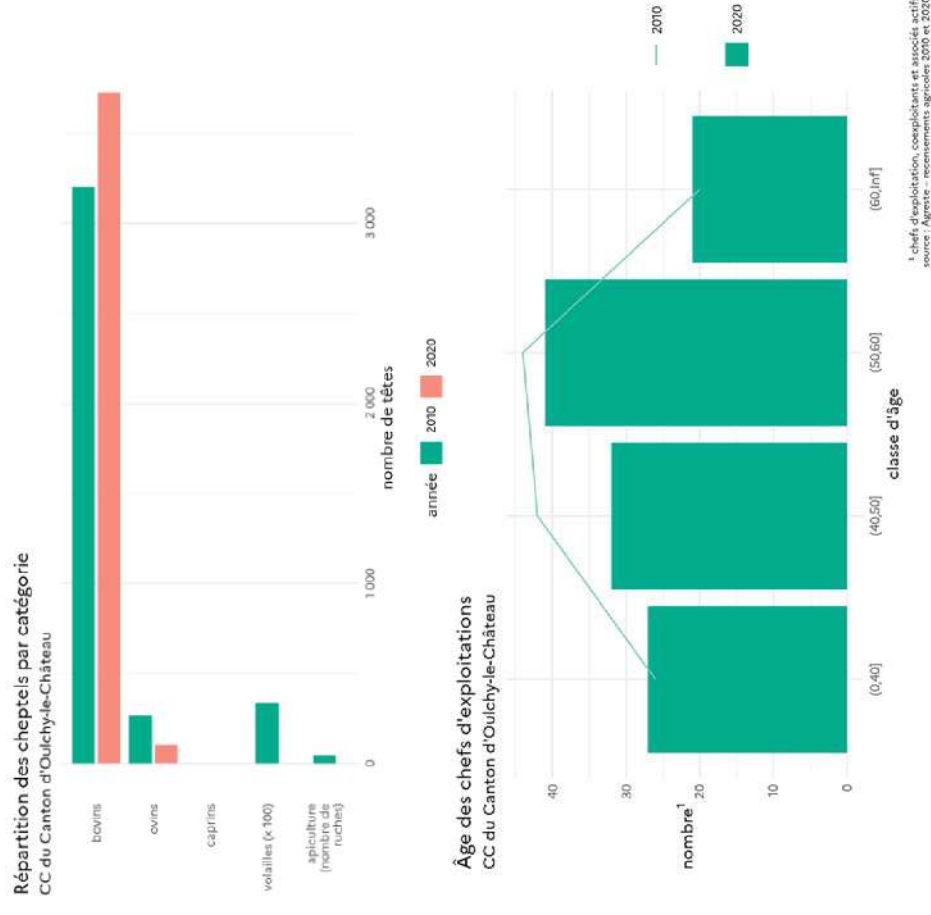
Les enjeux du questionnaire agricole

1. Dresser un état des lieux de l'agriculture du territoire

D'où les questions sur :

- La taille de l'exploitation
- La nature des cultures et le type d'élevage
- La structure juridique de l'exploitation
- L'âge de l'exploitant et les perspectives de transmission
- Les activités de diversification existantes (vente à la ferme...)
- Des projets nouveaux ou version envisagée de modes de cultures (bio...)
- ...

Premières données (source Agreste)



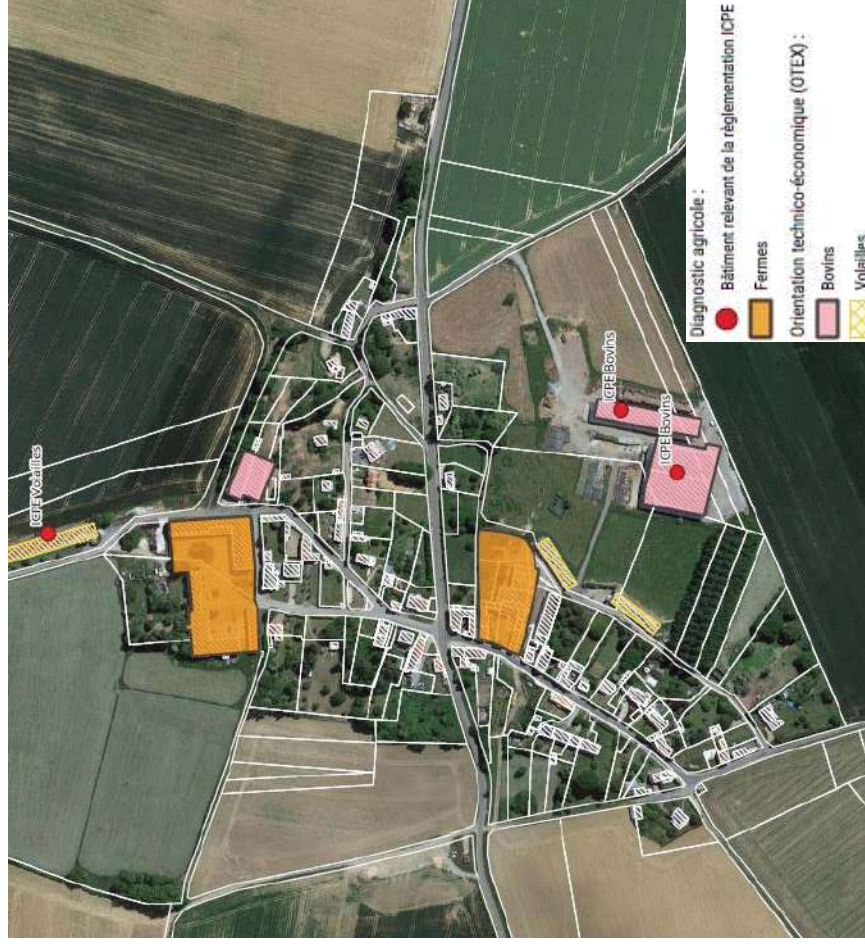
Les enjeux du questionnaire agricole

2. Etre en mesure de réfléchir à l'aménagement du territoire en évitant les conflits d'usage

D'où les questions sur :

- La localisation des bâtiments concernés par les réglementations
 - RSD (Règlement Sanitaire Départemental) ?
 - ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)
- Les besoins d'extension
- Les difficultés d'accès aux parcelles

→ Des informations destinées à être cartographiées



Document de travail à compléter / amender dans le cadre du diagnostic agricole

Les enjeux du questionnaire agricole

3. Anticiper l'avenir en intégrant les projets de diversification

D'où la question sur :

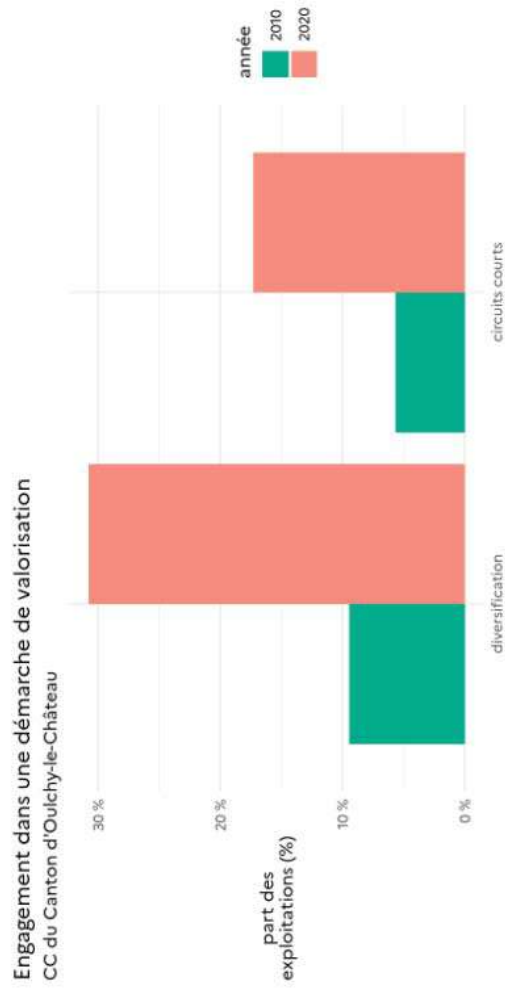
- Les activités de diversification envisagées : Ferme pédagogique, vente à la ferme, hébergements, méthanisation, agrivoltaïsme.



Selon le code de l'urbanisme, **le règlement du PLUi doit désigner les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination**, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.

Le changement de destination sera soumis, en zone agricole, à l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

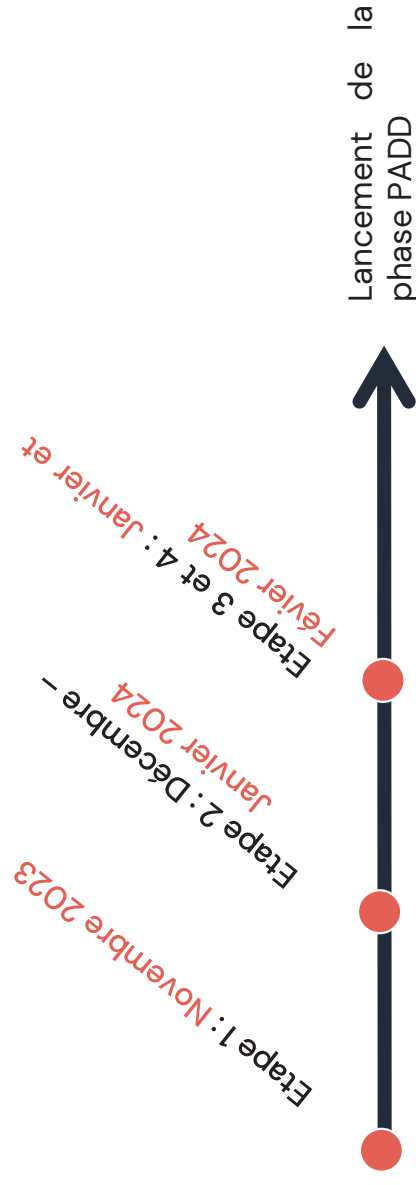
Premières données (source Agreste)



Temps d'échanges et suite de la démarche ...

Prochaines échéances

- Finalisation de l'Etape 2 : Réalisation de l'état des lieux
- Réception des réponses au questionnaire (Date limite proposée : **fin décembre**)
- Etude des réponses et réalisation de cartographies
- **4 réunions d'entretiens collectifs** à l'échelle de regroupements de plusieurs communes **à planifier**
(Objectif : confirmer/compléter les informations recueillies dans le cadre des questionnaires / prendre connaissances des éléments de diagnostic)



| C'est terminé !



**Bonne fin de journée et merci pour
votre participation**

ANNEXE 6 : CARTES DU DIAGNOSTIC AGRICOLE

Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

□ 50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

□ 100m

Accès

✕ Problématique d'accès

➡ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltatisme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

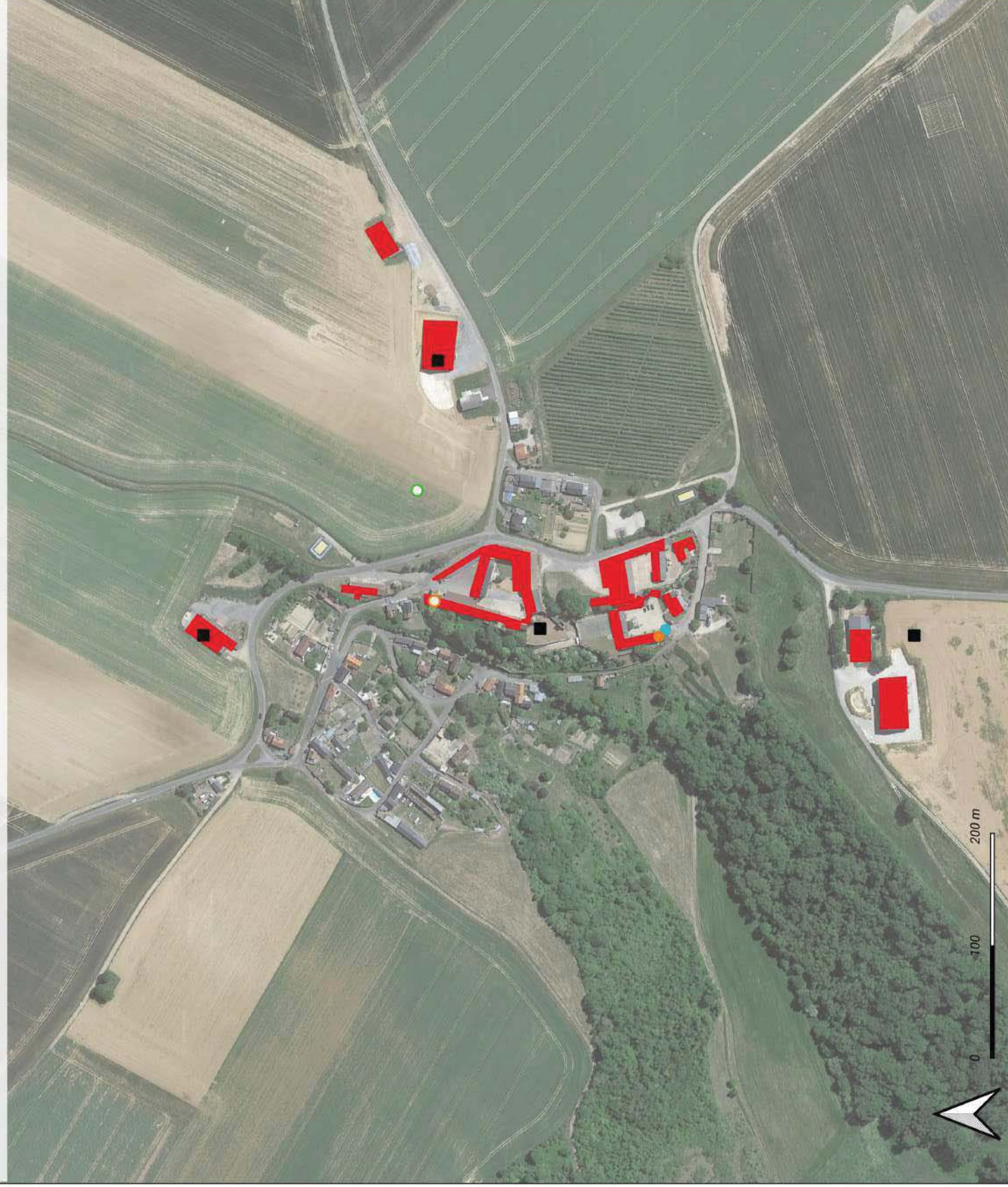
○ Méthanisation

○ Agrivoltatisme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation



Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

□ 50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

□ 100m

Accès

✕ Problématique d'accès

➔ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltatisme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

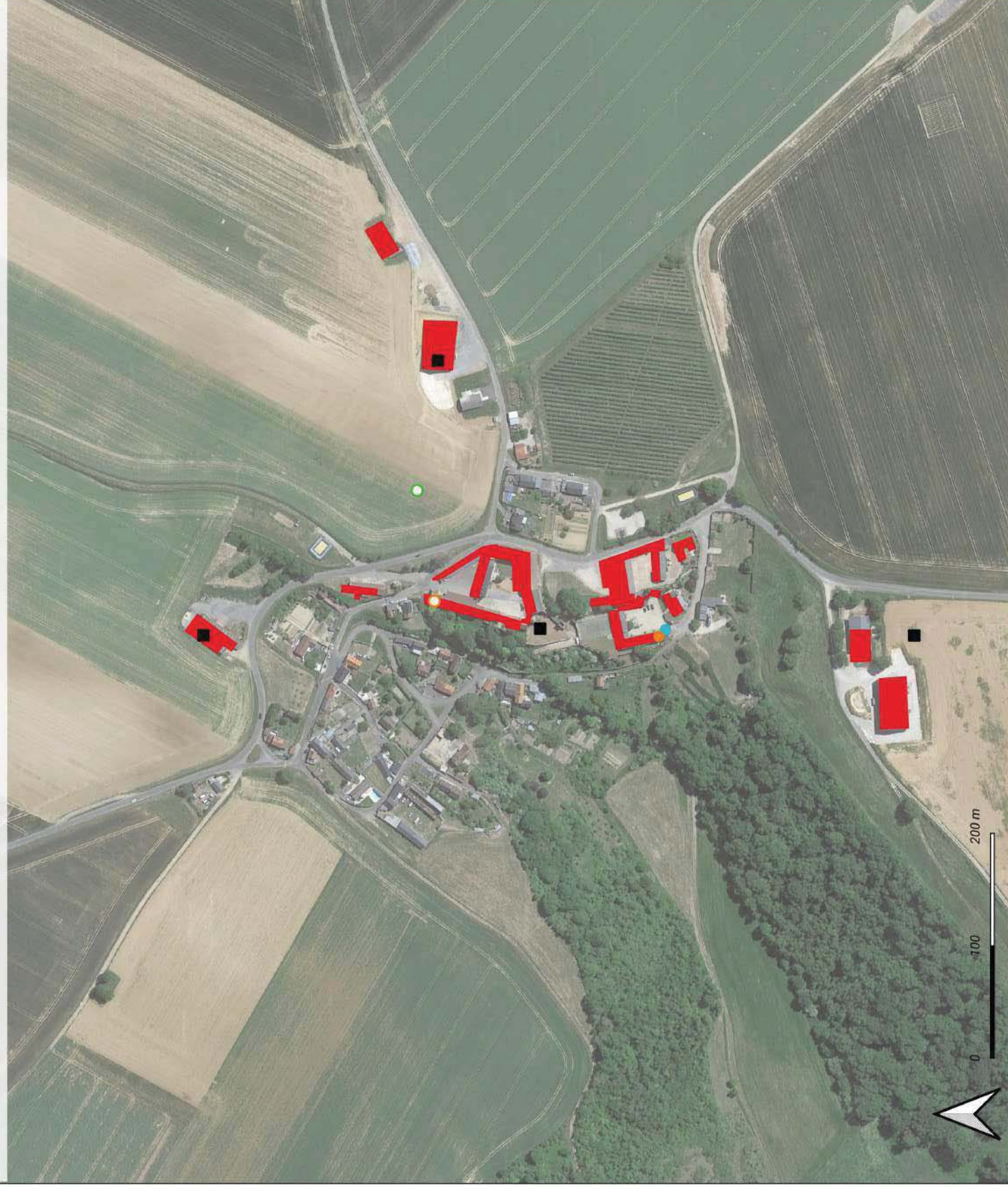
○ Méthanisation

○ Agrivoltatisme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation



Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

 50m

 Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès

 Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Méthanisation

 Hébergements

 Agrivoltaïsme

 Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Hébergements

 Méthanisation

 Agrivoltaïsme

 Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation



Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

 50m

 Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès

 Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Méthanisation

 Hébergements

 Agrivoltaïsme

 Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Hébergements

 Méthanisation

 Agrivoltaïsme

 Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation



Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

□ 50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

□ 100m

Accès

✕ Problématique d'accès

➔ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltatisme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

○ Méthanisation

○ Agrivoltatisme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation



0 100 200 m

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

Activité de diversification envisagée

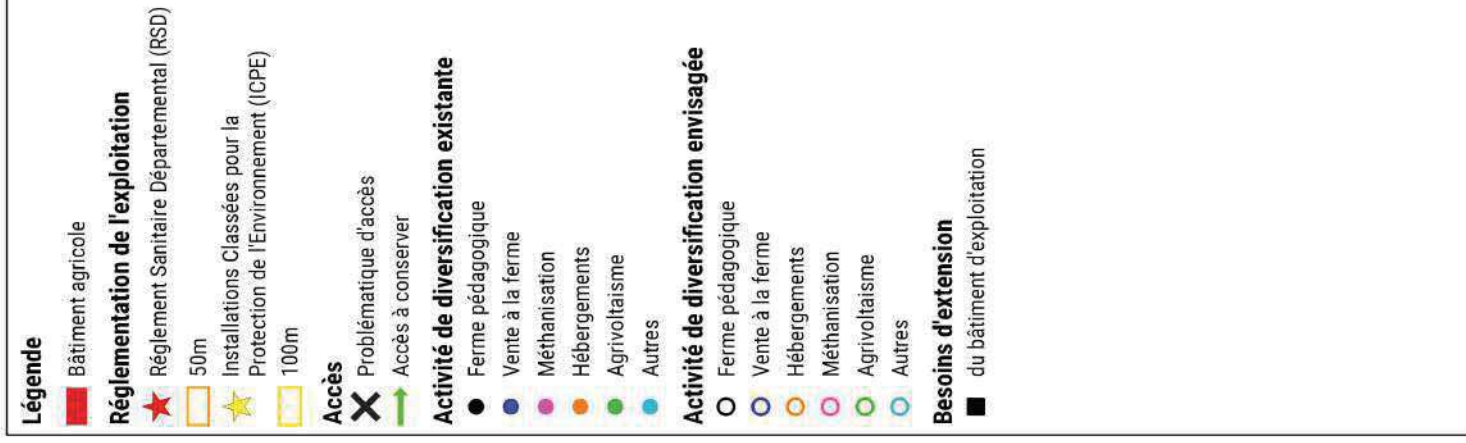
 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m





0 100 200 m

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

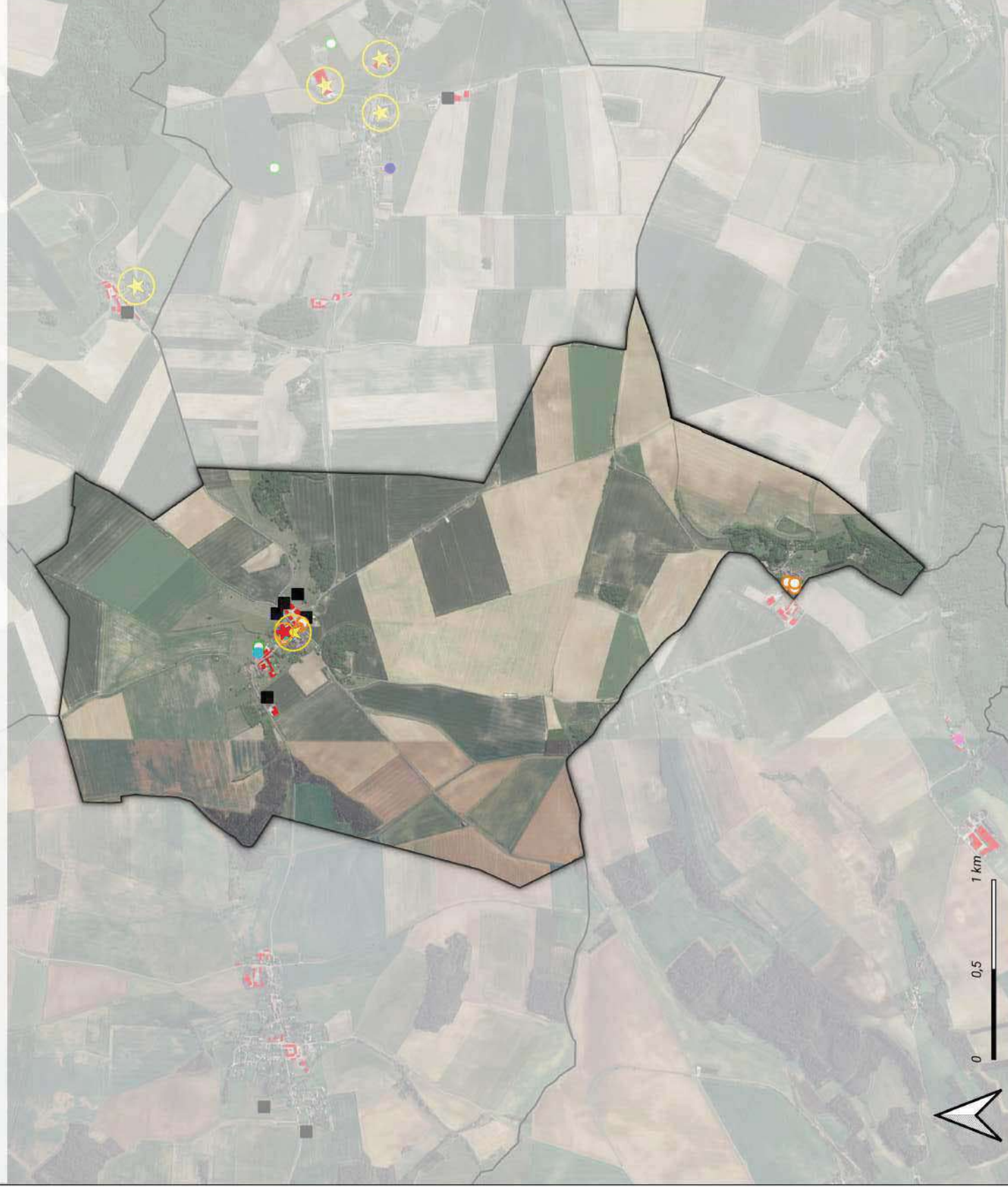
Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

0 0,5 1 km

Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

□ 50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

□ 100m

Accès

✕ Problématique d'accès

➡ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltaïsme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

○ Méthanisation

○ Agrivoltaïsme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation



Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Réglement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

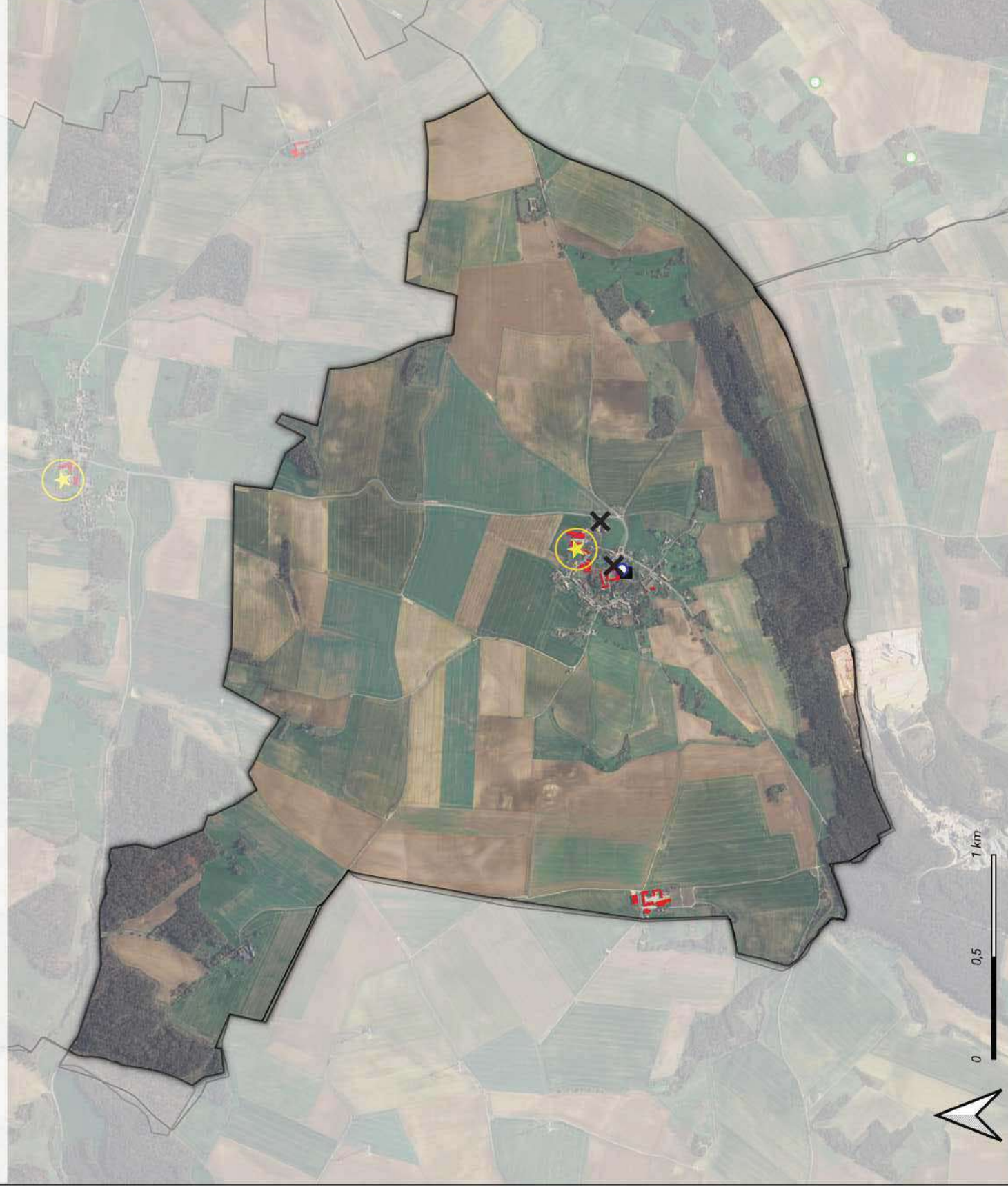
Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltatisme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltatisme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

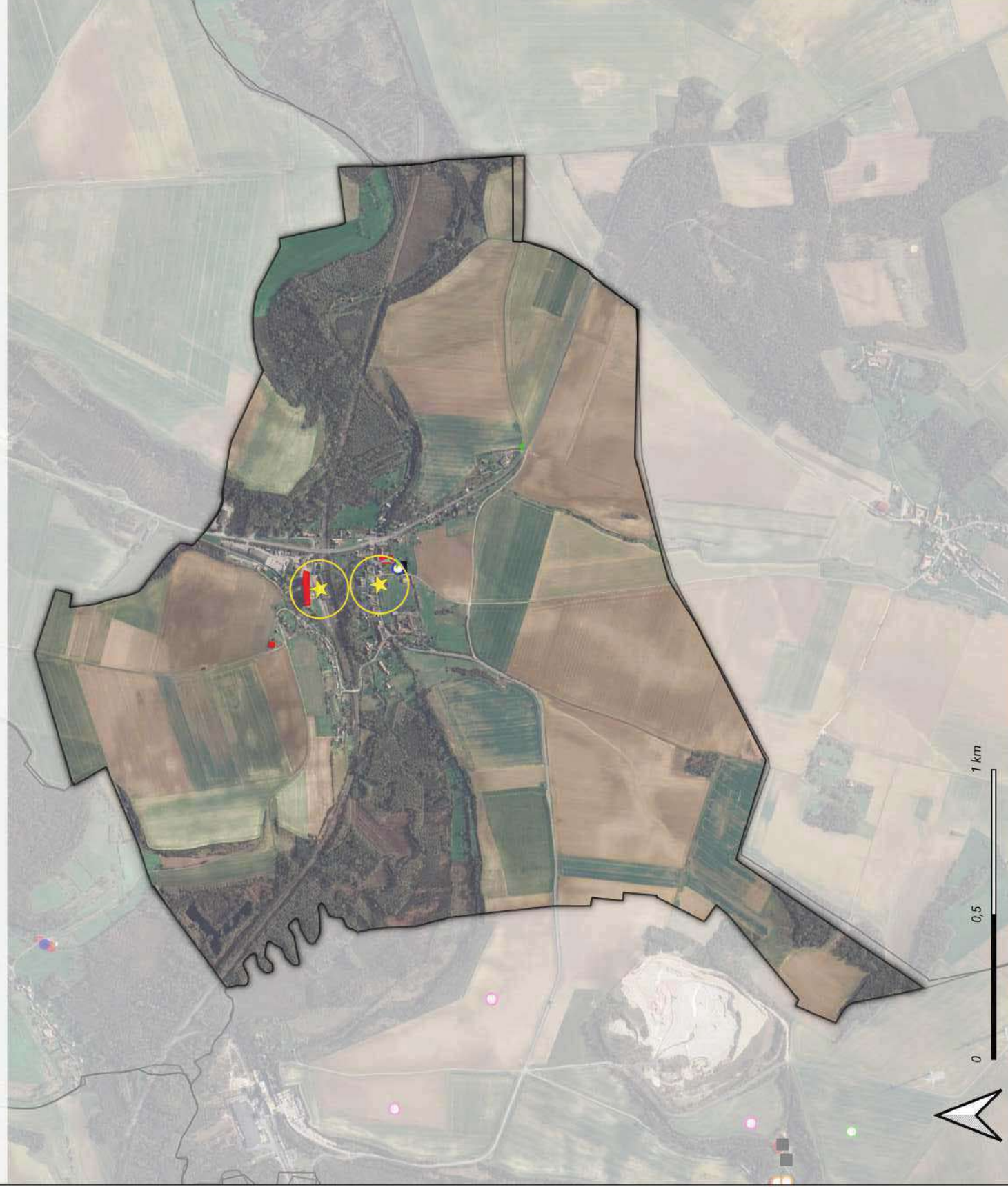
Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

0 0,5 1 km

**Légende**

Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

Réglement Sanitaire Départemental (RSD)

50m

Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

100m

Accès

Problématique d'accès

Accès à conserver

Activité de diversification existante

Ferme pédagogique

Vente à la ferme

Méthanisation

Hébergements

Agrivoltaïsme

Autres

Activité de diversification envisagée

Ferme pédagogique

Vente à la ferme

Hébergements

Méthanisation

Agrivoltaïsme

Autres

Besoins d'extension

du bâtiment d'exploitation



0 100 200 m

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

 50m

 Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès

 Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Méthanisation

 Hébergements

 Agrivoltaïsme

 Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Hébergements

 Méthanisation

 Agrivoltaïsme

 Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation



0 0,5 1 km

**Légende**

Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

50m

Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

100m

Accès

Problématique d'accès

Accès à conserver

Activité de diversification existante

Ferme pédagogique

Vente à la ferme

Méthanisation

Hébergements

Agrivoltaïsme

Autres

Activité de diversification envisagée

Ferme pédagogique

Vente à la ferme

Hébergements

Méthanisation

Agrivoltaïsme

Autres

Besoins d'extension

du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Réglement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

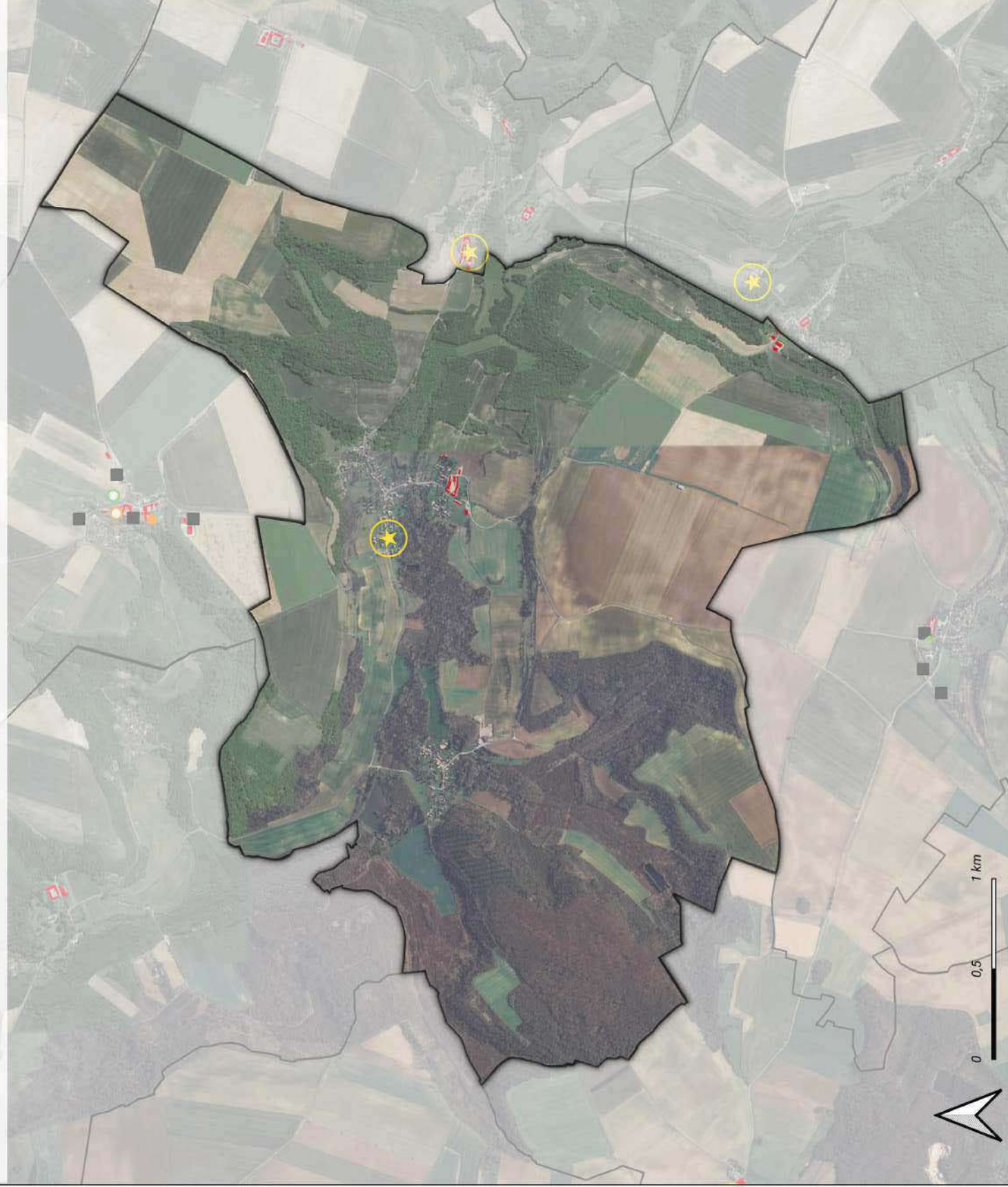
Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

□ 50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

□ 100m

Accès

✕ Problématique d'accès

➡ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltatisme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

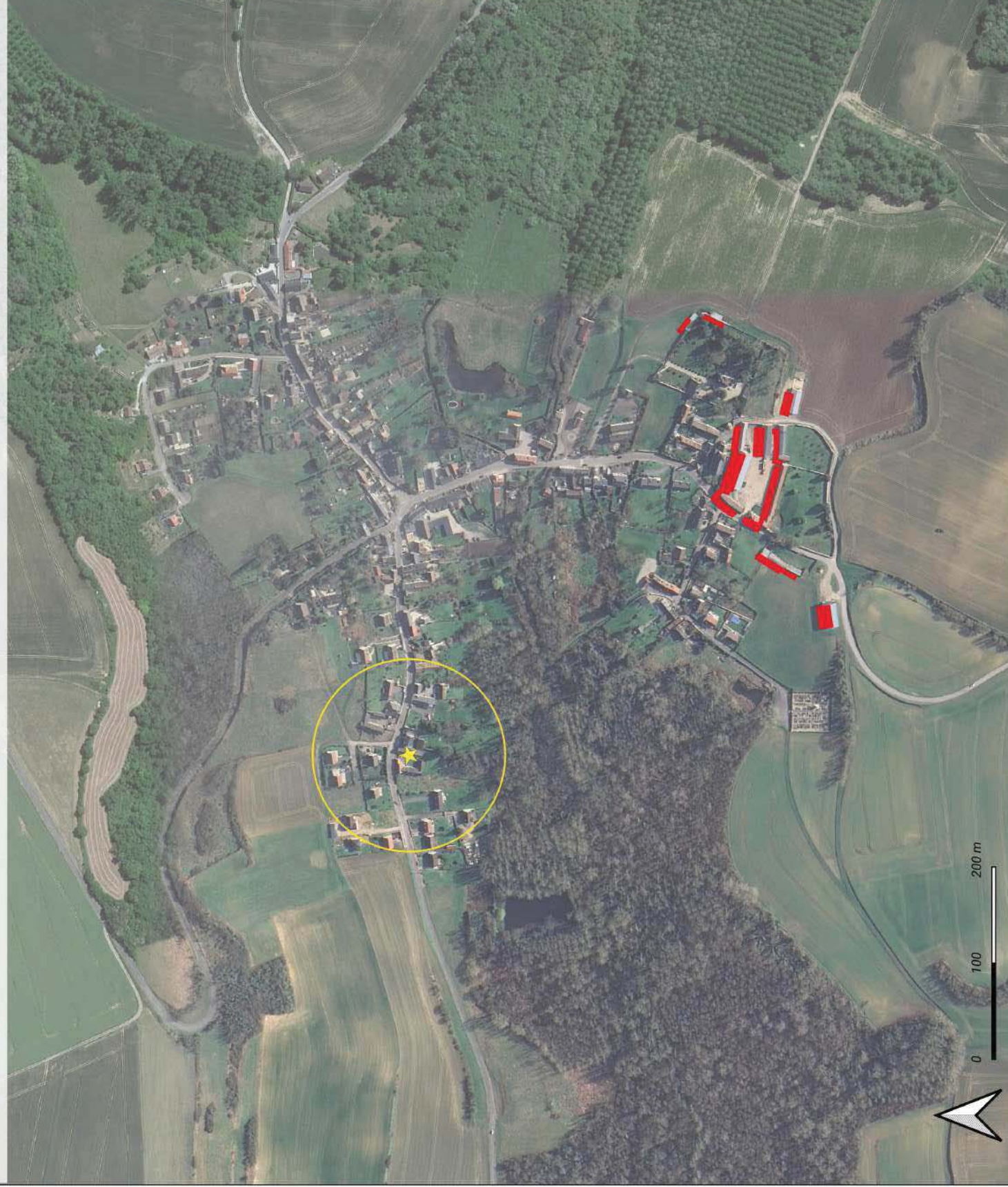
○ Méthanisation

○ Agrivoltatisme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation



Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

□ 50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

□ 100m

Accès

✕ Problématique d'accès

➔ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltatisme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

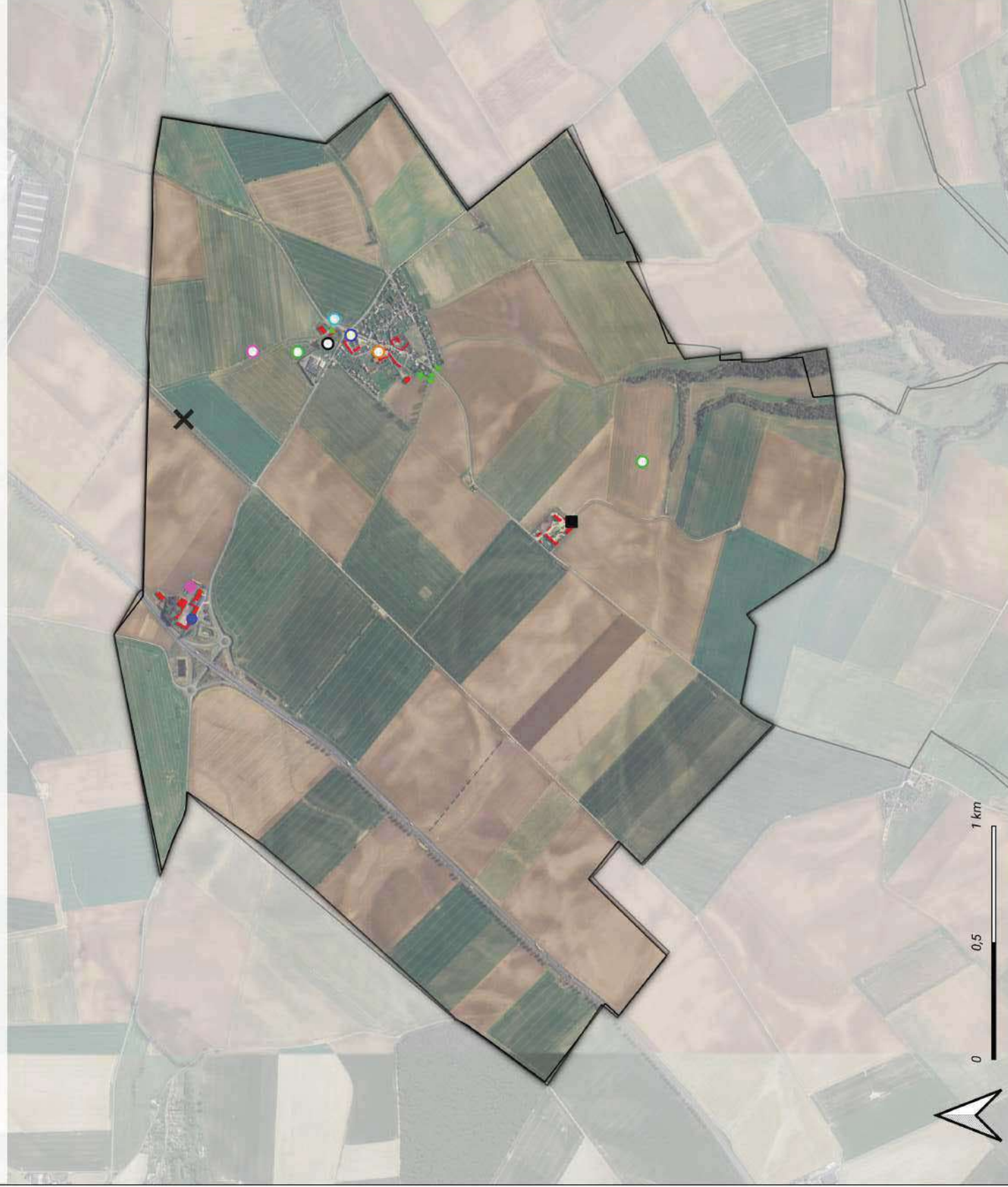
○ Méthanisation

○ Agrivoltatisme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation



0 0,5 1 km

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltatisme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltatisme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

 50m

 Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès

 Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Méthanisation

 Hébergements

 Agrivoltaïsme

 Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Hébergements

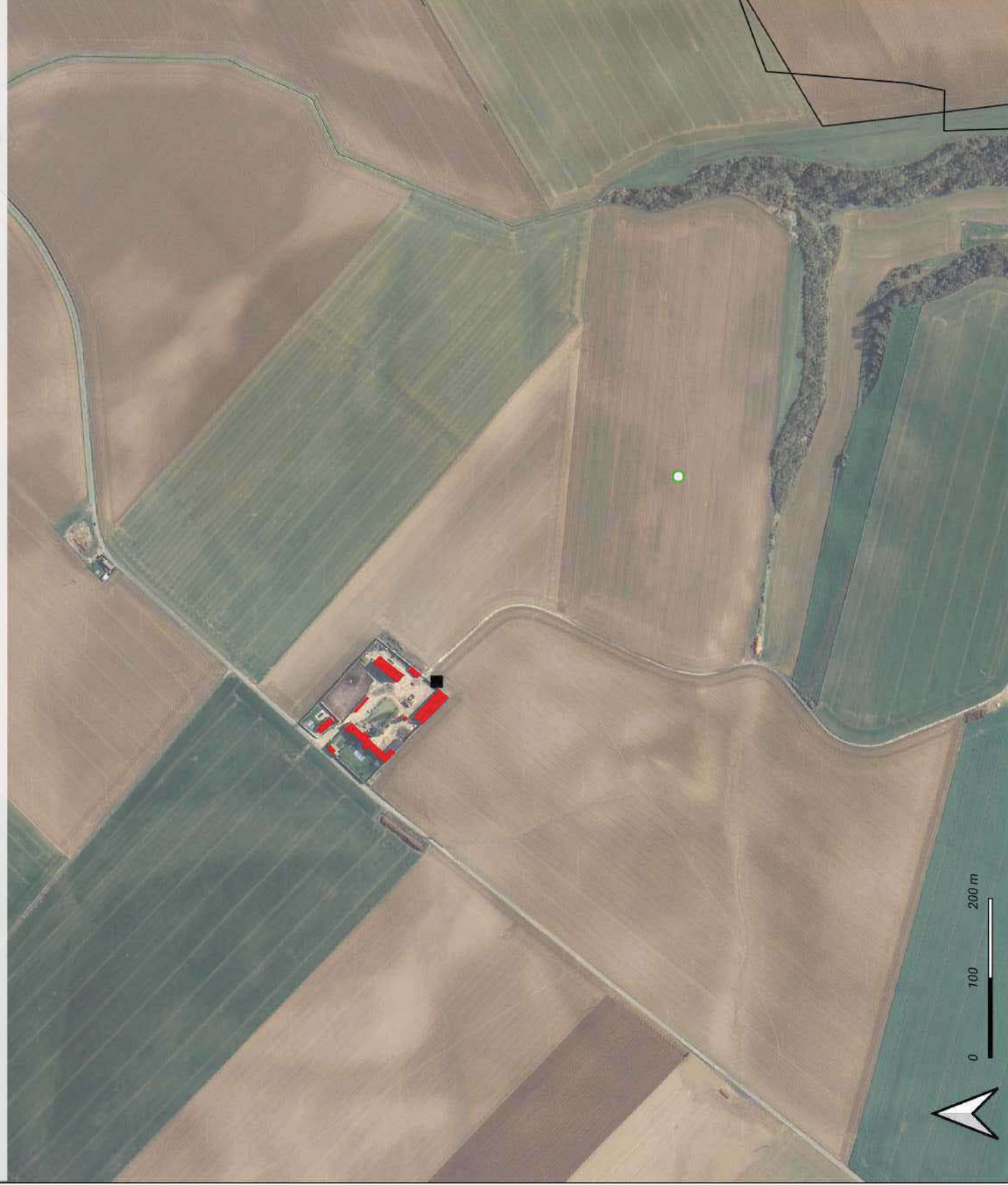
 Méthanisation

 Agrivoltaïsme

 Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation



0 100 200 m

Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

□ 50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

□ 100m

Accès

✕ Problématique d'accès

➔ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltatisme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

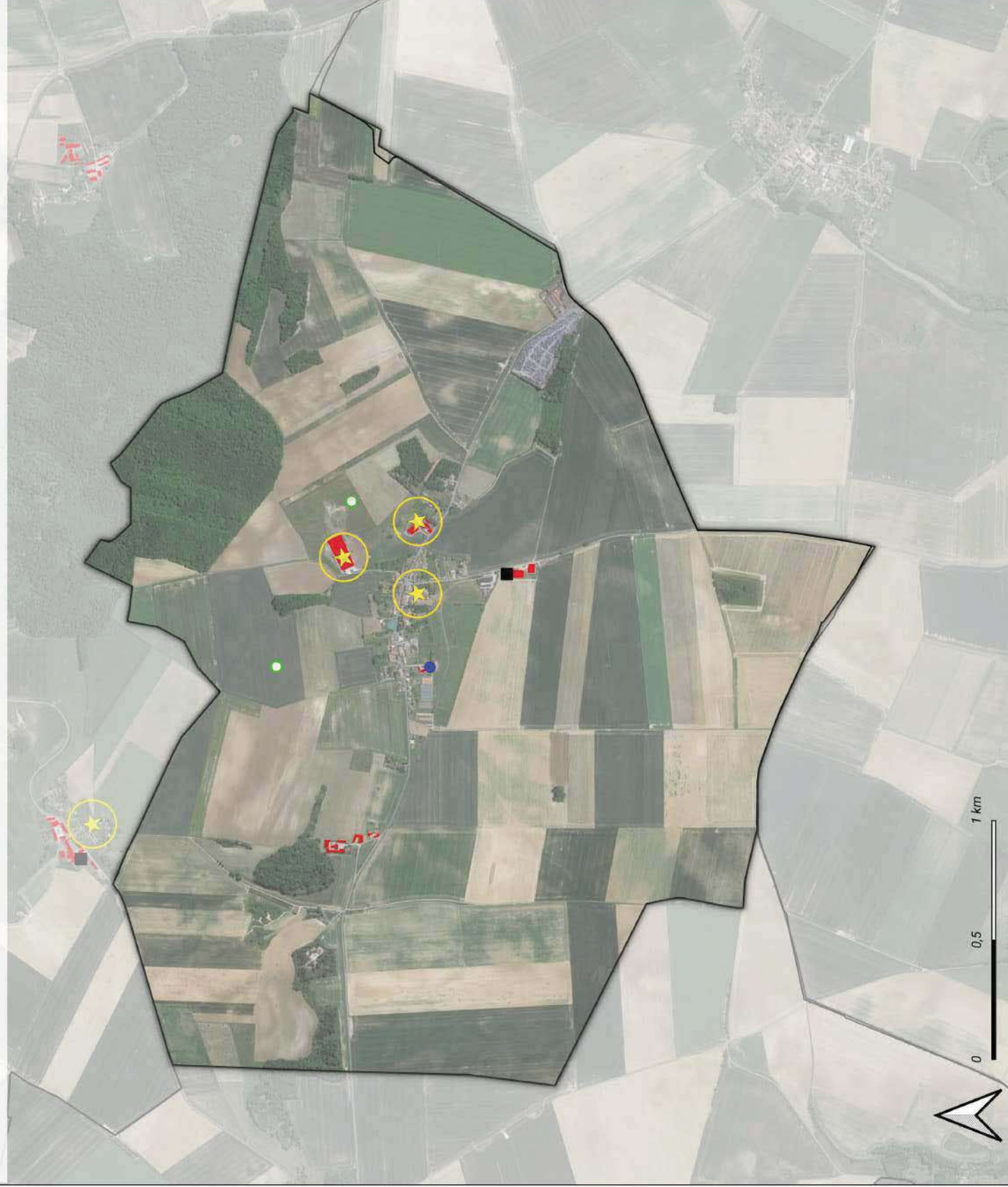
○ Méthanisation

○ Agrivoltatisme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation



0 0,5 1 km



**Légende**

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Réglement Sanitaire Départemental (RSD)

50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

100m

Accès

✗ Problématique d'accès

➔ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltaïsme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

○ Méthanisation

○ Agrivoltaïsme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m

**Légende**

Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

50m

Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

100m

Accès

Problématique d'accès

Accès à conserver

Activité de diversification existante

Ferme pédagogique

Vente à la ferme

Méthanisation

Hébergements

Agrivoltaïsme

Autres

Activité de diversification envisagée

Ferme pédagogique

Vente à la ferme

Hébergements

Méthanisation

Agrivoltaïsme

Autres

Besoins d'extension

du bâtiment d'exploitation

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m

Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

□ 50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

□ 100m

Accès

✕ Problématique d'accès

➡ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltatisme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

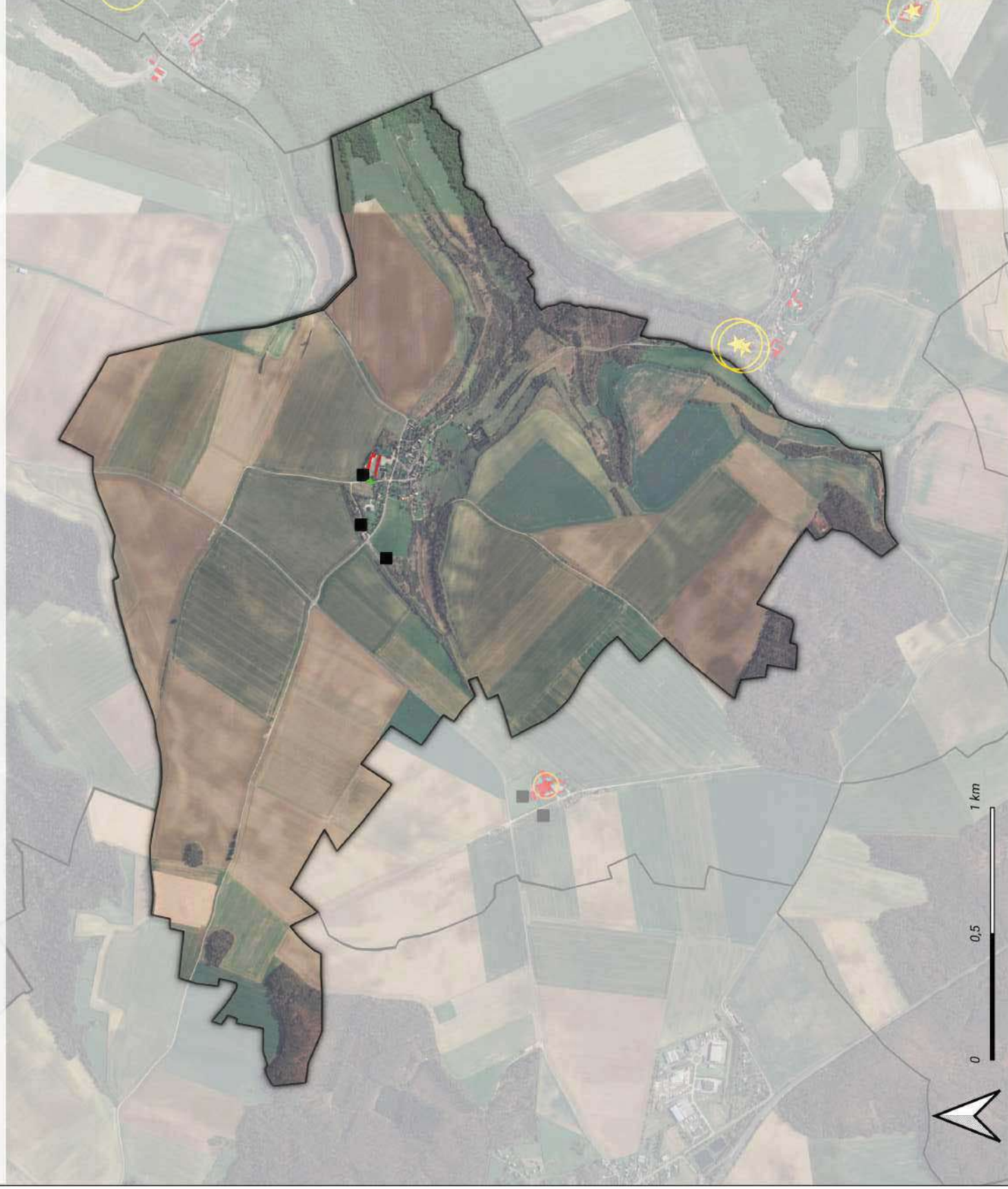
○ Méthanisation

○ Agrivoltatisme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation



Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

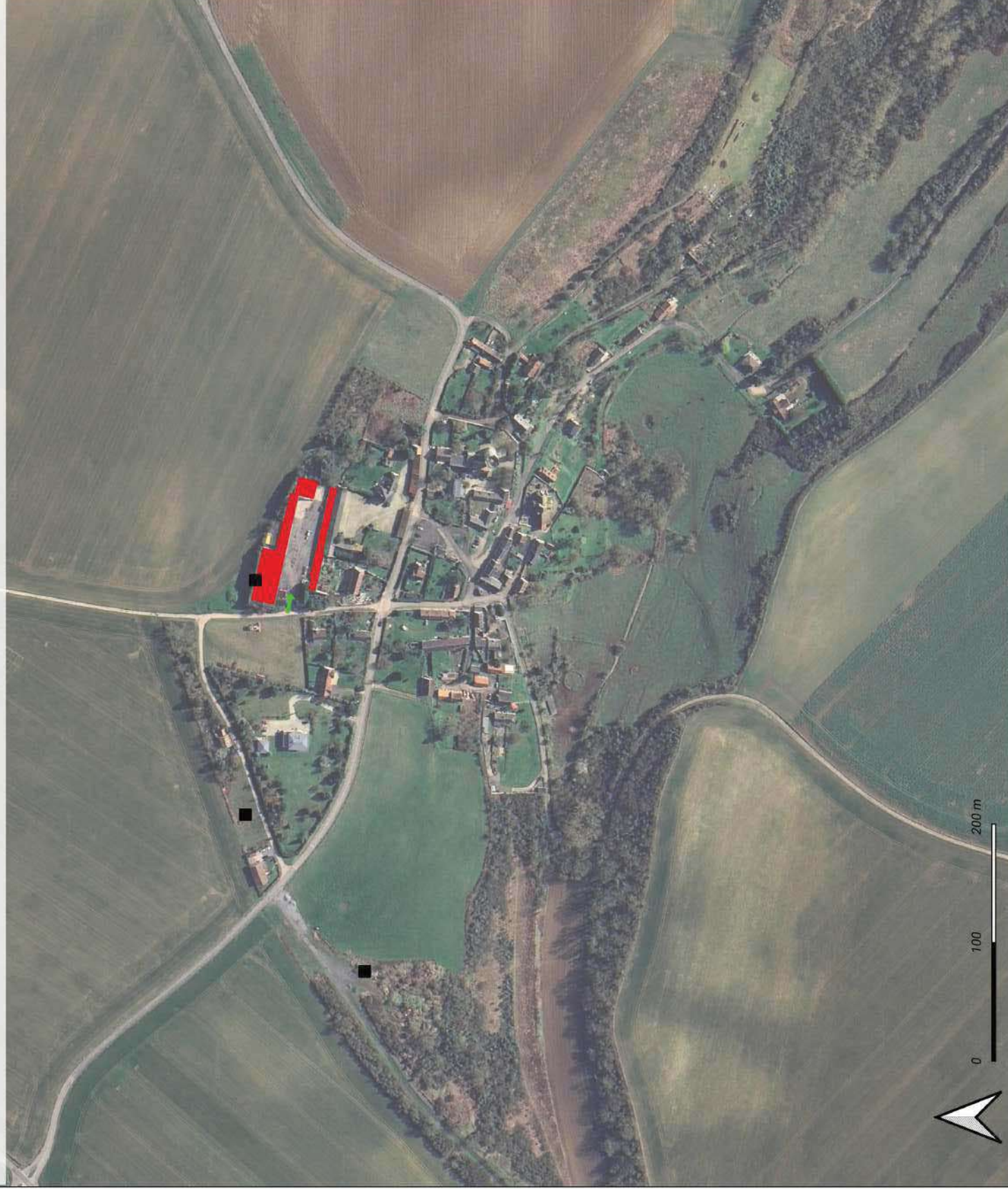
Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltatisme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltatisme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m

Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

□ 50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

□ 100m

Accès

✕ Problématique d'accès

➡ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltatisme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

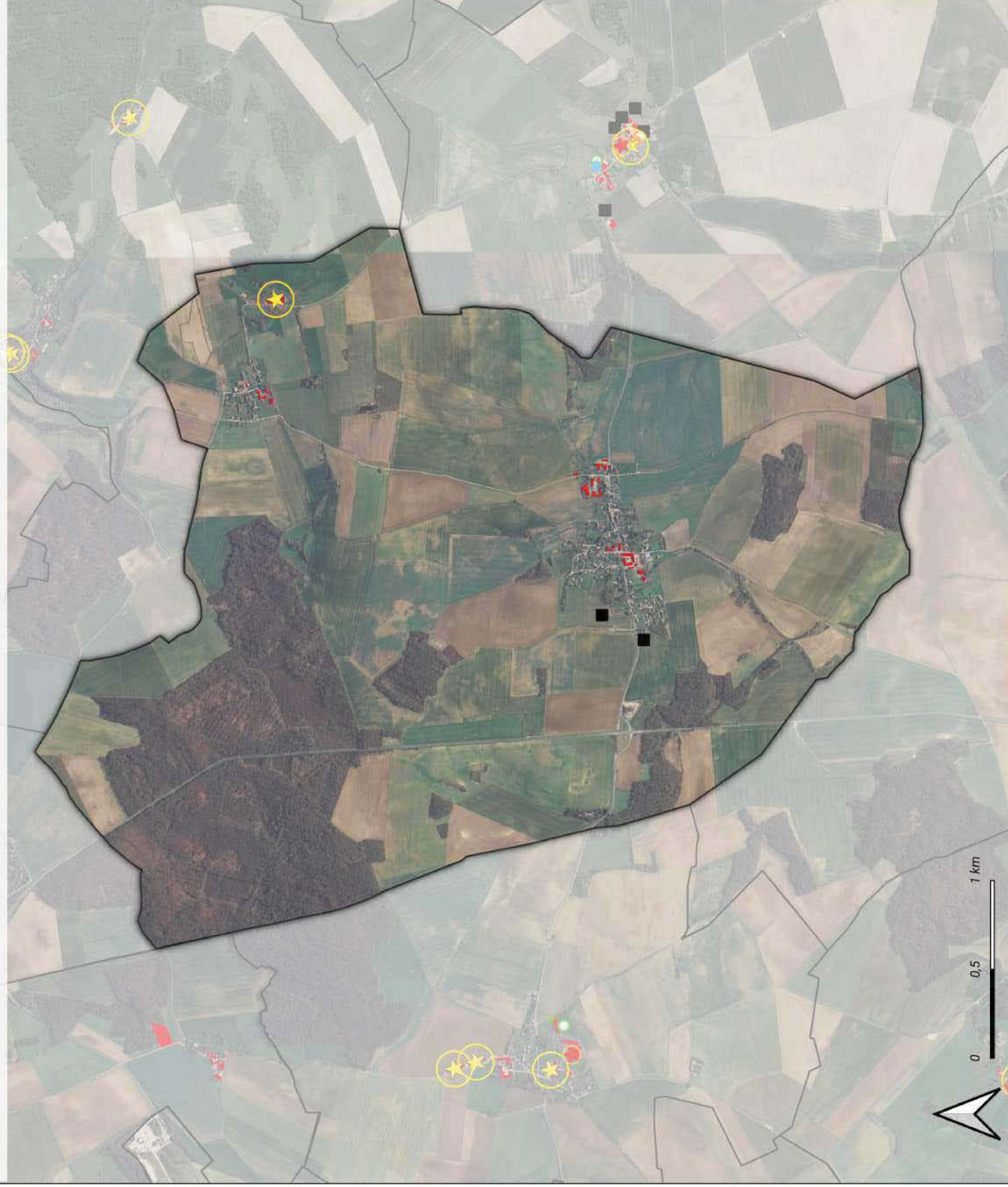
○ Méthanisation

○ Agrivoltatisme

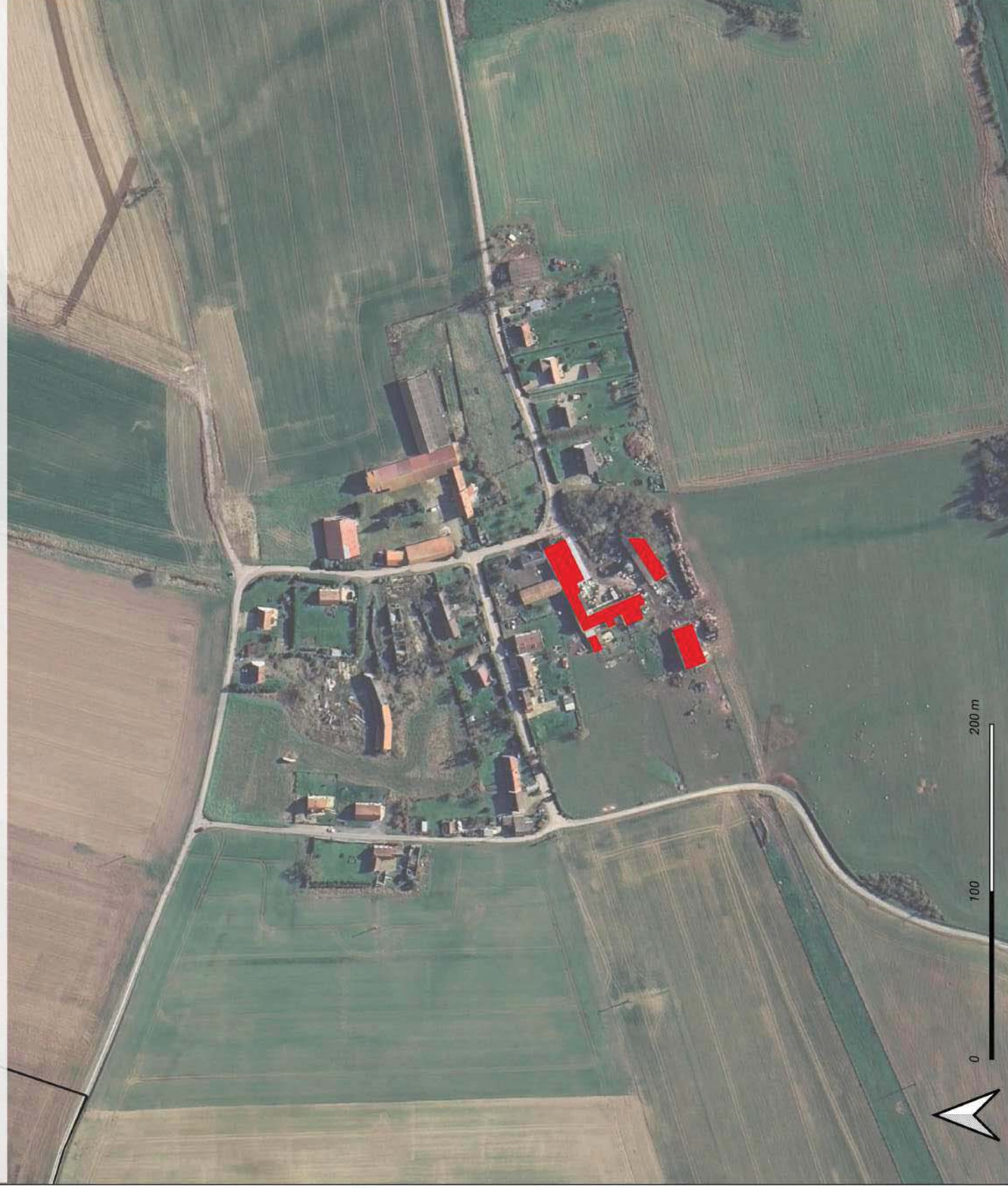
○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation



0 0,5 1 km

**Légende**

Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

50m

Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

100m

Accès

Problématique d'accès

Accès à conserver

Activité de diversification existante

Ferme pédagogique

Vente à la ferme

Méthanisation

Hébergements

Agrivoltatisme

Autres

Activité de diversification envisagée

Ferme pédagogique

Vente à la ferme

Hébergements

Méthanisation

Agrivoltatisme

Autres

Besoins d'extension

du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m

**Légende**

Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

50m

Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

100m

Accès

Problématique d'accès

Accès à conserver

Activité de diversification existante

Ferme pédagogique

Vente à la ferme

Méthanisation

Hébergements

Agrivoltaïsme

Autres

Activité de diversification envisagée

Ferme pédagogique

Vente à la ferme

Hébergements

Méthanisation

Agrivoltaïsme

Autres

Besoins d'extension

du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

100m

Accès

✕ Problématique d'accès

➔ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltatisme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

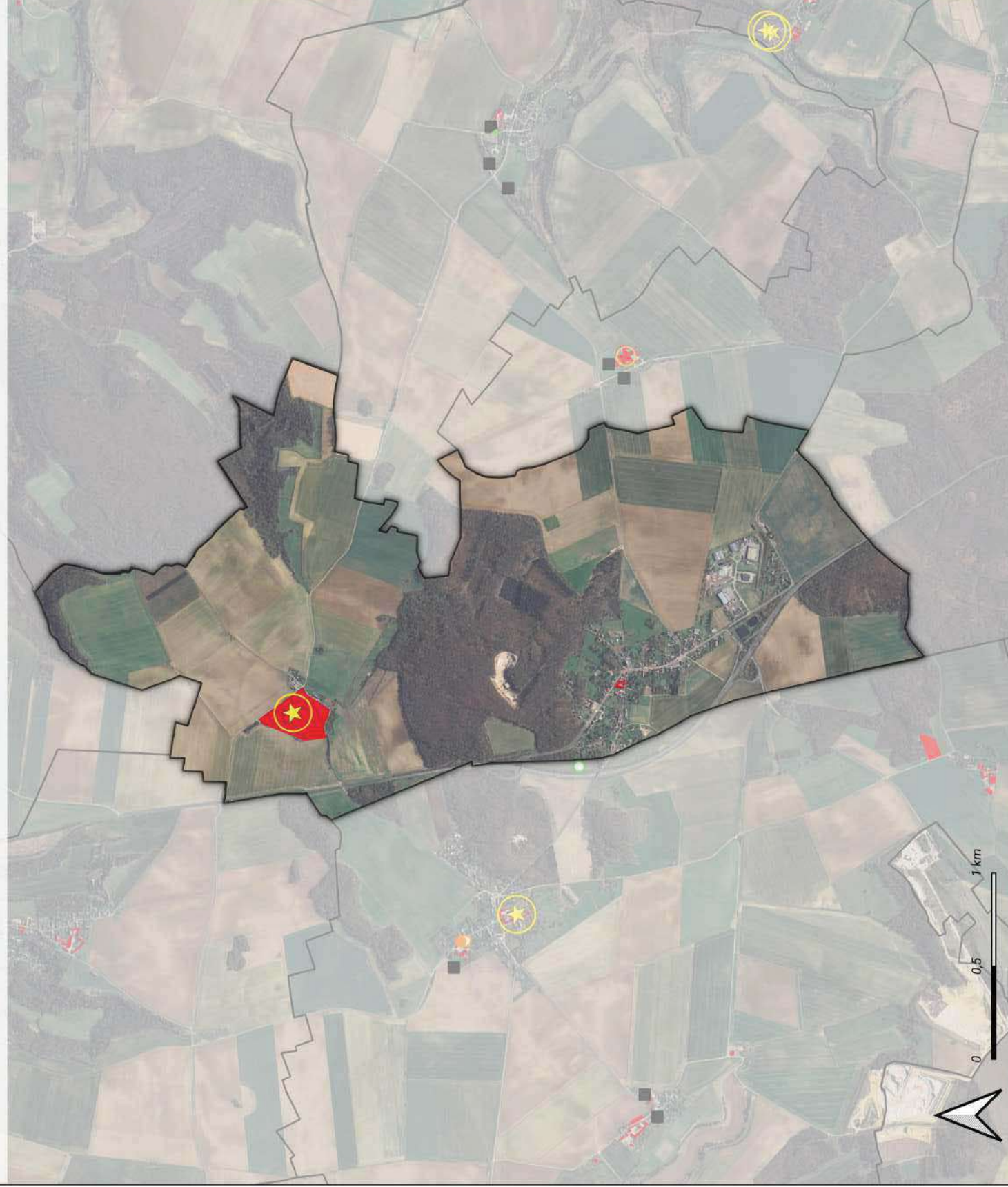
○ Méthanisation

○ Agrivoltatisme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation



Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

 50m

 Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès

 Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Méthanisation

 Hébergements

 Agrivoltaïsme

 Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Hébergements

 Méthanisation

 Agrivoltaïsme

 Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation



Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

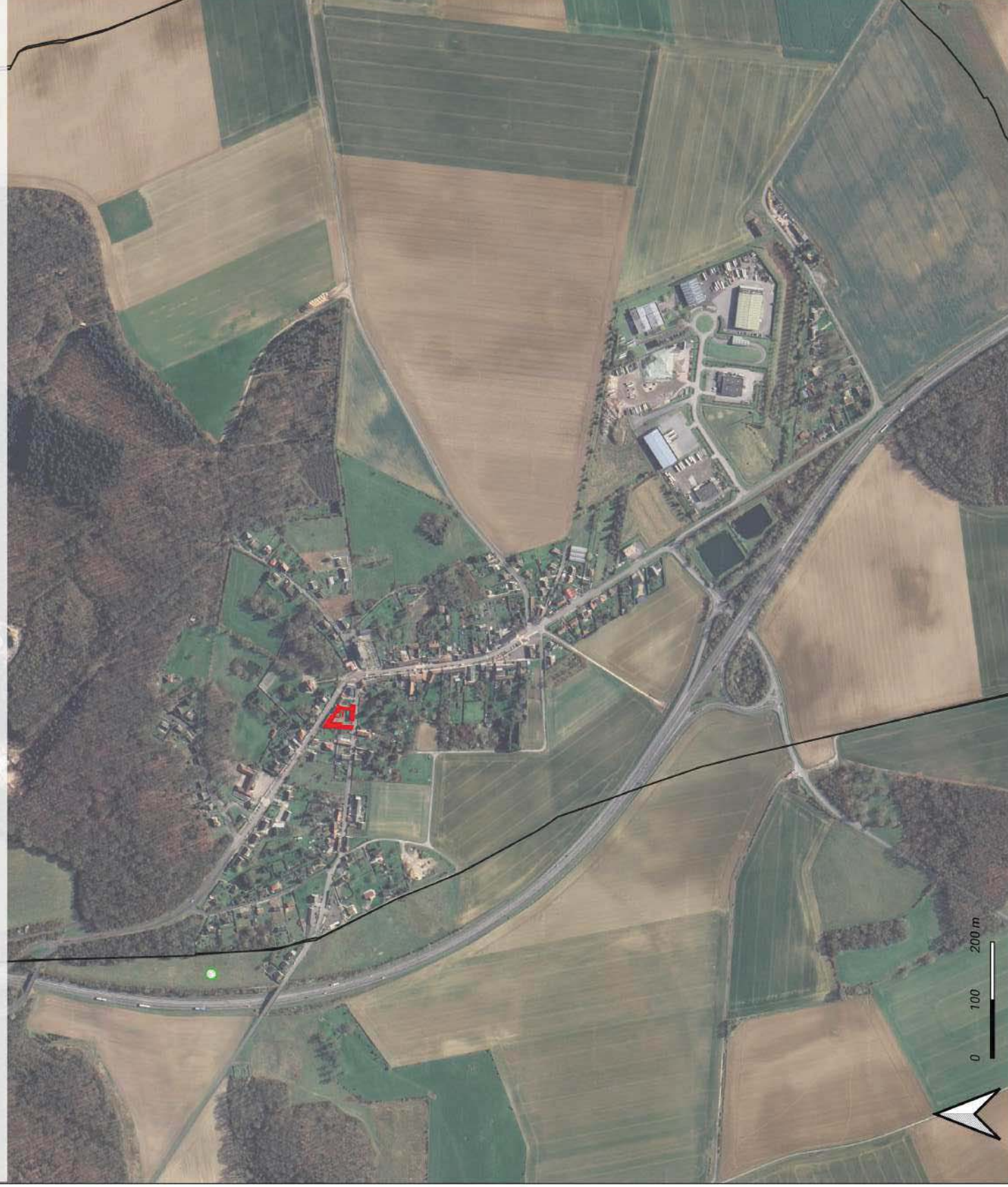
Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m

Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

□ 50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

□ 100m

Accès

✕ Problématique d'accès

➡ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltaïsme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

○ Méthanisation

○ Agrivoltaïsme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation



Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

□ 50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

□ 100m

Accès

✕ Problématique d'accès

➡ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltaïsme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

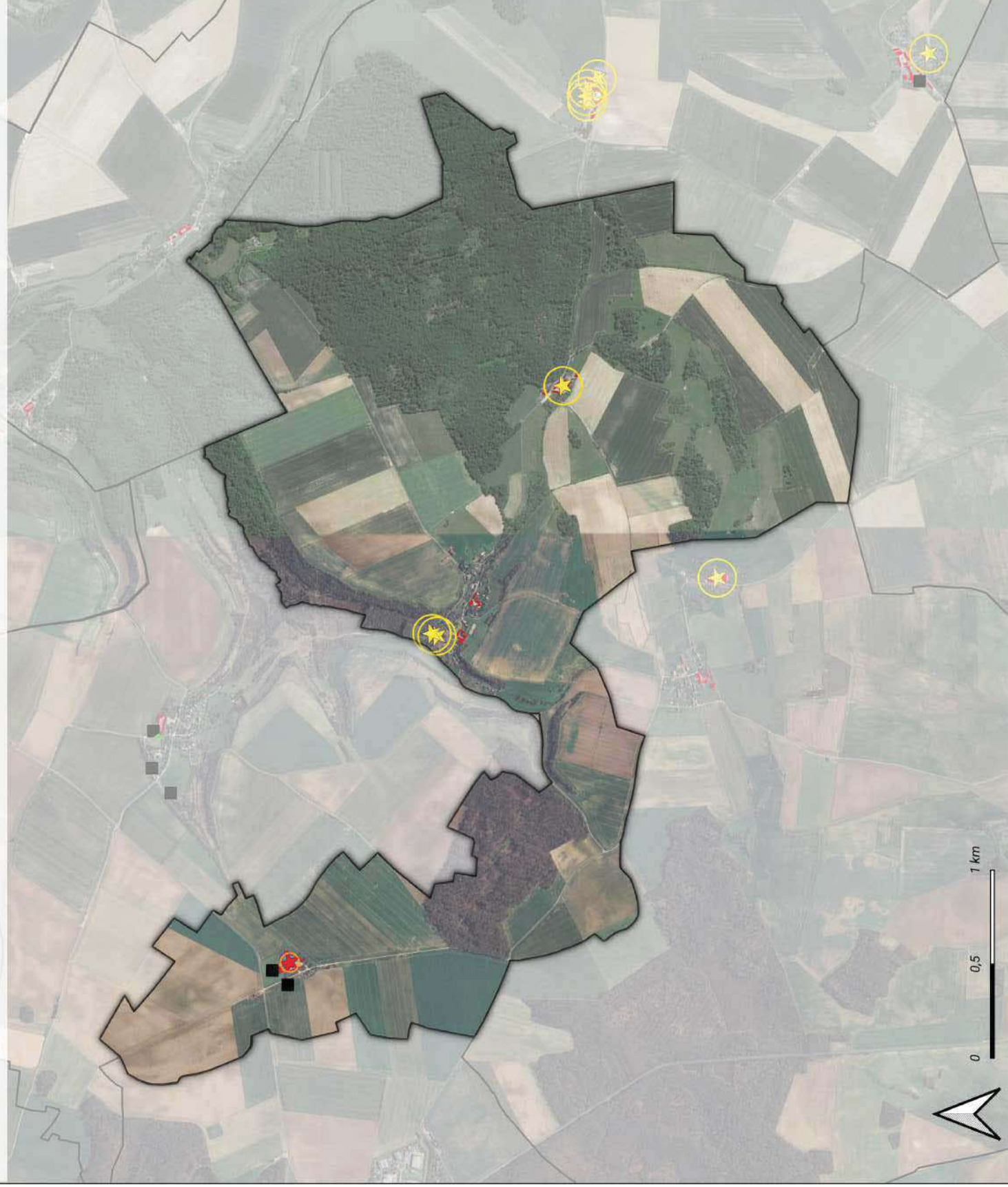
○ Méthanisation

○ Agrivoltaïsme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation



Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

 50m

 Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès

 Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Méthanisation

 Hébergements

 Agrivoltaïsme

 Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Hébergements

 Méthanisation

 Agrivoltaïsme

 Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation



0 0,5 1 km



Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m

Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

□ 50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

□ 100m

Accès

✕ Problématique d'accès

➡ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltaïsme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

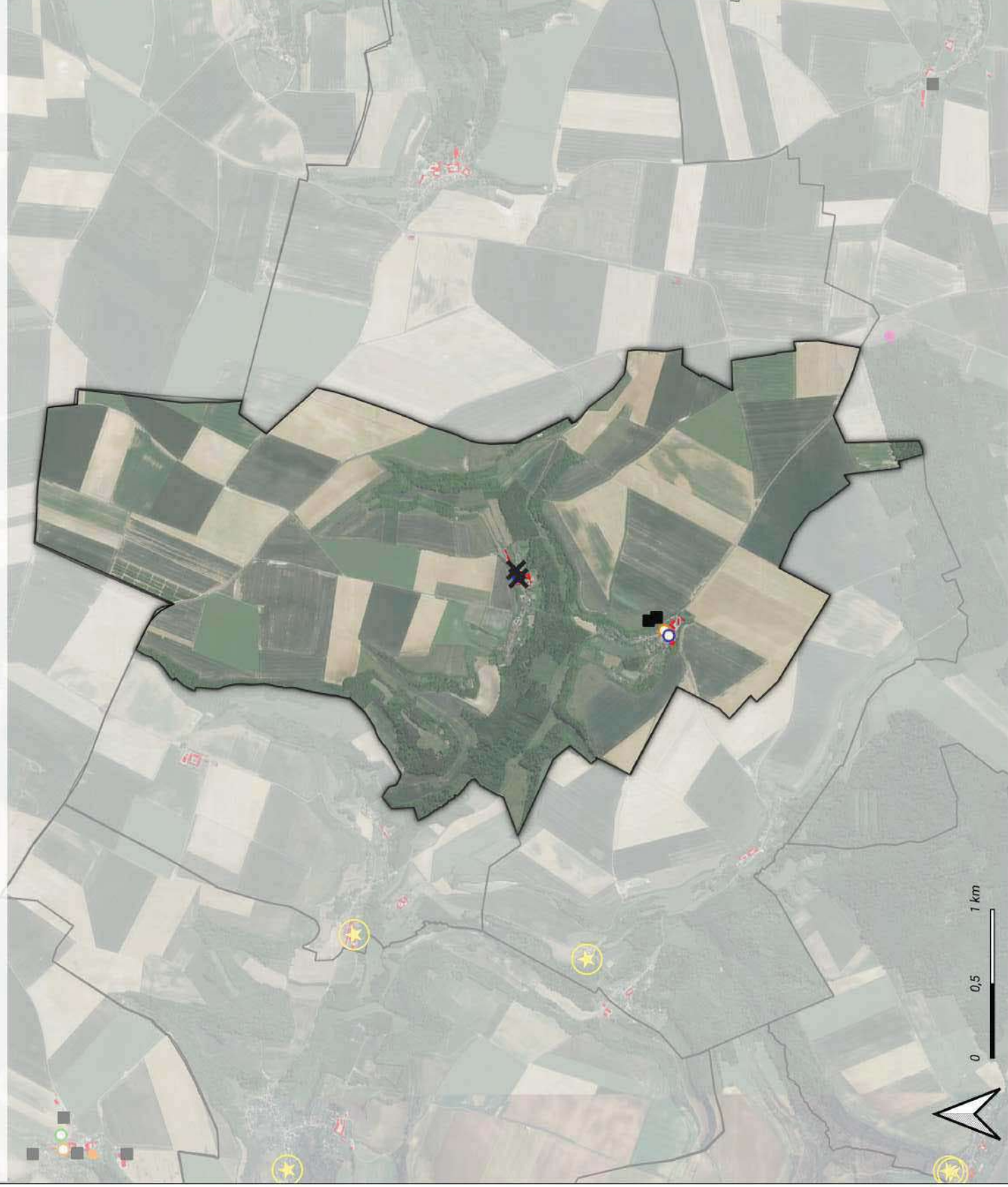
○ Méthanisation

○ Agrivoltaïsme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation



Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltatisme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltatisme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltatisme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltatisme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

 50m

 Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès

 Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Méthanisation

 Hébergements

 Agrivoltaïsme

 Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Hébergements

 Méthanisation

 Agrivoltaïsme

 Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation



0 0,5 1 km



Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

□ 50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

□ 100m

Accès

✕ Problématique d'accès

➡ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltatisme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

○ Méthanisation

○ Agrivoltatisme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation



Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

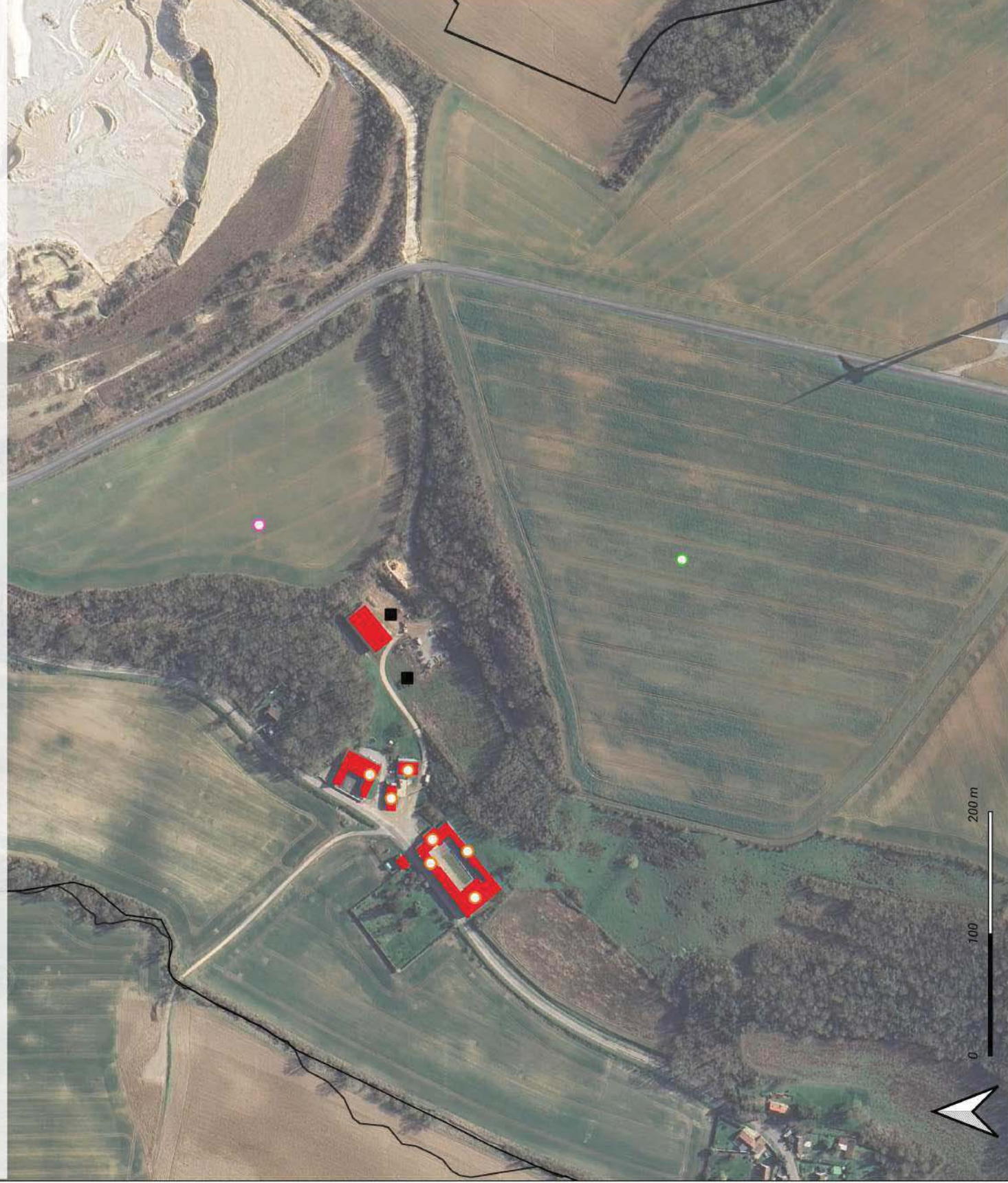
Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

 50m

 Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès

 Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Méthanisation

 Hébergements

 Agrivoltaïsme

 Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Hébergements

 Méthanisation

 Agrivoltaïsme

 Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation



0 0,5 1 km

Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

□ 50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

□ 100m

Accès

✕ Problématique d'accès

➔ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltatisme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

○ Méthanisation

○ Agrivoltatisme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation



Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

 50m

 Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès

 Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Méthanisation

 Hébergements

 Agrivoltaïsme

 Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Hébergements

 Méthanisation

 Agrivoltaïsme

 Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation



0 100 200 m

Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

□ 50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

□ 100m

Accès

✕ Problématique d'accès

➡ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltaïsme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

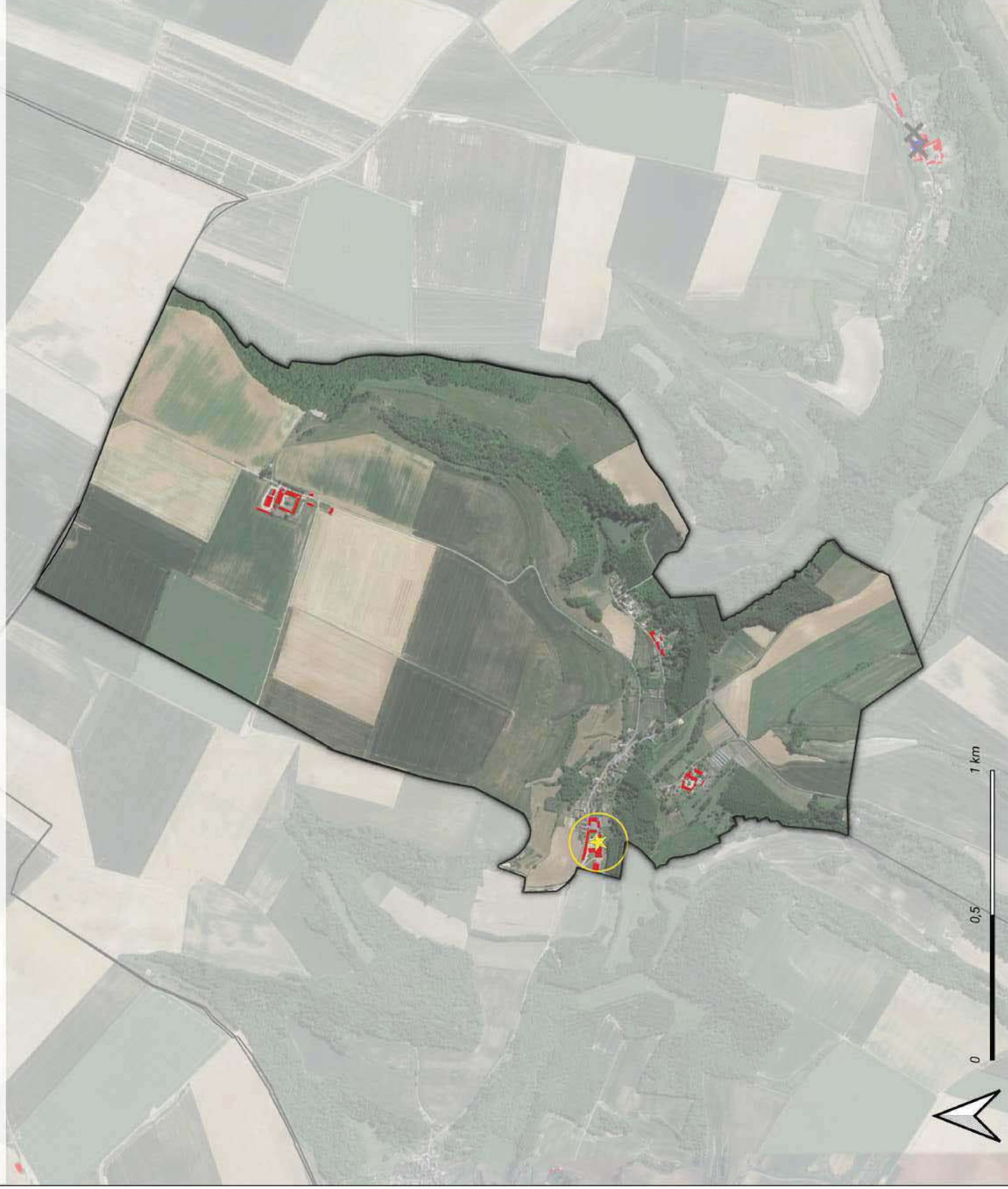
○ Méthanisation

○ Agrivoltaïsme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation



0 0.5 1 km

Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

□ 50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

□ 100m

Accès

✕ Problématique d'accès

➡ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltatisme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

○ Méthanisation

○ Agrivoltatisme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation



Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

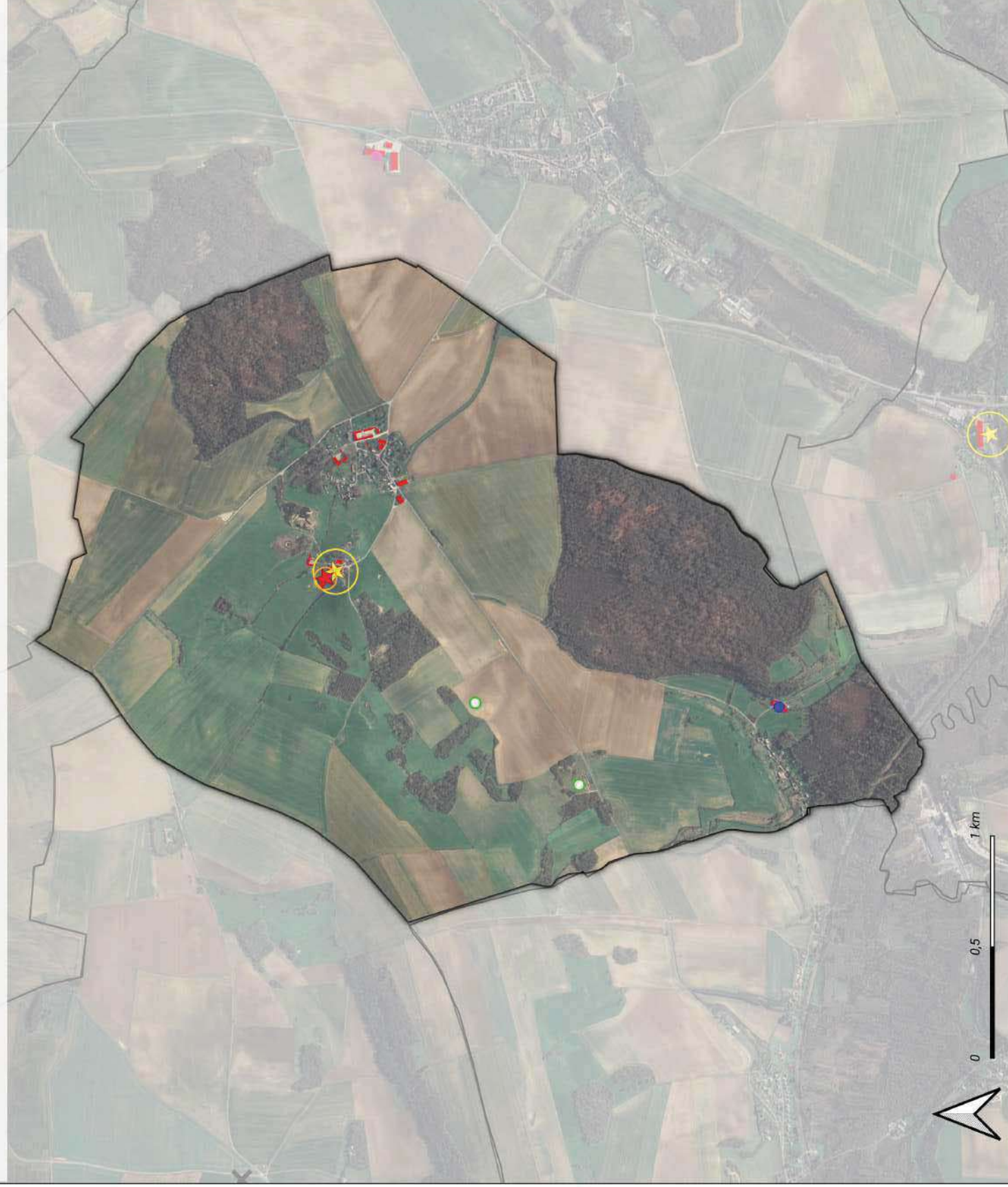
Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltatisme Autres

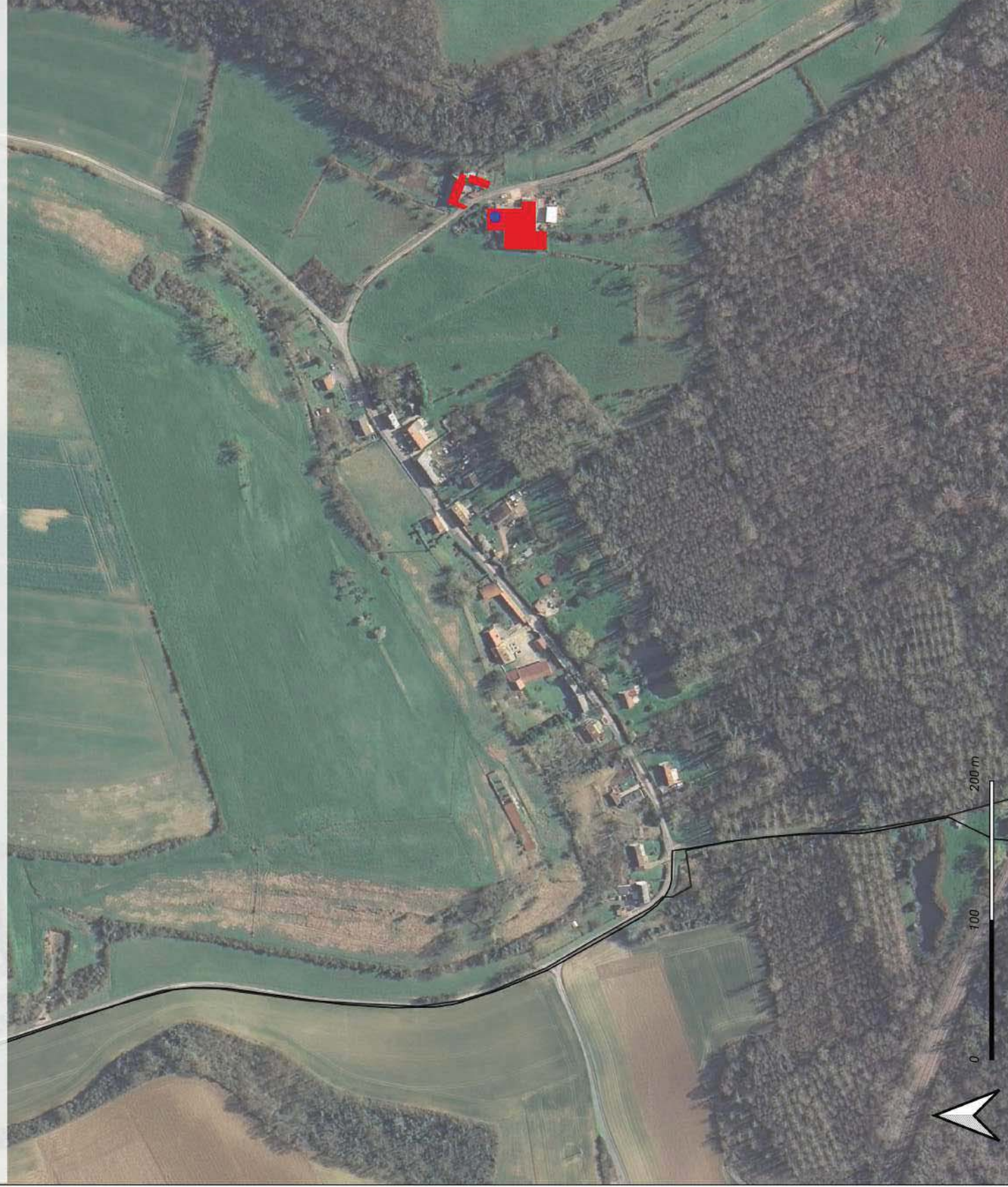
Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltatisme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

0 0,5 1 km



Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m

Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

□ 50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

□ 100m

Accès

✗ Problématique d'accès

➔ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltatisme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

○ Méthanisation

○ Agrivoltatisme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation



Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m

Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

□ 50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

□ 100m

Accès

✕ Problématique d'accès

➔ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltatisme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

○ Méthanisation

○ Agrivoltatisme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation



Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

 50m

 Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès

 Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Méthanisation

 Hébergements

 Agrivoltaïsme

 Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Hébergements

 Méthanisation

 Agrivoltaïsme

 Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation



Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

□ 50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

□ 100m

Accès

✕ Problématique d'accès

➔ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltatisme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

○ Méthanisation

○ Agrivoltatisme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation



Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

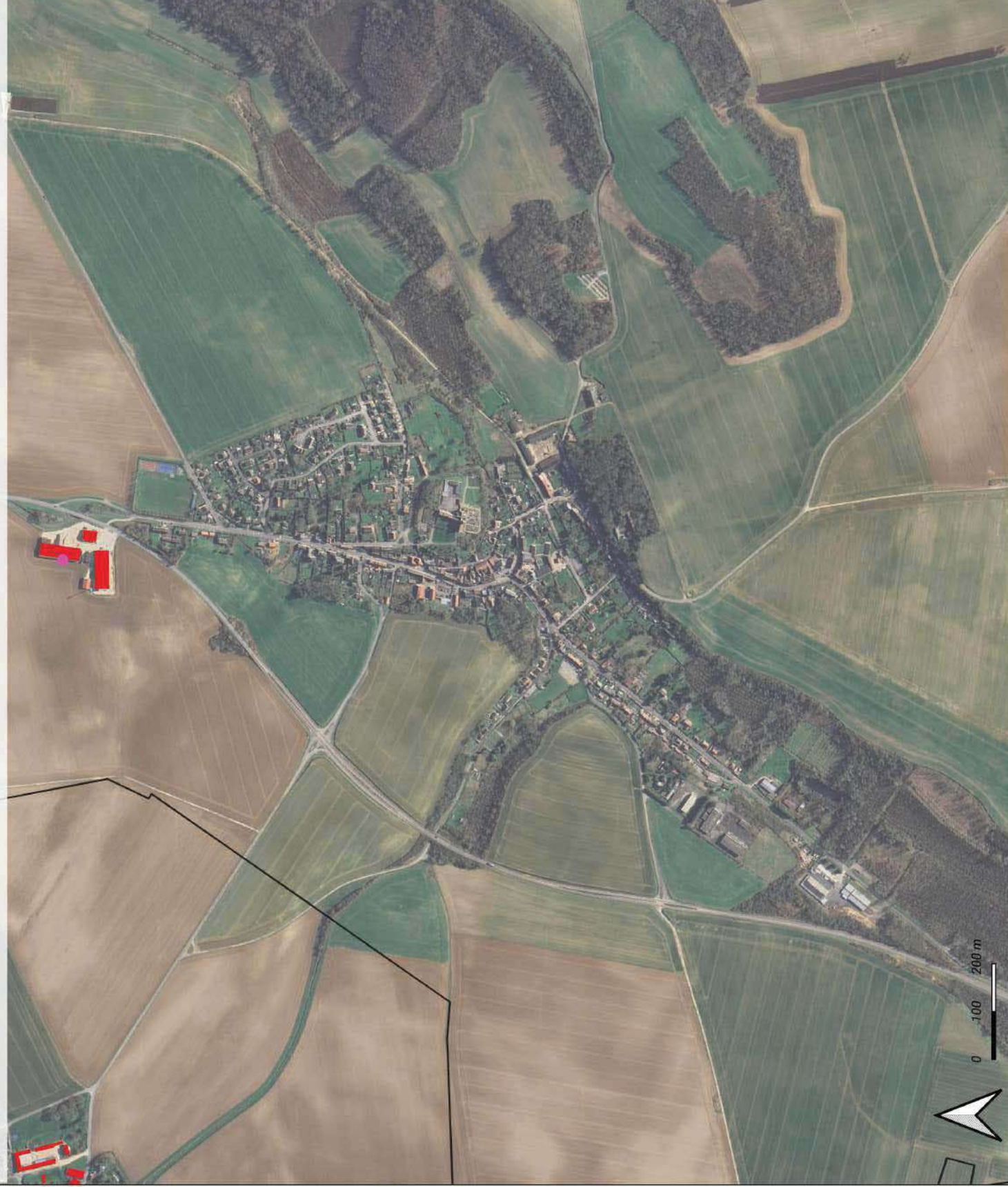
Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

 50m

 Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès

 Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Méthanisation

 Hébergements

 Agrivoltaïsme

 Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Hébergements

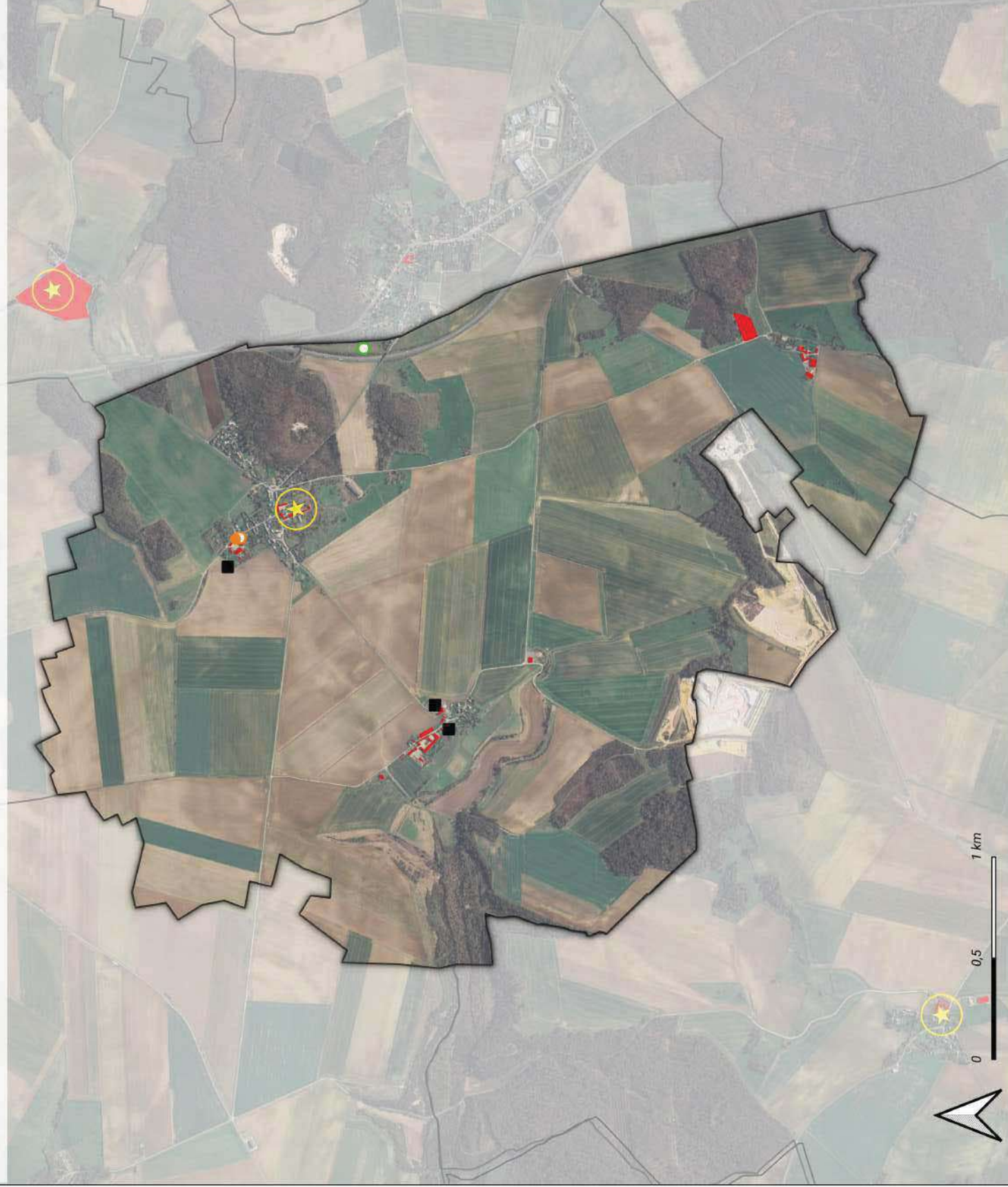
 Méthanisation

 Agrivoltaïsme

 Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation



SAINTE-REMY-BLANZY

PARCY-ET-TIGNY



Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

 50m

 Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès

 Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Méthanisation

 Hébergements

 Agrivoltaïsme

 Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Hébergements

 Méthanisation

 Agrivoltaïsme

 Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

 zone à bâtir

Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

□ 50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

□ 100m

Accès

✗ Problématique d'accès

➔ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltaïsme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

○ Méthanisation

○ Agrivoltaïsme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation

● zone à bâtir



Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

□ 50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

□ 100m

Accès

✕ Problématique d'accès

➔ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltatisme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

○ Méthanisation

○ Agrivoltatisme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation

● zone à bâtir



0 100 200 m

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

 50m

 Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès

 Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Méthanisation

 Hébergements

 Agrivoltaïsme

 Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Hébergements

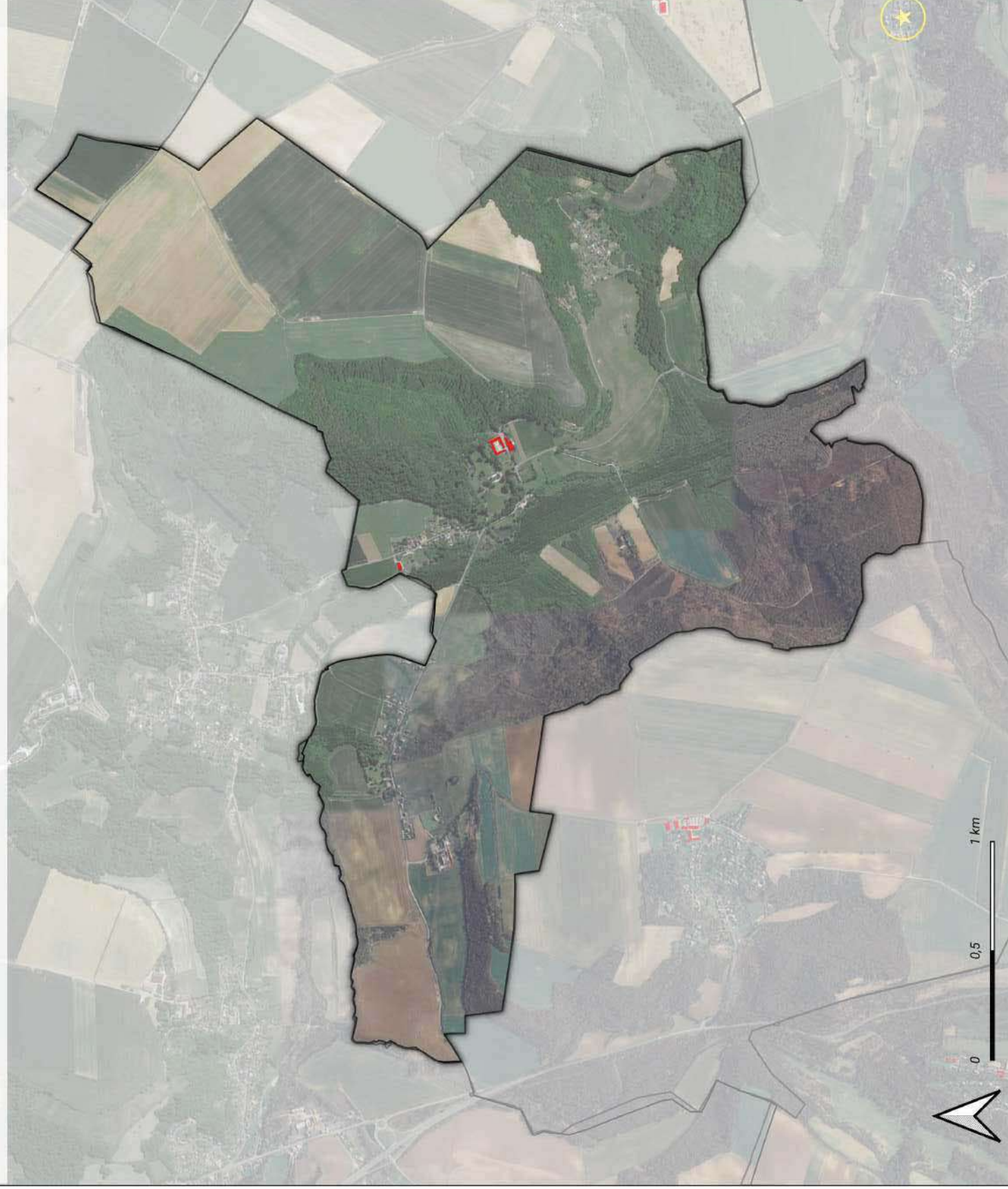
 Méthanisation

 Agrivoltaïsme

 Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation



1 km

0,5

0

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

 50m

 Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès

 Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Méthanisation

 Hébergements

 Agrivoltatisme

 Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Hébergements

 Méthanisation

 Agrivoltatisme

 Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation



0 100 200 m



**Légende** Bâtiment agricole**Réglementation de l'exploitation** Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 100m**Accès** Problématique d'accès Accès à conserver**Activité de diversification existante** Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltatisme Autres**Activité de diversification envisagée** Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltatisme Autres**Besoins d'extension** du bâtiment d'exploitation

Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

□ 50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

□ 100m

Accès

✕ Problématique d'accès

➡ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltatisme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

○ Méthanisation

○ Agrivoltatisme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation



Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

□ 50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

□ 100m

Accès

✕ Problématique d'accès

➡ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltaïsme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

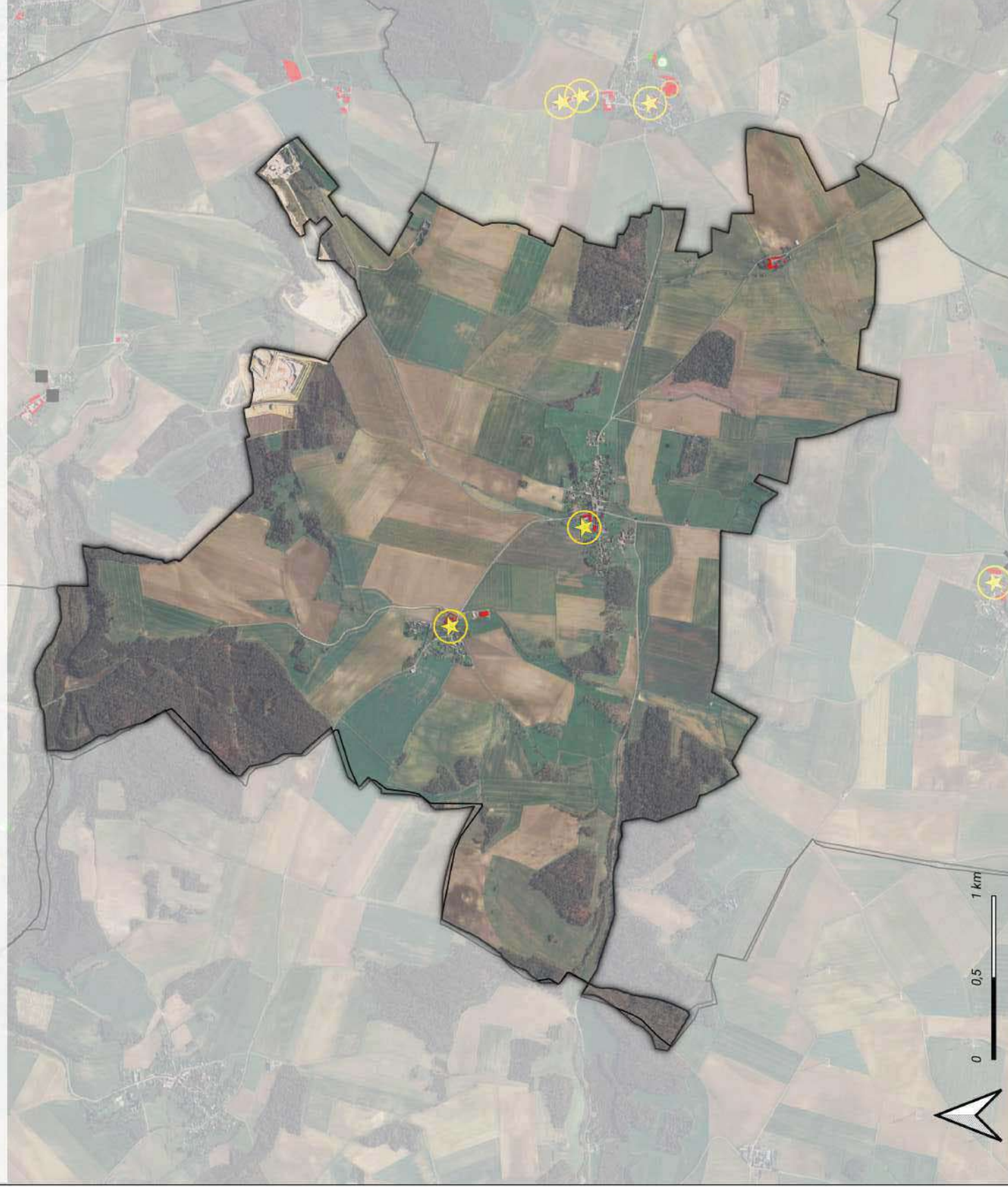
○ Méthanisation

○ Agrivoltaïsme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation



0 0,5 1 km

Légende

■ Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

★ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

□ 50m

★ Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

□ 100m

Accès

✕ Problématique d'accès

➔ Accès à conserver

Activité de diversification existante

● Ferme pédagogique

● Vente à la ferme

● Méthanisation

● Hébergements

● Agrivoltatisme

● Autres

Activité de diversification envisagée

○ Ferme pédagogique

○ Vente à la ferme

○ Hébergements

○ Méthanisation

○ Agrivoltatisme

○ Autres

Besoins d'extension

■ du bâtiment d'exploitation



0 100 200 m

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Réglement Sanitaire Départemental (RSD)

 50m

 Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès

 Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Méthanisation

 Hébergements

 Agrivoltaïsme

 Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Hébergements

 Méthanisation

 Agrivoltaïsme

 Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation



0 100 200m



Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

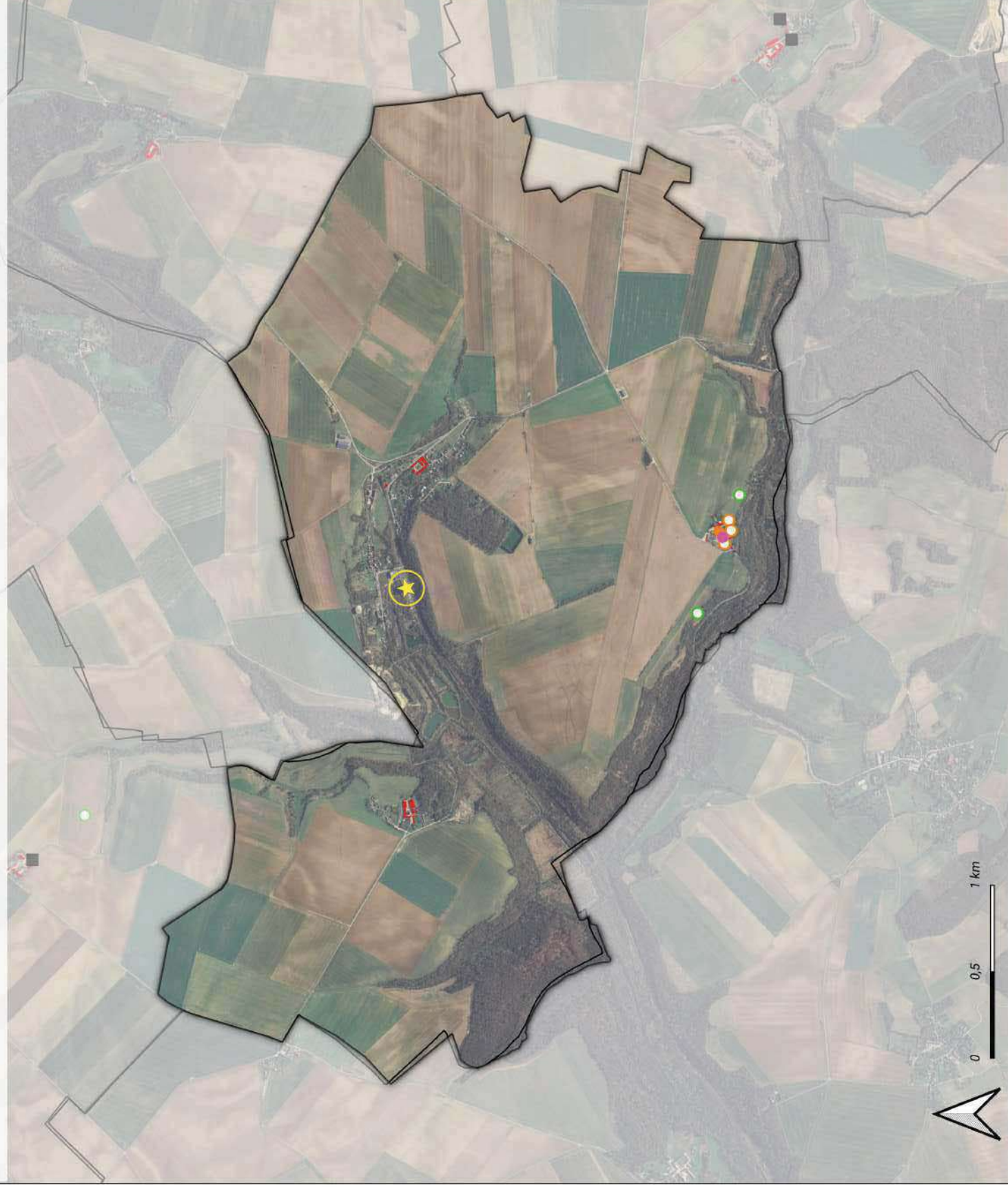
Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

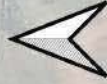
Activité de diversification envisagée

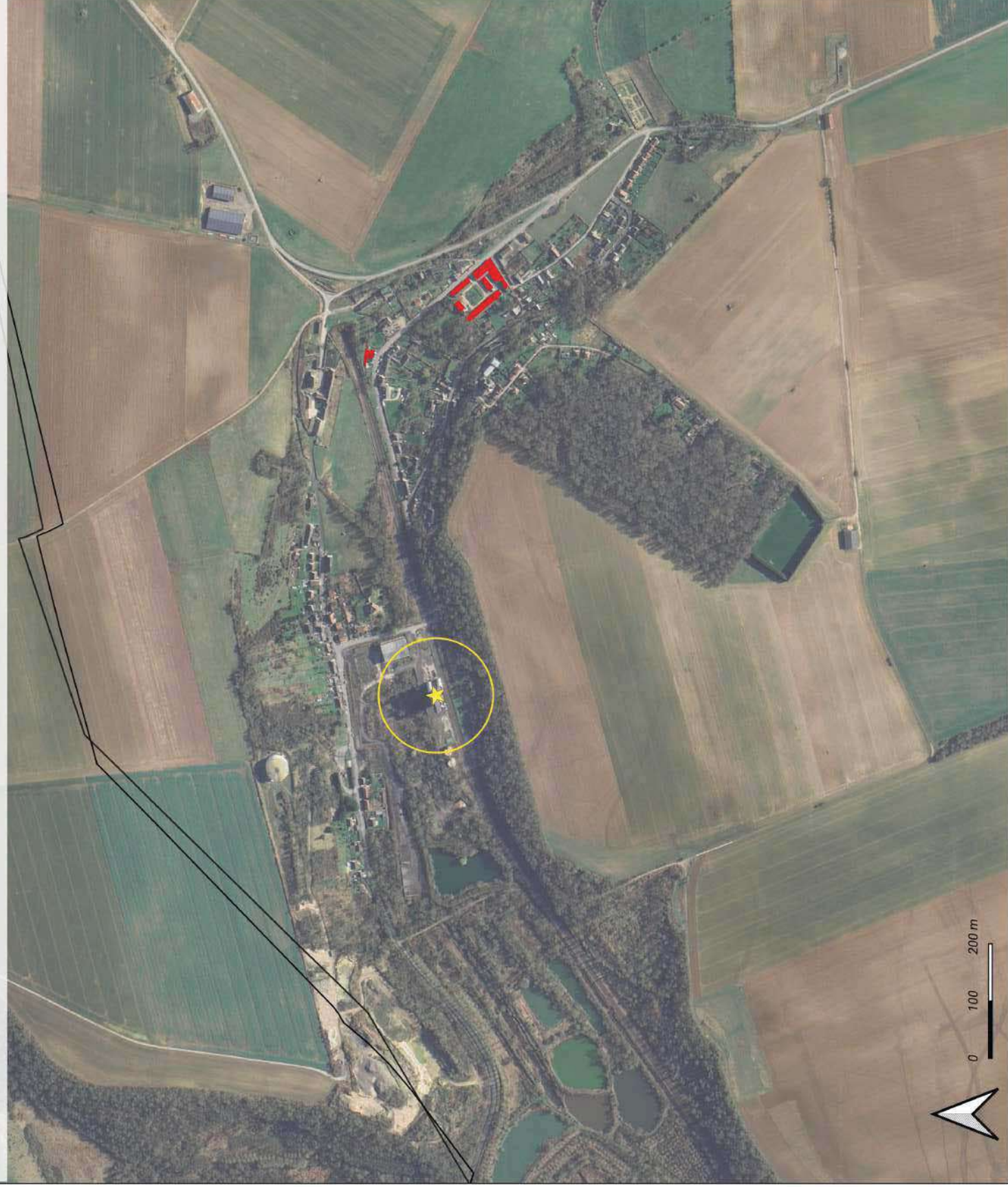
 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

0 0,5 1 km



**Légende**

Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

Réglement Sanitaire Départemental (RSD)

50m

Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

100m

Accès

Problématique d'accès

Accès à conserver

Activité de diversification existante

Ferme pédagogique

Vente à la ferme

Méthanisation

Hébergements

Agrivoltaïsme

Autres

Activité de diversification envisagée

Ferme pédagogique

Vente à la ferme

Hébergements

Méthanisation

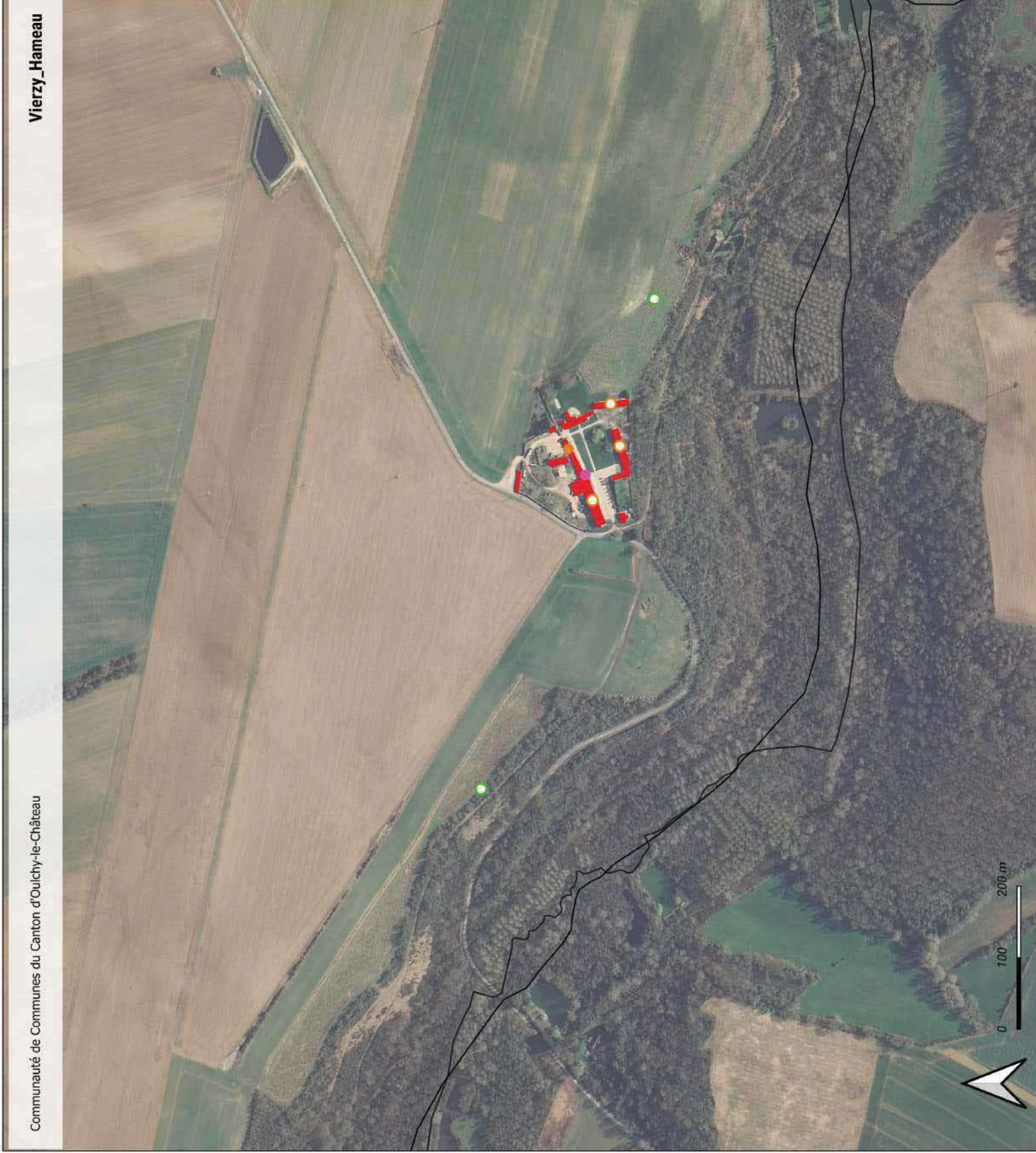
Agrivoltaïsme

Autres

Besoins d'extension

du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m

**Légende**

Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

50m

Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

100m

Accès

Problématique d'accès

Accès à conserver

Activité de diversification existante

Ferme pédagogique

Vente à la ferme

Méthanisation

Hébergements

Agrivoltaïsme

Autres

Activité de diversification envisagée

Ferme pédagogique

Vente à la ferme

Hébergements

Méthanisation

Agrivoltaïsme

Autres

Besoins d'extension

du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltatisme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltatisme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m

Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

 50m

 Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès

 Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Méthanisation

 Hébergements

 Agrivoltaïsme

 Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique

 Vente à la ferme

 Hébergements

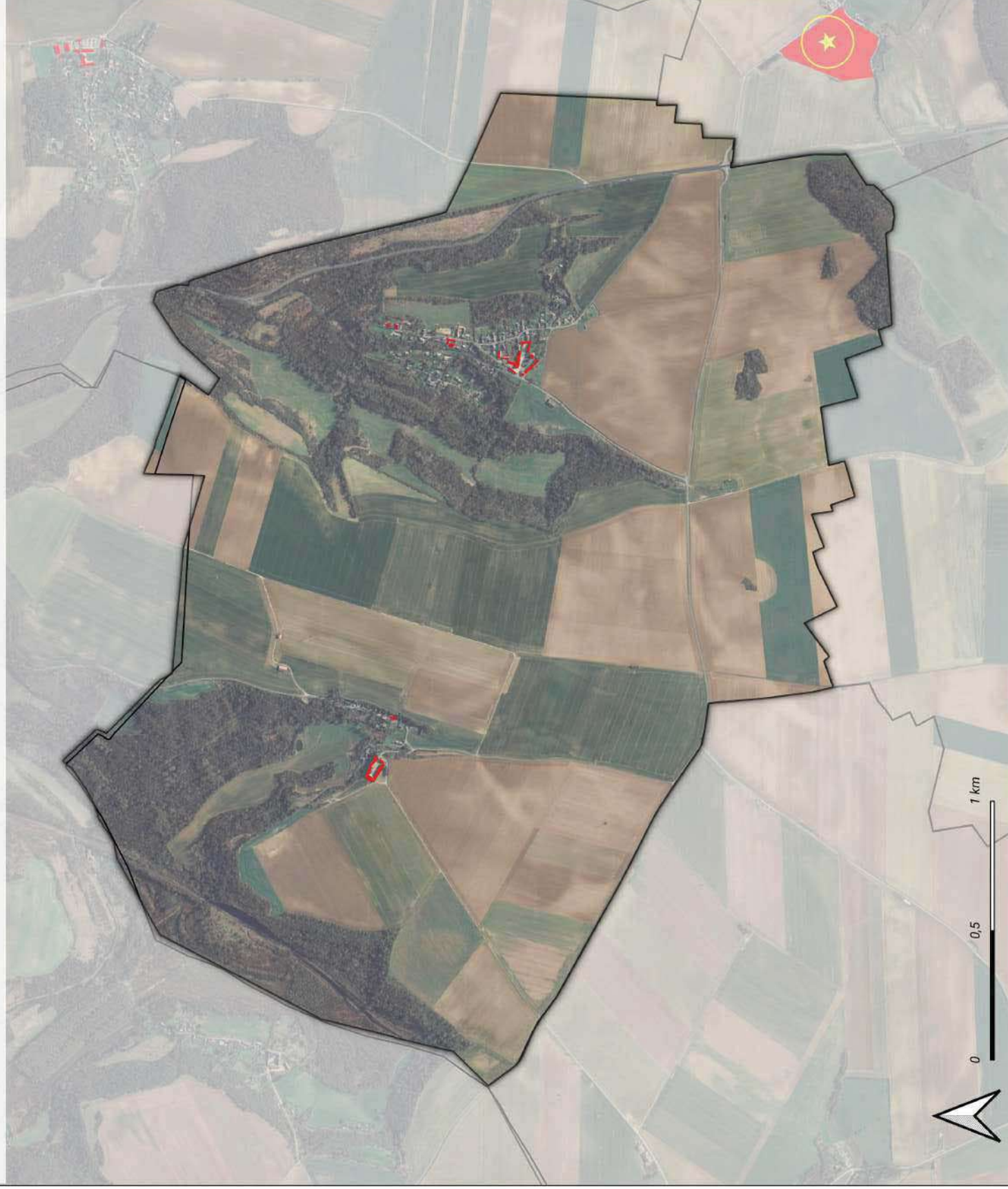
 Méthanisation

 Agrivoltaïsme

 Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation



0 0,5 1 km



Légende

 Bâtiment agricole

Réglementation de l'exploitation

 Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50m Installations Classées pour la

Protection de l'Environnement (ICPE)

 100m

Accès

 Problématique d'accès Accès à conserver

Activité de diversification existante

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Méthanisation Hébergements Agrivoltaïsme Autres

Activité de diversification envisagée

 Ferme pédagogique Vente à la ferme Hébergements Méthanisation Agrivoltaïsme Autres

Besoins d'extension

 du bâtiment d'exploitation

0 100 200 m